

RAPPORT ESG-CLIMAT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 2022

Période allant
du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022





MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances se mobilise chaque jour, pour accompagner les grandes transitions actuelles et à venir, sur les divers enjeux sociétaux nous concernant. En réaffirmant son positionnement d'assureur, d'investisseur et d'entreprise responsable, durant l'année 2022, Crédit Agricole Assurances a su conserver sa place de leader, depuis maintenant sept années, en tant que 1^{er} assureur des français.

A l'heure actuelle, nous devons faire face à un contexte économique, financier, réglementaire et climatique pour le moins incertain. En effet, l'inflation et la forte hausse des taux, constatées en 2022, marquées par de nombreuses incertitudes et une forte volatilité des marchés, ont un impact fort dans le domaine de l'épargne notamment. Nous évoluons également dans un contexte réglementaire riche, mais avec de nombreuses opportunités, notamment sur nos produits d'assurance, tel que l'assurance récoltes, qui nous donne l'opportunité d'aider nos agriculteurs, à sécuriser leur développement face aux aléas climatiques, qui sont de plus en plus fréquents et de plus en plus coûteux.

Nous avons à cœur d'accompagner, sur le long terme, les transitions sociétales, et en particulier celles sur lesquelles le Groupe Crédit Agricole s'est engagé : climat, inclusion, transition agro agri. En cohérence avec le projet sociétal et en lien avec les valeurs d'universalité et d'utilité du Groupe, nous travaillons sur les enjeux liés à l'inclusion, c'est-à-dire des offres qui sont à la fois accessibles, d'entrée de gamme de type Eko et où l'essentiel n'est jamais en option. Nous l'avons récemment fait sur l'offre Multirisque habitation jeunes et nous poursuivrons bien sûr dans cette dynamique. Nous soutenons également la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, avec notre adhésion aux démarches Net Zéro, depuis 2021, aux côtés du Groupe, tant pour nos investissements, que pour nos offres. Par ailleurs nous sommes aussi le 1^{er} investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables, en France, avec l'ambition de contribuer à financer une capacité de production de 14 GW, à horizon 2025. Dans le respect de nos engagements de la NZAOA, nous allons baisser la part de charbon, de pétrole et de gaz de nos portefeuilles, afin de réduire nos émissions carbone et atteindre une baisse de 25% de notre empreinte. Par ailleurs, pour accompagner la transition, nous allons poursuivre nos investissements dans les nouvelles formes d'énergie bas carbone.

Sur nos métiers cœur, il nous faut élargir nos offres et services, pour mieux couvrir les besoins assurantiels de nos clients, en particulier en Santé & Retraite. Pour adresser à nos clients une offre complète et dynamique, Crédit Agricole Assurances a fait le choix de créer une compagnie dédiée à la retraite : Crédit Agricole Assurances Retraite.

Nous devons poursuivre également, le développement de nos offres responsables, dans le respect de notre adhésion à la Net Zero Insurer Alliance, notamment avec nouvelle gamme proposant des supports en Unité de Compte plus socialement et écologiquement responsables, pour atteindre à fin 2025, 28 milliards d'euros d'encours contre 14 milliards d'euros d'encours à fin 2021. Parallèlement, nous souhaitons en 2025, assurer 1 agriculteur sur 4, face aux aléas climatiques et au travers de la nouvelle réforme de l'assurance récoltes.

De même, en tant que premier assureur des forêts, Crédit Agricole Assurances est conscient que le renouvellement de la forêt française est menacé sous l'effet conjugué du réchauffement climatique, des crises sanitaires répétitives et de la baisse des subventions publiques à destination des propriétaires forestiers. Crédit Agricole Assurances poursuit ainsi son engagement en ligne avec les déclarations de Glasgow, pour passer de 1,8 million d'arbres plantés ou protégés à fin 2021 à plus de 4 millions d'arbres à horizon 2025.

En corrélation avec la réglementation, les entreprises doivent désormais construire un nouveau mode de pilotage, au travers d'indicateurs extra-financiers, qui vont nous permettre de mesurer, piloter et adapter nos stratégies pour les rendre encore plus durables et positives pour nos clients et la société. Non seulement Crédit Agricole Assurances place la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur de son activité, mais nous saurons demain en mesure d'en évaluer l'impact et de le communiquer à nos équipes, à nos clients et plus globalement autour de nous.

En parallèle, Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des référentiels, travaillés avec ses parties prenantes internes et externes, pour intégrer des critères RSE dans toute la chaîne de valeur de ses offres, de la conception à la gestion de sinistre, en passant par la tarification. L'objectif, à fin 2025, sera de concevoir 100% des nouvelles offres avec des critères RSE.

Nous sommes donc certes une entreprise, mais une entreprise qui souhaite agir, chaque jour, dans l'intérêt des clients et celui de la société.



Philippe Dumont
Directeur Général de
Crédit Agricole Assurances



►► FAITS MARQUANTS 2022

▼
Stratégie de gestion
ESG sur **plus de 76 %**
des encours (fonds
euro et fonds propres)
gérés en portefeuille

▼
Près de 19 %
des actifs totaux
sont éligibles
à la taxonomie

▼
Empreinte carbone
**en baisse
de 29 %**
depuis 2019
(scopes 1 et 2)

▼
8,4 Md€
d'obligations
vertes

▼
1,1 Md€
Social bonds
1,9 Md€
Sustainable
bonds

▼
Adhésion à
la **Net Zero**
Insurer Alliance

▼
21 % de votes
d'opposition dans
les Assemblées Générales
(rémunération, résolutions
d'actionnaires sur le climat...)

▼
Plus de 50 %
de surface certifiée
pour nos actifs immobiliers

▼
Exclusion
des développeurs
et finalisation de
la sortie du charbon
d'ici 2030

▼
Contribution
à plus de **11 GW** de
capacité de production
dans les énergies
renouvelables

▼
Mesure de
la biodiversité
sur **40 %**
du portefeuille

▼
**Baisse de
plus de 15 %**
des énergies fossiles
dans le mix énergétique
par rapport à 2021

SOMMAIRE

NOTRE APPROCHE 2022 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT 7

1.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE 8

1.1.	GOUVERNANCE	8
	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8
	PARTENAIRES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	8
	LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	8
1.2.	ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES	9
1.3.	UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	10
1.3.1.	LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES	12
1.3.1.1.	Rôles et responsabilités	12
1.3.1.2.	Périmètre d'application des exclusions	12
1.3.1.3.	Les exclusions normatives	12
1.3.1.4.	Les exclusions sectorielles	13
1.3.2.	LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL).....	14
1.3.2.1.	Intégration ESG sur les titres cotés (188 Md€)	16
1.3.2.1.1.	Les titres émis par des entreprises (132 Md€ ESG)	16
1.3.2.1.2.	Souverains et Assimilés (56 Md€ ESG Groupe)	17
1.3.2.1.3.	OPCVM : intégration progressive des critères ESG	17
1.3.2.1.4.	Focus Obligations vertes, Social et Sustainable bonds	18
1.3.2.2.	Intégration ESG sur les titres non cotés (20 Md€ Groupe)	20
1.3.2.2.1.	Déploiement d'un dispositif interne d'analyse ESG des investissements réalisés en direct (7 Md€ de couverture)	20
1.3.2.2.2.	Privilégier les investissements, générateurs de valeurs, qui répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et qui impactent l'ensemble des territoires	22
	Un Investisseur, engagé dans l'immobilier, qui contribue aux évolutions sociétales en favorisant une approche durable et vivable de la ville	22
	Un investisseur engagé dans l'accès à l'alimentation et aux soins liés à la santé.	25
	Un investisseur qui intensifie son soutien dans la transition énergétique face aux défis climatiques et environnementaux	25
	Un investisseur qui soutient l'accès au numérique dans les territoires.	27

2.

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ 28

2.1.	MOYENS INTERNES DU GROUPE	28
2.2.	INFORMATION DES ASSURÉS	28

3.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ 30

3.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
3.2.	DIRECTEUR GÉNÉRAL	30
3.3.	DIRECTION DES INVESTISSEMENTS	31
3.4.	UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPÉRATIONNELLE	31

4.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE 32

4.1.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT DU GROUPE CAA	32
4.2.	POLITIQUE DE VOTE 2022 : INFLUENCER LES PRATIQUES ESG DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES	32

5.

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES 35

5.1.	INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE	35
5.2.	PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLÉGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR).....	36
5.3.	ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	37

6.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.	40
6.1.	ADHÉSION A LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE	40
6.2.	INDICATEUR DE TEMPERATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	41
6.3.	OBJECTIFS SCIENCE BASED TARGET INITIATIVE (SBTI)	41
6.4.	TRANSITION PATHWAY INITIATIVE : OUTIL D'ÉVALUATION PROSPECTIF	42
6.5.	ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030.	43
6.6.	ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES DE TRANSITION AVEC DES SCÉNARIOS (APPROCHE TOP-DOWN).	43
6.7.	MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES.	43
6.7.1.	L'APPROCHE TOP-DOWN	44
	Classes d'actifs prises en compte dans le calcul	44
	Estimation de l'intensité carbone (par entité)	44
6.7.2.	L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI.	45
	Calculs en empreinte	45
	Corriger les effets d'allocations sectorielles	45
	Classes d'actifs prises en compte dans le calcul par entité	46
	Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))	46
	Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés	46
7.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ	47
7.1.	IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES	48
7.2.	IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION	48
7.3.	ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE	49
7.3.1.	ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE	49
7.3.2.	EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE)	52
7.4.	STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ	52
8.	DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITÉ.	53
8.1.	IDENTIFICATION DES RISQUES	53
8.2.	ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »	54
8.2.1.	ASSUREUR	54
8.2.2.	INVESTISSEUR	55
8.2.3.	ÉVALUATION PAR LE SCORE DE RISQUE PHYSIQUE	56
8.3.	ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION	56
8.4.	IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS	58
8.5.	ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES PHYSIQUES ET RISQUES DE TRANSITION	58
9.	DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET DE MESURES CORRECTIVES	60
10.	PROPOSER AUX ASSURÉS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE RESPONSABLES ET SOLIDAIRES	62
	CONCLUSION.	65



ANNEXES 66

ANNEXE 1

BILAN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 66

ANNEXE 2

DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG 69

ANNEXE 3

LE FILTRE BEST-IN-CLASS D'AMUNDI 73

ANNEXE 4

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (PRI) 74

ANNEXE 5

LE PACTE MONDIAL (UN GLOBAL IMPACT) 75

ANNEXE 6

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE CALCUL D'EMPREINTE CARBONE
DES PORTEFEUILLES SOUS GESTION 76

ANNEXE 7

LISTE DES INVESTISSEMENTS FAVORABLES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 77

ANNEXE 8

TRADUCTION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 78

ANNEXE 9

ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE 79

ANNEXE 10

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9
DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR) 80

NOTRE APPROCHE 2022 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT

Depuis la mise en application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures⁽¹⁾ (TCFD) de 2017 et de l'actuel article 29 de la Loi Énergie-Climat, Crédit Agricole Assurances présente sa politique ESG-Climat et donc la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement. En effet, ces facteurs peuvent sensiblement affecter la société et son environnement et par conséquent la rentabilité des entreprises et des projets dans lesquels Crédit Agricole Assurances investit. Il s'agit fondamentalement d'une approche sélective des émetteurs selon leurs pratiques afin de soutenir une transition ordonnée vers une économie plus durable, et ce afin de limiter les risques pour l'entreprise et ses investissements (en grande partie effectués pour le compte de clients) mais aussi pour limiter les risques liés aux impacts de la transition sur la société.

En cohérence avec la feuille de route du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique et **renforcer son engagement en faveur du financement de la transition énergétique**. En alignant sa politique ESG-Climat avec les Accords de Paris (sortie programmée du charbon thermique à 2030) et sur la neutralité carbone en 2050, le Groupe Crédit Agricole Assurances contribuera aux objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre en privilégiant une réduction équilibrée au sein de chaque secteur et chaque zone géographique dans lesquels il est actif.

En s'appuyant sur les exigences nationales et internationales, notre rapport extra-financier est donc structuré selon le contenu des informations à publier :

	Contenu de la section	Recommandation TCFD
1	Démarche générale de l'entité	Stratégie
2	Moyens internes pour contribuer à la transition	Gouvernance
3	Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	Gouvernance
4	Stratégie d'engagement, politique de vote et compte-rendu	Stratégie
5	Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »	Gestion des risques
6	Alignement sur l'Accord de Paris	Métriques et cibles
7	Alignement et gestion des risques de la biodiversité	Gestion des risques, métriques et cibles
8	Gestion des risques et spécificités des risques climatiques	Gestion des risques, métriques et cibles
9	Démarche d'amélioration et mesures correctives	Stratégie
10	Proposer aux assurés des contrats en UC responsables, verts et solidaires	

Enfin, des annexes permettent de développer certains aspects.

(1) La TCFD a été créée lors de la COP21 pour définir des recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de climat. Présidée par Michael Bloomberg, son rapport final publié en juin 2017 précise les 4 piliers attendus dans les reporting climat des entreprises : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

1.1. GOUVERNANCE

Les entités suivantes contribuent au cadrage et à la mise en œuvre de la politique ESG-Climat du groupe Crédit Agricole Assurances :

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. définit la politique d'investissement responsable pour l'ensemble de ses filiales, dont Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole S.A. détient 100 % de la holding du groupe Crédit Agricole Assurances.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances s'intègre dans celle du Groupe Crédit Agricole. La politique de Crédit Agricole SA est disponible sur leur site : <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole>. Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le Crédit Agricole s'engage à accompagner dans les transitions tous ses clients, au cœur de la vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle des territoires :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

Le Crédit Agricole va amplifier son action en faveur de la transition énergétique en accélérant les investissements dans les énergies vertes en lieu et place des énergies fossiles.

PARTENAIRES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

► Groupe Amundi

- Leader européen et partenaire principal du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de gestion d'actifs.

► Crédit Agricole Corporate & Investment Banking (CACIB)

- Leader mondial en matière de « green bonds » (origination, structuration et placements).

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

La holding, dénommée Crédit Agricole Assurances, détient elle-même, directement ou indirectement 22 sociétés⁽²⁾.

Le groupe Crédit Agricole Assurances est signataire des PRI⁽³⁾ depuis 2010 qui lui octroie la note de A en 2021 (échelle de A à E, E étant la moins bonne note) sur le pilier relatif à la stratégie et la gouvernance.

Sachant que l'assurance est un métier confronté à beaucoup de sujets sociétaux (vieillesse de la population, dépendance, nouveaux usages comme la mobilité), Crédit Agricole Assurances a la capacité d'impacter positivement et durablement la société et ses clients à travers ses offres et ses investissements.

Dans le cadre de la mobilisation collective du groupe Crédit Agricole pour son Projet Sociétal s'articulant autour de trois priorités : le climat, l'inclusion et les transitions agricole et agro-alimentaire, Crédit Agricole Assurances décline sa politique ESG-Climat sur trois axes correspondant aux trois principales activités : assureur, investisseur, employeur. Les principales ambitions de Crédit Agricole Assurances sont décrites ci-dessous :

- Agir pour le climat (contribuer à une économie moins carbonée, intégrer la neutralité carbone dans nos offres, limiter l'empreinte carbone de nos bâtiments et de notre activité, accroître la captation de carbone et s'engager pour la biodiversité à travers le reboisement).

⁽²⁾ Société mère (1) : CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

Assureurs (18) : PREDICA, CAAR, PACIFICA, CALIE, SPIRICA, MUDUM SEGUROS, CA VITA, FINAREF RISQUES DIVERS, FINAREF VIE, CACI LIFE, CACI NON LIFE, CA LIFE JAPAN, CA ASSICURAZIONI, CA LIFE GREECE, ASSUR&ME, CA ZYCIE, CATU, Predica Espagne

Réassureur (1) : CACI REINSURANCE

Holdings (3) : CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE, SPACE HOLDING, SPACE LUX

⁽³⁾ Principles for Responsible Investments de l'ONU (www.unpri.org). Pour des détails sur ces principes le lecteur pourra se reporter à l'annexe 4.

- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale (favoriser l'accès au logement, au numérique, à la santé et à l'alimentation en région, rendre accessible à tous l'assurance au quotidien).
- Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.
- Actions transverses Climat/Inclusion (UC responsables et référentiel RSE, prévention au service du climat et de l'inclusion, engager les collaborateurs dans des actions solidaires).

En tant qu'assureur, Crédit Agricole Assurances accompagne ses clients dans tous leurs moments de vie, dans l'atténuation et l'adaptation aux risques climatiques, encourage les démarches vertueuses des assurés et se met au service d'une agriculture plus durable. Les questions sociétales sont en cours d'intégration dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des offres, depuis la conception et la prévention, à la mise en marché.

En tant qu'employeur responsable, Crédit Agricole Assurances a une responsabilité vis-à-vis de ses collaborateurs notamment en les sensibilisant aux changements climatiques, sur la mesure et réduction de son empreinte directe et sur le développement de l'engagement solidaire ou le soutien aux aidants.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Agricole Assurances a la responsabilité et la capacité d'agir à travers ses investissements (via le mandat confié aux sociétés de gestion ou via ses investissements en direct). Ses ambitions climat en tant qu'investisseur sont :

- La réduction de l'exposition aux énergies fossiles et aligner les portefeuilles d'investissement avec l'Accord de Paris,
- La transition vers une économie bas-carbone et la contribution à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en poursuivant notamment les investissements dans les énergies renouvelables et la baisse de l'empreinte carbone,
- Le soutien au tissu économique local des territoires tout en répondant aux besoins fondamentaux de la population.

La nature des activités d'investisseur du groupe Crédit Agricole Assurances le conduit à être plus actif dans des secteurs aux activités répondant à des besoins essentiels des populations :



Immobilier

- Un investisseur de premier plan en immobilier.
- Un des premiers assureurs habitation en France.



Santé et bien vieillir

- Leader de la prévoyance individuelle en France.
- Fort investissement dans les établissements de santé et d'accueil de personnes âgées.



Énergies renouvelables

- Investisseur institutionnel de premier plan dans la transition énergétique.

1.2. ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES

Charte/Initiative/Groupe de travail	Année engagement	Objectif poursuivi par l'initiative
PRI (Principle for Responsible Investment) 	2010	Inciter les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, au sens large.
Soutien TCFD	2019	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières.
Accords de Paris	2019	Limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°, de préférence à 1,5 degré Celsius. (Cf. Section 6 Stratégie d'alignement aux Accords de Paris pour les indicateurs)
Tobacco-Free Finance Pledge	2020	Traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. (Cf. section exclusion sectorielle tabac)

Charte/Initiative/Groupe de travail	Année engagement	Objectif poursuivi par l'initiative
PSI (Principle for Sustainable Insurance)	2021	Mise en place d'un cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses prises de décisions.
NZAOA	2021	Limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. Les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. (Cf. Section 6 Stratégie d'alignement aux Accords de Paris)
NZIA	2022	La Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), organisée par l'ONU, est un groupe de 30 assureurs. Les membres de la NZIA se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, conformément à une augmentation maximale de la température de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

L'adhésion à ces différentes initiatives a permis au Groupe Crédit Agricole Assurances de renforcer sa démarche ESG-Climat et de l'accompagner à formaliser ses objectifs.

1.3. UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, renforce sa mobilisation pour protéger ses clients avec des offres engagées et responsables, pour intégrer des critères ESG dans ses décisions d'investissement tout en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de son activité.

Transition énergétique

S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique.

Crédit Agricole Assurances s'engage aujourd'hui sur les objectifs chiffrés suivants, d'ici 2025 :

- ▶ Baisser de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations Corporate (base 2019) par million d'euro investi.
- ▶ Augmenter ses investissements dans les énergies renouvelables pour contribuer, à terme, à l'installation d'une capacité de production de 14 GW, soit l'équivalent de la consommation moyenne en énergie de 5 millions de foyers français par an.
- ▶ Poursuivre ses investissements dans les nouvelles formes d'énergies bas carbone comme l'hydrogène décarboné ou produit à partir d'électricité bas-carbone.

Crédit Agricole Assurances s'engage à publier chaque année le niveau d'atteinte de ces objectifs.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, déployée dans toutes les compagnies françaises et internationales, dont PREDICA comporte des objectifs et résultats mesurables relatifs au risque induit par le changement climatique, pour application à la gestion des placements des fonds euros et des fonds propres :

Accélérer le financement des énergies renouvelables et les projets et initiatives au service de la transition énergétique.	Travaux avec les entités du Groupe, participation aux réflexions méthodologiques des acteurs de la place.	Maîtriser l'impact carbone de notre portefeuille.
		
Poursuite des investissements en énergies renouvelables.	Amélioration de la capacité de suivi des empreintes carbone des portefeuilles.	Politique de réduction de l'empreinte carbone et sortie du charbon en 2030.

Objectifs de Développement Durable



Pour ses investissements, Crédit Agricole Assurances privilégie les secteurs répondant aux besoins fondamentaux de la population : la nourrir, la loger, la soigner et lui apporter les services essentiels. Ce qui lui permet également de contribuer en partie aux Objectifs de Développement Durable⁽⁴⁾ (ODD).

En l'occurrence, des financements de projets de réhabilitation et de construction de quartiers dynamisant l'économie et revalorisant les territoires, les financements de projets d'énergies renouvelables, illustrent la capacité de Crédit Agricole Assurances à investir dans l'économie, tout en visant des objectifs sociétaux (logement de qualité à des loyers abordables) et environnementaux.

Périmètre

La politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances s'applique aux fonds euros des entités du groupe Crédit Agricole Assurances et au titre de leurs fonds propres. Crédit Agricole Assurances est un assureur intégrant les critères ESG, avec plus de 272 milliards d'euros d'actifs dans les fonds euros et dans les fonds propres⁽⁵⁾ en valeur de marché.

Quel que soit le mode de détention des actifs en portefeuille, la démarche ESG-Climat couvre l'ensemble des classes d'actifs en appliquant des méthodologies adaptées aux particularités de chacune (mandat de gestion taux ou actions, fonds dédiés, fonds ouverts, gestion directe par la Direction des Investissements et administrée par les sociétés de gestion).

Par ailleurs, l'assureur gère également plus de 82 Milliards d'unités de compte⁽⁶⁾ (Cf. Section 10 dédiée aux UC).

Le Groupe Crédit Agricole Assurances gère ainsi 354 Md€ d'encours global à fin décembre 2022 en valeur de marché (VM).

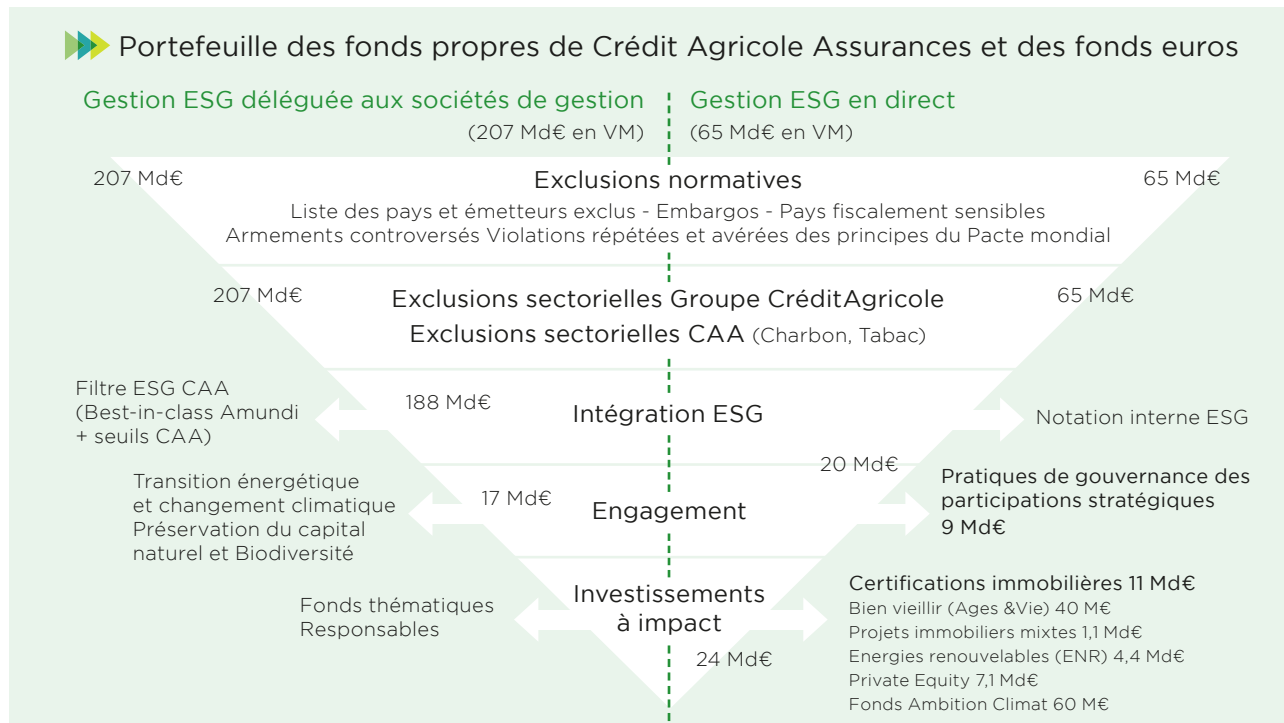
Quel que soit le type de support (fonds euros, fonds propres, UC), des exclusions normatives (Cf. les sections normatives et sectorielles) venant du Groupe Crédit Agricole sont appliquées sur toutes les activités de financement des entités du Groupe Crédit Agricole notamment sur tous les investissements de Crédit Agricole assurances.

A cela s'ajoutent des politiques sectorielles, alignées sur la politique de Groupe :

- ▶ Des politiques sectorielles Groupe qui s'appliquent à toutes les entités dont Crédit Agricole Assurances : par exemple la déforestation, l'huile de palme (Cf. politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole : <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles>).

- ▶ Des politiques sectorielles plus exigeantes notamment sur le charbon et le tabac appliquées par Crédit Agricole Assurances.

L'application aux portefeuilles des fonds propres et euros de ces exclusions et le processus d'intégration ESG sont illustrés dans le schéma suivant :



A noter que ces exclusions sont également valables pour les unités de compte, où elles sont appliquées par les sociétés de gestion.

(4) Détail sur le site : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

(5) Par fonds euros nous entendons les supports d'investissement en représentation des contrats à capital garanti faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur. Il s'agit en France des fonds euros (fonds euros « standards » et fonds euro-croissance) et à l'étranger, des fonds garantis. Vision base d'actifs financiers SIGMA. Par fonds propres, nous entendons les actifs qui ne sont pas en représentation de contrats d'assurance mais correspondent à l'activité propre de l'assureur et permettent de couvrir les besoins réglementaires en capital. Les rendements de ces actifs reviennent intégralement à l'assureur.

(6) Par contrat en unités de compte nous entendons les supports d'investissement où le client supporte le risque de performance financière.



1.3.1. LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES

Crédit Agricole Assurances souhaite ne pas être complice de pratiques jugées inacceptables. Par sa politique d'engagement, Crédit Agricole Assurances peut faire évoluer les pratiques de l'émetteur. Malgré diverses interrogations, relances et avertissements de désengagement de différents investisseurs, l'émetteur peut continuer d'exercer des activités jugées répréhensibles qui nous conduisent à l'inclure dans notre liste d'émetteurs exclus de nos investissements. Cette liste est mise à jour régulièrement en coordination avec le Groupe Crédit Agricole et notre mandataire Amundi. Nous appliquons cette liste d'exclusions pour pratiques inacceptables à tous nos actifs.

1.3.1.1. Rôles et responsabilités

Crédit Agricole Assurances définit, dans le cadre des Politiques du groupe Crédit Agricole et avec le soutien de l'expertise d'Amundi, la stratégie et les thèmes d'exclusions qui s'appliquent à ses portefeuilles. Une fois les thèmes d'exclusions définis, Amundi a la responsabilité d'appliquer la liste des émetteurs ou groupes d'émetteurs interdits selon un cadre de risques. En pratique, Amundi attribue à ces émetteurs la note de G, soit la plus mauvaise dans son échelle de notation interne. Pour les fonds collectifs gérés par d'autres sociétés de gestion (c'est à dire hors Amundi) celles-ci sont responsables du respect des règles communiquées par Crédit Agricole Assurances lors du processus d'investissement. Ces sociétés de gestion s'étant au préalable engagée, lors de la contractualisant des mandats de gestion, au respect des règles du client.

1.3.1.2. Périmètre d'application des exclusions

La politique d'exclusion pour pratiques inacceptables (émetteurs notés G) a vocation à s'appliquer à l'intégralité des actifs financiers des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances. En pratique, elle s'applique intégralement aux mandats et aux fonds dédiés, quelle que soit la société de gestion retenue et aux fonds collectifs du groupe Amundi. Les fonds collectifs des autres sociétés de gestion respectent les exclusions de la société.

1.3.1.3. Les exclusions normatives

La politique d'exclusion s'applique aussi bien aux émetteurs privés qu'aux émetteurs publics et assimilés⁽⁷⁾. Cette politique, qui a vocation à s'appliquer à la plus grande partie possible des actifs, repose sur les 3 piliers suivants⁽⁸⁾ :



Exclusions pour violations répétées et avérées de tout ou partie des 10 principes du pacte mondial (UN Global Compact annexe 5).

Certaines entreprises, par leurs agissements, violent de manière avérée et répétée tout ou partie des 10 principes du pacte mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux Normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Exclusion des États mis au ban de la communauté internationale et ayant des pratiques fiscales agressives.

Les émetteurs privés ne sont pas les seuls à avoir des pratiques inacceptables. C'est également le cas de certains États et des émetteurs assimilés (ou organismes publics). Les titres de dettes émis par ces États sont donc exclus des investissements. Sauf cas argumenté, les émetteurs privés ayant élu domicile dans ces États sont également exclus. Deux critères fondent ces exclusions :

- **Politiques d'embargos** : les États mis sous procédure d'embargo par la commission des sanctions du conseil de sécurité de l'ONU, l'OFAC américain (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne ; les restrictions émises par l'Etat français fondent la liste des États exclus de nos portefeuilles. Il s'agit en général d'États perpétrant des crimes ou des exactions collectives ou participant de manière avérée au financement du terrorisme.
- **Pays fiscalement sensibles** : nous n'investissons pas dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ni dans les pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales qui apparaissent sur la liste de l'Union européenne.



Exclusions relatives aux armements controversés.

Le groupe Crédit Agricole Assurances reconnaît le droit aux États de se défendre lors de conflits symétriques (conventionnels) ou asymétriques (ex : attaques terroristes) et donc de soutenir et de financer une industrie de la défense ainsi que la recherche et le développement d'armements nouveaux. Ne sont visés dans cette politique d'exclusion que les armements dits « controversés ». Deux propriétés sont nécessaires pour qualifier un armement de non controversé :

- **Discrimination** : ne doivent pas indistinctement viser les objectifs militaires et les populations civiles lors de conflits ou après les conflits (ex : mines encore actives).
- **Proportionnalité** : les dégâts humains ne doivent pas être démesurés par rapport à l'atteinte de l'objectif militaire. Toute la chaîne conduisant au développement des armements controversés est visée : conception, production, financement, transport, distribution, stockage...

(7) Par émetteurs assimilés aux émetteurs souverains nous entendons toutes les collectivités locales (ex : les régions), subdivisions des États, les entités supranationales (ex : la banque européenne d'investissement) et les entités publiques n'ayant pas une activité opérationnelle impliquant des risques ESG forts. Ainsi, la CADES est un émetteur assimilé à un État alors qu'EDF est assimilée à une entreprise en terme d'analyse du risque ESG-Climat.

(8) Les exclusions relatives à la politique climat sont détaillées dans la partie 8 « Gestion des risques et spécificités des risques climatiques ».

1.3.1.4. Les exclusions sectorielles

Hormis les exclusions normatives citées précédemment, des règles strictes sont appliquées notamment sur le tabac et le charbon. Ces exclusions sont intégrées dans les outils de gestion des gestionnaires de fonds afin de les empêcher d'investir dans ces émetteurs. Le département des Risques est en charge de la réalisation des contrôles de second niveau.

Exclusion de l'industrie du tabac

Le 31 mai 2020 avait lieu la Journée Mondiale Sans Tabac. En amont de cet événement, l'organisation australienne Tobacco Free Portofolio (TFP) engagée dans la réduction du nombre de morts liés aux maladies dues au tabac, a annoncé lors du Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP), avoir recueilli la signature de Crédit Agricole Assurances. Cette signature l'engageait à sortir complètement des secteurs du tabac dans les trois ans à venir. Les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances ne détiennent plus de titres du secteur du tabac depuis le troisième trimestre 2020.



Cette politique d'exclusion est applicable au secteur du tabac dans son ensemble, incluant les fournisseurs (seuil d'application pour les entreprises fabriquant des produits complets du tabac : revenus supérieurs à 5%), les fabricants de cigarettes et les détaillants (seuil d'application : revenus supérieurs à 10%).

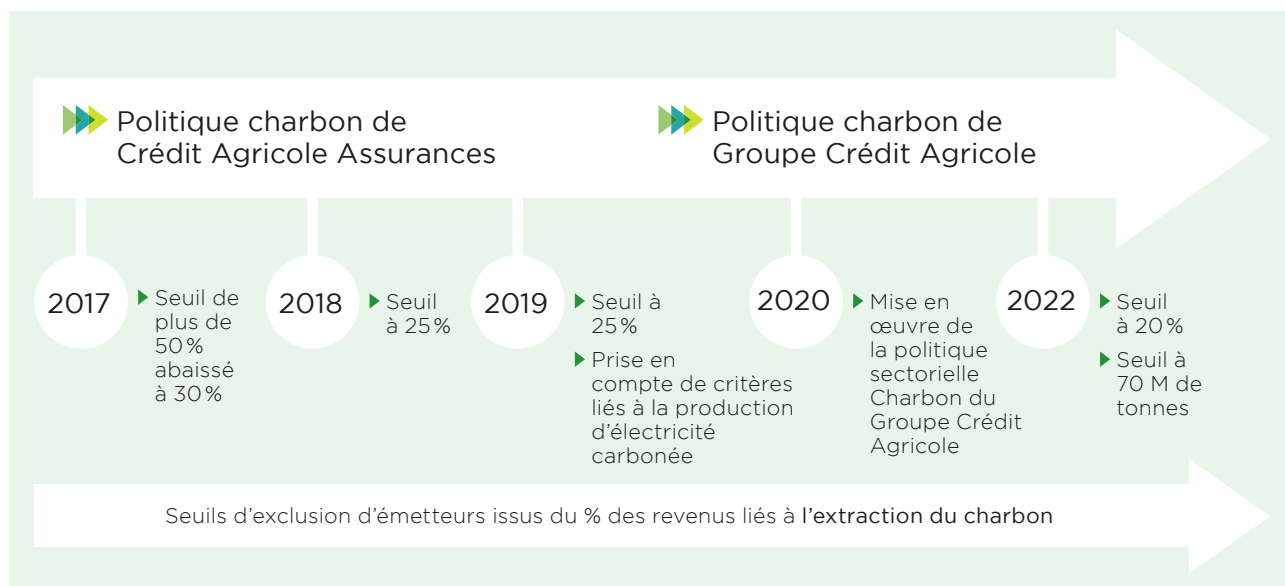
Renforcement de la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon

Crédit Agricole Assurances procède de deux manières :

- Exclusions progressives sous critères de seuils du Groupe.
- Critères de sortie du charbon propres à Crédit Agricole Assurances.

Le Groupe Crédit Agricole a mis à jour ses nouvelles politiques sectorielles traitant du charbon qui intègrent désormais des engagements liés à l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles. Ces politiques tiennent compte de la part des revenus des entreprises générés dans l'industrie du charbon thermique et de leur trajectoire de transition. Le Crédit Agricole s'est engagé à exclure le charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2030. La politique charbon adoptée dans la stratégie climat se décline à travers trois politiques sectorielles : centrales thermiques à charbon, mines et métaux et infrastructures de transport.

Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement de la transition énergétique, Crédit Agricole Assurances a choisi de sortir du charbon (Cf. Section 6 sur la stratégie d'alignement aux Accords de Paris).



Depuis 2016, Crédit Agricole Assurances s'est désengagé des émetteurs tirant des revenus de l'extraction de charbon avec des conditions de seuils de plus en plus restrictifs (plus de 50% de leur chiffre d'affaires en 2016 ; en 2017, plus de 30% de leur chiffre d'affaires ou produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an ; en 2018, le seuil a été à nouveau abaissé à 25%). Depuis 2019, la politique charbon est étendue aux sociétés actives dans la production d'électricité et les seuils ont été abaissés régulièrement.

Ainsi, en 2022, Crédit Agricole Assurances se désengage des émetteurs :

- réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou produisant 70 millions de tonnes et plus de charbon par an (extraction minière) ;
- produisant de l'électricité dès lors que les revenus provenant d'électricité produite à partir de charbon représentent plus de 50% des revenus issus de cette activité ;
- dont le chiffre d'affaire provenant directement (extraction) ou indirectement (production d'électricité) du charbon représente entre 20% et 50% du chiffre d'affaires total et présentant une trajectoire de réduction insuffisante ;
- développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Le portefeuille d'investissements directs reflète aujourd'hui ces critères ci-dessous, qui s'appliquent également aux nouveaux flux :

Politique d'exclusion Charbon	Secteur extraction	Secteur production d'électricité	Extraction et production à partir du charbon	Développement de projets
Critère 1 : entreprise > 20 % du chiffre d'affaires ou mix énergétique	✓			✓
Critère 2 : entreprise > 50 % du chiffre d'affaires ou mix énergétique		✓		✓
Critère 3 : entreprise > 20 % et < 50 % du chiffre d'affaires ou mix énergétique			✓	✓

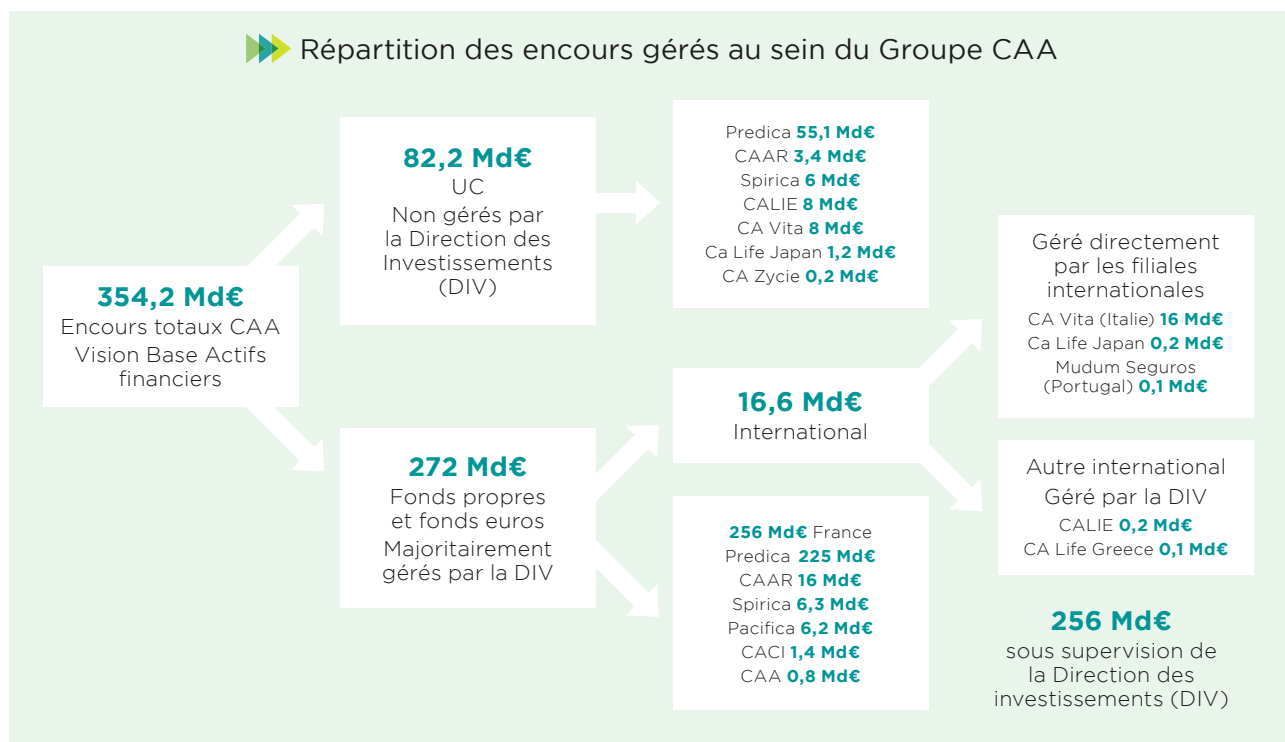
Depuis plusieurs années, Crédit Agricole Assurances réduit de manière progressive ses expositions aux entreprises du secteur du charbon notamment à partir de la liste des développeurs de charbon commune à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole.

Crédit Agricole Assurances exclut totalement (y compris cession des stocks éventuels) les émetteurs de la liste Groupe des développeurs sur l'ensemble de son périmètre en terme de compagnies, de supports (tous mandats, fonds dédiés, poches spécifiques), d'instruments et d'opérations (détenition en direct, prêts de titres, collatéral, ...). (Cf. section 5 : focus mix énergétique)

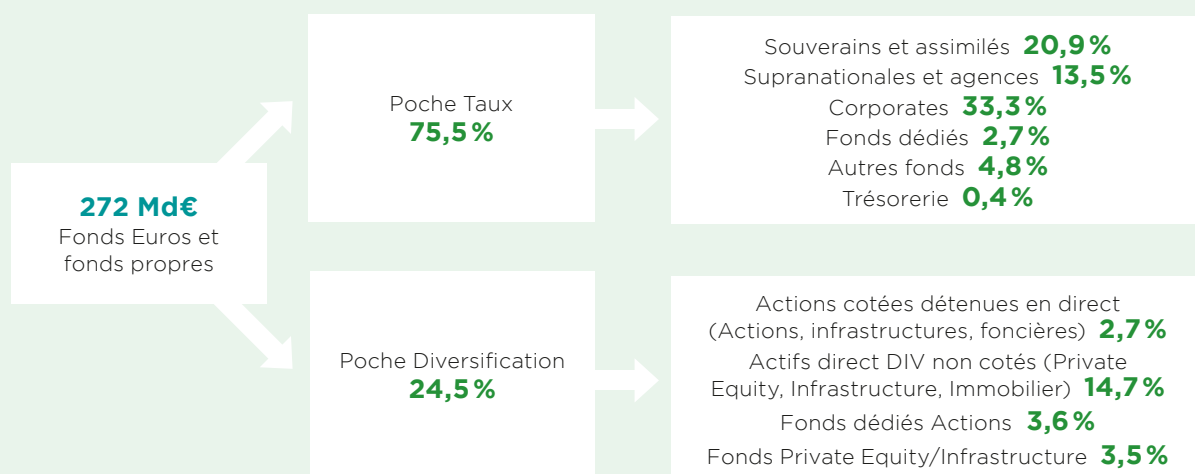
Les exclusions normatives et sectorielles sont complétées par la prise en compte des performances extra-financières des émetteurs.

1.3.2. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL)

La mise en œuvre opérationnelle des investissements des entité du Groupe Crédit Agricole Assurances, notamment sur les fonds euros et les fonds propres, repose d'une part sur des mandats de gestion confiés principalement à des sociétés de gestion (principalement la société de gestion Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole) pour les titres cotés, et d'autre part sur une gestion en direct par la Direction des Investissements (DIV) pour des titres non notés portant essentiellement sur l'immobilier et certaines catégories d'actions. Dans tous les cas, la gestion est réalisée dans un cadre de risque défini. Les UC, qui ne sont pas sous mandat de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances, mais gérés par des gérants d'actifs partenaires, sont traités dans la section 10.



Ventilation du portefeuille d'actifs



Aujourd'hui, avec l'implémentation progressive des notes ESG sur nos actifs, l'analyse extra-financière couvre plus de 76 % des actifs en représentation des fonds propres et des fonds euros en 2022, en s'appuyant principalement sur les méthodes de notation extra-financière développées au sein du Groupe et les certifications environnementales de nos actifs immobiliers.

Intégration progressive de l'ESG dans nos actifs Groupe des fonds euros et fonds propres

Application du filtre ESG CAA sur le coté

69 %

Corporates Financières
Souverains et assimilés
Supranationales & Agences
Actions cotées détenues en direct (actions, infrastructures, foncières)

Analyse interne ESG sur le non coté en 2022

7 %

Actifs direct Direction des Investissements (Private Equity, Infrastructure, Immobilier certifié)

Travaux en cours

24 %

Fonds dédiés
Fonds Private Equity/Infrastructure
Trésorerie
Autres fonds
Autres

Sur les 272 Md€ d'encours gérés (fonds propres et fonds euros) au niveau Groupe, 208 Md€ intègrent les critères ESG sous plusieurs dimensions :

188 Md€

Sur le périmètre coté (actions/obligations Corporates, Souverains) :

- Combinaison de la note ESG « best-in-class » + filtres ESG CAA de condition de seuil de détention
- Investissements thématiques : obligations vertes, obligations sociales, obligations durables

Corporate
132 Md€

Souverains
56 Md€

Predica 156,7 Md€ CA Vita 13 Md€ CAAR 9,8 Md€ Pacifica 3,4 Md€ Spirica 3,2 Md€ CACI 0,9 Md€ CAA 0,4 Md€ CALI Europe 0,2 Md€ CA Life Greece 0,1 Md€ Mudum Seguros 0,1 Md€



20 Md€

Sur le périmètre non coté (actifs réels) :

► **11 Md€** d'immobilier certifié (certifications environnementales) soit **12 Md€** en valeur d'expertise

Predica 10,5 Md€	CAAR 1,1 Md€	Pacifica 0,3 Md€	Spirica 0,3 Md€	CA Vita 0,02 Md€	CAA 0,01 Md€	CACI 0,008 Md€
---------------------	-----------------	---------------------	--------------------	---------------------	-----------------	-------------------

► **9 Md€** sur les participations stratégiques : investissements thématiques à impact sur les infrastructures et le Private Equity dont **7 Md€** avec la notation interne ESG

Predica 8,7 Md€	CAAR 0,07 Md€	CA Vita 0,05 Md€	Spirica 0,04 Md€	Pacifica 0,03 Md€
--------------------	------------------	---------------------	---------------------	----------------------

1.3.2.1. Intégration ESG sur les titres cotés (188 Md€)

Comme mentionné précédemment, la gestion des titres cotés est principalement déléguée à notre société de gestion, Amundi. Amundi a développé une méthodologie de notation ESG (Pour plus de détails Cf. Annexe 2) combinant des données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. Amundi a constitué un référentiel d'une trentaine de critères basés sur des critères génériques et des critères spécifiques sectoriels, en lien avec les grands principes universels (OIT, OECD Guidelines, Pacte mondial...). Avec cette approche best-in-class, chaque entreprise est évaluée par une note chiffrée échelonnée autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles.

Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs. L'absence ou le refus d'information de l'émetteur est sanctionné par une mauvaise note. Il existe autant de classements ESG qu'il existe de secteurs. Pour illustrer, la consommation d'énergie du critère E pour un assureur n'aura pas le même poids que celui du secteur de l'automobile.

Ainsi, Crédit Agricole Assurances choisit d'exclure les émetteurs présentant la moins bonne performance ESG sur leur secteur ou présentant un fort risque de réputation voire de controverses.

Pour les Etats, les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur leur capacité à rembourser leur dette à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'emparent des problématiques ESG qui peuvent nuire à la stabilité mondiale. La méthodologie Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité.

A l'issue du processus de notation propre à notre société de gestion, la note se situe sur une échelle de notation allant d'A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes que ce soit pour la notation des entreprises ou pour la notation des souverains. A noter que les titres notés G (dont les émetteurs exclus pour pratiques inacceptables) sont exclus de l'ensemble des gestions actives de notre société de gestion.

Chaque portefeuille d'actifs est considéré ESG si des conditions de gestion sont respectées (Cf. points suivants pour les entreprises et pour les souverains).

Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur Amundi pour gérer sa politique de vote et d'engagement pour les actifs gérés sous mandat tout en ayant un regard avec un suivi fréquent (mensuel, trimestriel en fonction du sujet) des indicateurs.

1.3.2.1.1. Les titres émis par des entreprises (132 Md€ ESG)

Les titres émis par des entreprises des secteurs financiers et non financiers comptent pour plus de 1/3 du portefeuille global et sont investies principalement en France et en Europe. Le portefeuille est relativement peu exposé aux risques ESG. En effet, Crédit Agricole Assurances adopte pour ses différents mandats (univers noté par les agences financières) la méthode best-in-class « Filtre ESG CAA » (règles de gestion circonscrites) déployée principalement par Amundi (dont une partie inclut des obligations vertes). Le suivi des contraintes de seuils est mensuel.



Politique CAA sur la prise en compte de la notation ESG

Portefeuille Taux

- L'encours des actifs notés E, F et G doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché.
- L'encours des actifs non notés et non notables en ESG doit être détenu sous conditions de seuils du portefeuille en valeur de marché.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5).
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à celle de son « univers de référence ».

Portefeuille Actions

- L'encours des actifs notés E, F ou G ou non notés doit respecter les conditions de seuils de détention dans le portefeuille en valeur de marché.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5).

Notre stratégie d'investissement (fonds euros et fonds propres) repose donc sur un processus de sélection détaillé et une note minimale exigée à plusieurs niveaux (note individuelle de l'émetteur, note du portefeuille, comparaison à un univers de référence). En effet, la note ESG moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence.

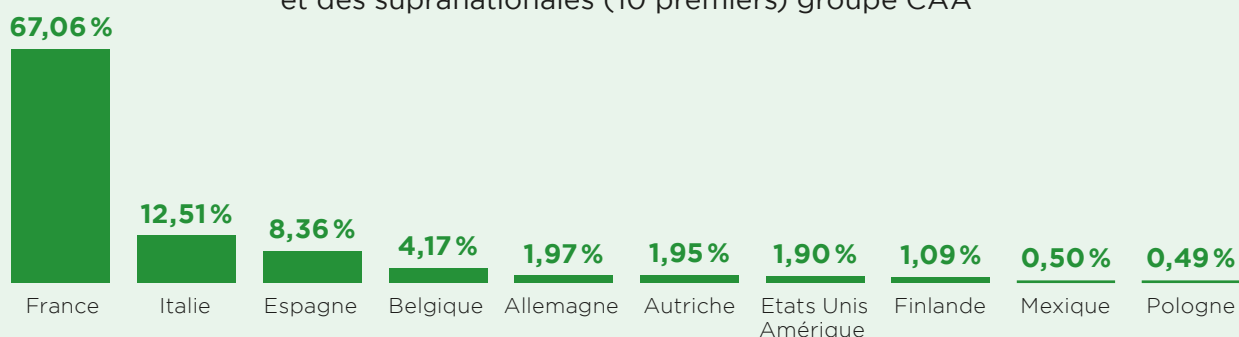
Encours Corporates soumis au filtre ESG

Predica 113 Md€	CAAR 7,3 Md€	CA Vita 4,4 Md€	Pacifica 3 Md€	Spirica 2,7 Md€	CACI 0,9 Md€	CALIE 0,1 Md€	Mudum Seguros 0,07 Md€	CA Life Greece 0,06 Md€
--------------------	-----------------	--------------------	-------------------	--------------------	-----------------	------------------	---------------------------	----------------------------

1.3.2.1.2. Souverains et Assimilés (56 Md€ ESG)

Nos obligations publiques (catégories « sovereign » et « treasuries » au sens de la nomenclature Barclays) représentent 56 Md€ soit 21% du portefeuille global (fonds euros et fonds propres). Les notations extra-financières de ces émetteurs sont généralisées sur ces actifs et suivis.

Répartition géographique des Souverains et assimilés et des supranationales (10 premiers) groupe CAA



Encours Souverains soumis au filtre ESG Groupe CAA

56 Md€

Predica 43,7 Md€	CA Vita 8,2 Md€	CAAR 2,5 Md€	Spirica 0,5 Md€	Pacifica 0,5 Md€	CA Life Japan 0,2 Md€	CACI 0,095 Md€	CAA 0,054 Md€	CALIE 0,047 Md€	CA Life Greece 0,039 Md€	Mudum Seguros 0,020 Md€	CA Assicurazioni 0,008 Md€
---------------------	--------------------	-----------------	--------------------	---------------------	--------------------------	-------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	----------------------------	-------------------------------

Appellation « ESG » pour les Souverains

- L'encours des actifs notés E, F et G doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché.
- La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5).

1.3.2.1.3. OPCVM : intégration progressive des critères ESG

Notre portefeuille d'OPCVM (taux et actions), pour une large part, dédié au Groupe Crédit Agricole Assurances, représente à fin décembre 2022 près de 47 Md€ en valeur de marché. Crédit Agricole Assurances a progressivement intégré des critères ESG au sein de ses OPC dédiés notamment actions (3 Md€), dont le suivi est assuré par notre société de gestion : adossement à des indices ESG notamment le MSCI CTB pour la gestion indicielle ; sélection de sous-jacents ETF ESG, investissements dans des sous-jacents article 8 ou 9 (au sens SFDR). Les politiques d'exclusions sectorielles s'appliquent sur nos fonds dédiés.

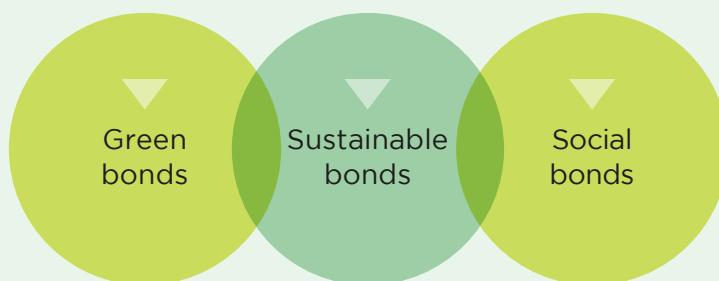
Groupe CAA encours OPCVM

47 Md€

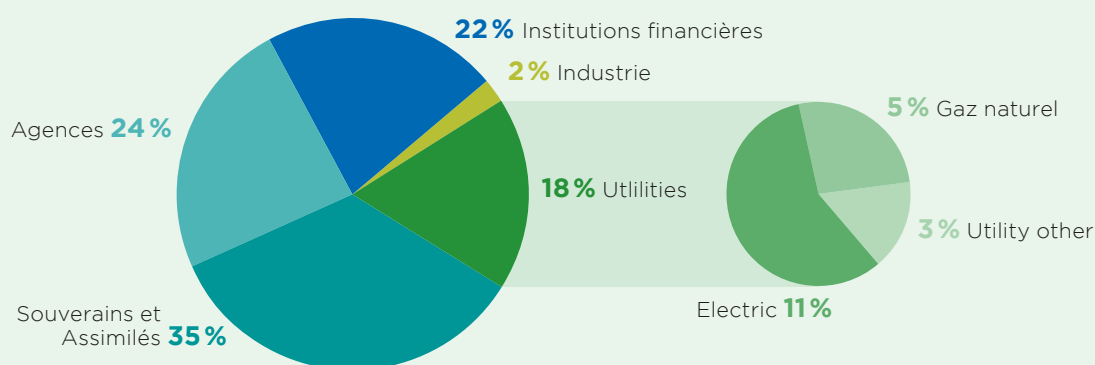
Predica 41,9 Md€	CA Vita 1,7 Md€	CAAR 1,1 Md€	Pacifica 0,9 Md€	Spirica 0,7 Md€	CAA 0,3 Md€	CACI 0,221 Md€	CALIE Lux 0,019 Md€	CA Life Greece 0,011 Md€	CA Life Japan 0,001 Md€
---------------------	--------------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------	-------------------	------------------------	-----------------------------	----------------------------

1.3.2.1.4. Focus Obligations vertes, Social et Sustainable bonds

A fin 2022, le Groupe détient plus de 8,4 Md€ (vs 8 Md€ en 2021) d'obligations vertes (standard Green Bonds Principals) dont 3 Md€ émises par des Souverains & Assimilés. Par ailleurs le groupe détient aussi 1,1 Md€ (vs 0,559 Md€ en 2021) de social bonds et 1,9 Md€ (vs 1,3 Md€ en 2021) de Sustainable bonds.



►► Répartition sectorielle des obligations vertes investies par CAA

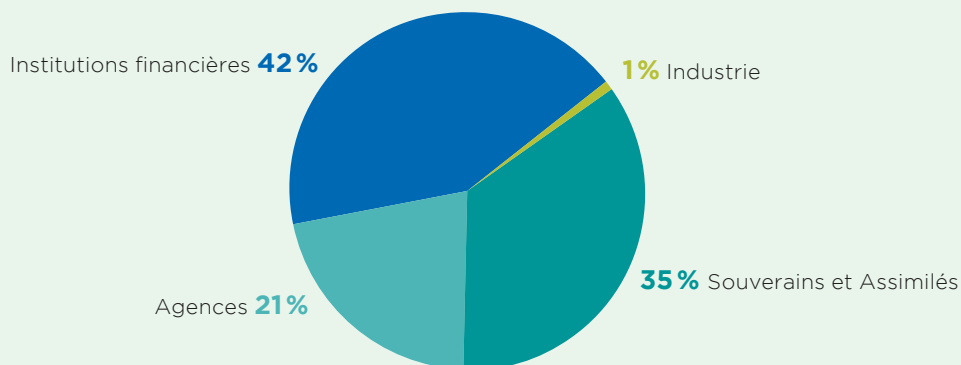


►► Groupe CAA encours obligations « vertes » 8,4 Md€

Predica 7,1 Md€	CAAR 0,332 Md€	Pacifica 0,327 Md€	CA Vita 0,286 Md€	Spirica 0,191 Md€	CACI 0,103 Md€	CAA Holding 0,038 Md€	CALIE Lux 0,011 Md€	CA Life Greece 0,0047 Md€	CA Life Japan 0,004 Md€
--------------------	-------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	-------------------	--------------------------	------------------------	------------------------------	----------------------------

Les social bonds (obligations sociales) sont des obligations exclusivement utilisées pour financer ou refinancer partiellement ou en totalité des projets sociaux, nouveaux et/ ou en cours et qui respectent les quatre principes des Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA).

➤ Répartition sectorielle des Social bonds

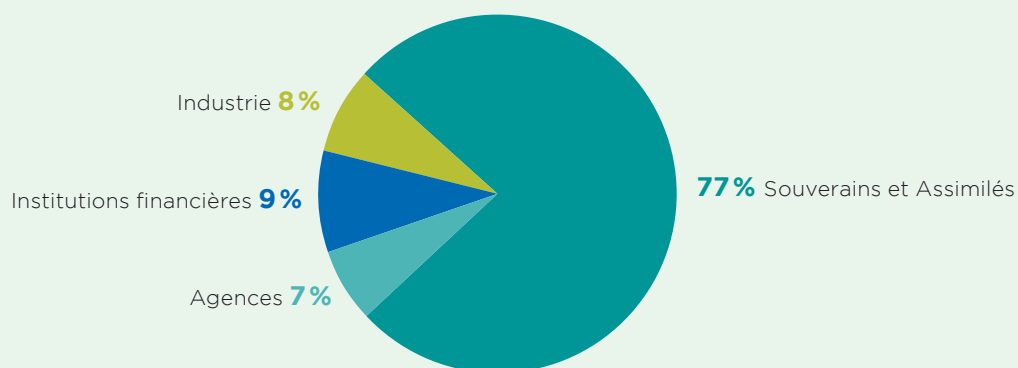


➤ Groupe CAA encours Social Bonds 1,1 Md€

Predica 812 M€	Pacifica 172 M€	CAAR 61 M€	CACI 16 M€	CA Vita 14 M€	CAA Holding 12 M€	CALIE Lux 8,6 M€	Spirica 7 M€	CA Life Greece 0,5 M€
-------------------	--------------------	---------------	---------------	------------------	----------------------	---------------------	-----------------	--------------------------

Les sustainable bonds (obligations durables) sont des obligations exclusivement utilisées pour financer ou refinancer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations durables suivent les quatre principes clés des Green Bond Principles et de Social Bond Principal de l'International Capital Market Association (ICMA).

➤ Répartition sectorielle des Sustainable bonds



➤ Groupe CAA Encours Sustainable Bonds 1,9 Md€

Predica 1,6 Md€	CAAR 0,111 Md€	Pacifica 0,060 Md€	Spirica 0,050 Md€	CACI 0,027 Md€	CAA Holding 0,020 Md€	CA Vita 0,016 Md€	CALIE Lux 0,006 Md€	CA Life Greece 0,003 Md€
--------------------	-------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	--------------------------	----------------------	------------------------	-----------------------------

1.3.2.2. Intégration ESG sur les titres non cotés (20 Md€)

1.3.2.2.1. Déploiement d'un dispositif interne d'analyse ESG des investissements réalisés en direct (7 Md€ de couverture)

La Direction des Investissements réalise des investissements directement dans des actifs réels de diversification (immobilier, infrastructures, des fonds de dettes, Capital investissement...), non cotés, qui ne rentrent pas dans le champ de délégation d'Amundi et nécessitent de développer un modèle de notation ESG spécifique.

En fonction des thématiques et des actifs, les objectifs peuvent être multiples.

Pour illustrer, sur la partie environnementale, Crédit Agricole Assurances investit dans les infrastructures d'énergies renouvelables pour soutenir la transition énergétique (éolien, solaire, hydroélectrique) principalement avec des partenariats tels qu'Engie en France et en Europe. D'autres vecteurs d'énergies renouvelables sont en cours de réflexion tels que l'hydrogène pour le stockage.

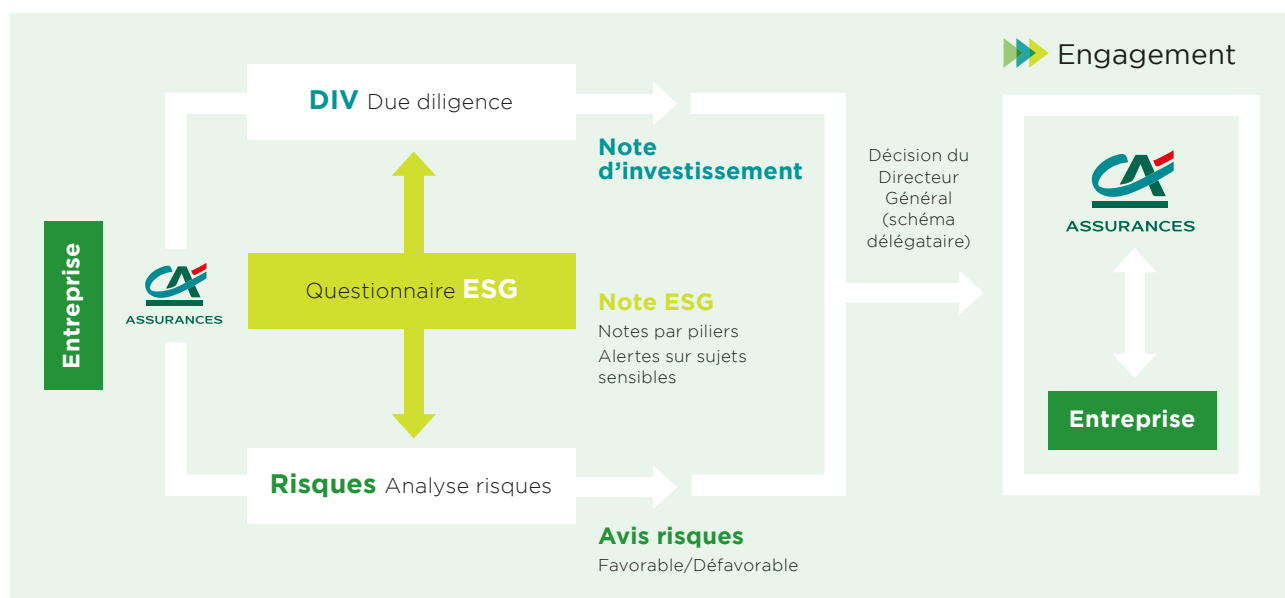
De plus, Crédit Agricole Assurances investit sur des biens immobiliers avec un niveau de certification environnementale élevé. La qualité des certifications environnementales permet de contribuer à la politique climat et à une diminution de l'empreinte carbone. Par ailleurs, certains programmes d'investissements immobiliers permettent de répondre à des projets sociétaux tels que l'accès à des loyers abordables ou des rénovations de quartiers, tout en misant sur des biens de qualité en terme de normes environnementales.

Le dispositif d'évaluation et d'intégration des critères ESG dans nos investissements en direct couvrira à terme environ 15% des encours en portefeuille (actifs de diversification). Il s'agit principalement de titres de participation dans des sociétés non cotées, considérés comme stratégiques, où nous siégeons en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration. Cette présence au Conseil d'Administration nous permet d'avoir des leviers notamment sur les politique de vote et d'engagement. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises qui ne sont donc pas couvertes par les agences de notation ni par les sociétés de gestion.

Notre méthodologie a été revue par un cabinet indépendant extérieur et validée par la comitologie mise en place par notre gouvernance sociétale (Cf. ; Section 3). Cette revue nous a permis de vérifier la cohérence des pondérations avec les enjeux de la directive européenne Corporate European Sustainable Reporting Disclosure (CSRD).

Ce groupe de notation ESG est composé de l'équipe ESG, des gestionnaires d'actifs directs et de plusieurs responsables de département (RSE, Risques et Conformité). Il se réunit trimestriellement et est responsable de la prise en compte des critères de durabilité dans les investissements.

La première phase d'implémentation de la notation interne concerne nos investissements déjà en portefeuille. Aujourd'hui, nous intégrons progressivement l'analyse interne ESG afin d'intégrer un avis extra-financier dans les dossiers relatifs aux nouveaux investissements, qui sont ensuite analysés par la Direction des Risques.



Il faut souligner que la philosophie de la notation interne est différente de celle de notre principale société de gestion (qui gère la partie cotée), basée sur le best in class (classement des émetteurs par secteur). S'agissant d'investissements considérés comme stratégiques, nous sommes plus dans une logique d'amélioration continue de l'Entreprise. Crédit Agricole Assurances ambitionne de faire progresser les sociétés sur les questions ESG et de les accompagner dans la déclinaison de leurs ambitions sur les sujets ESG.



DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de cet outil de notation interne, le département d'analyse extra-financière de la Direction des Investissements a élaboré un questionnaire qui est transmis à l'ensemble des partenaires.

Ce questionnaire comprend près de 80 questions réparties sur 4 piliers (Pilotage, Environnemental, Social/Sociétal, Gouvernance) en incluant des questions sectorielles spécifiques. Sous chacun des piliers, se déclinent différents enjeux.

Ce questionnaire porte sur des thématiques liées, en l'occurrence, à la transition énergétique, la stratégie de décarbonation, la gouvernance, les questions d'équité, la biodiversité.

Pilotage ESG

- ▶ Matérialité
- ▶ Gouvernance ESG
- ▶ Stratégie RSE

Gouvernance

- ▶ Gouvernance, gestion des risques, contrôle interne
- ▶ Conduite des affaires

Environnemental

- ▶ Pollution
- ▶ Biodiversité et écosystèmes
- ▶ Utilisation des ressources et économie circulaire
- ▶ Changement climatique

Social

- ▶ Structure - Effectifs propres
- ▶ Clients
- ▶ Communautés affectées
- ▶ Travailleurs dans la chaîne de valeur
- ▶ Equité et égalité
- ▶ Santé & Sécurité Effectifs propres
- ▶ Bien être et avantages sociaux

Par exemple, sur le pilier du pilotage ESG, est analysé le niveau de maturité de la gouvernance ESG de l'entreprise sur sa prise en compte des enjeux extra financiers (par qui ?, comment ? ...). Sur le pilier du social, les conditions de travail sont importantes notamment dans la chaîne de valeur (taux d'accidents du Travail...).

Le questionnaire, réparti en questions standards et en questions spécifiques selon les secteurs, repose principalement sur des réponses qualitatives et les données quantitatives nous permettent d'apprécier l'évolution par rapport à l'analyse précédente.

Un travail d'identification des enjeux prioritaires et secondaires par secteur a été réalisé avec l'attribution d'une pondération en fonction du classement.

Les réponses au questionnaire permettent d'identifier le niveau de maturité de l'entreprise sur les enjeux de durabilité et de réaliser un diagnostic de matérialité.

La note ESG est construite sur les 80 questions regroupées par enjeu (cité précédemment). La note attribuée à l'enjeu dépend de sa matérialité (qui fait baisser la note) et des plans d'actions mises en œuvre (qui rehaussent la note).

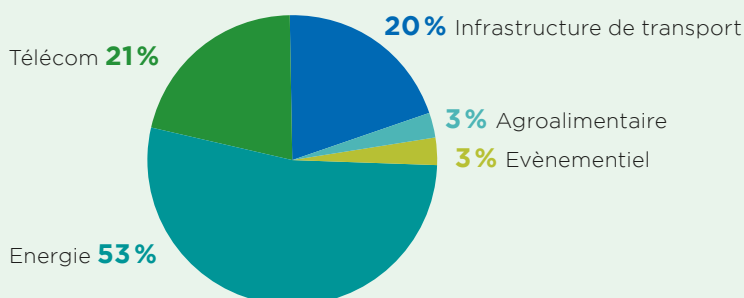
Le score ESG (la note interne est harmonisée avec le format alphanumérique d'Amundi mais a une approche différente) est basé sur 100 et est calculé en retranchant des points quand la gestion d'un enjeu matériel par l'entreprise est insuffisante ou en cas d'absence de réponse.

Le tableau de bord est utilisé comme outil d'interaction avec la Gouvernance qui met en exergue les axes d'amélioration utiles à l'engagement des entreprises partenaires.

L'objectif de la notation n'est pas en soi d'avoir une note mais de sensibiliser l'entreprise sur l'importance des enjeux de durabilité. Notre mission est d'accompagner ces entreprises dans la mise en œuvre et/ou l'amélioration de leur plan d'actions.

La note ESG couvre près de 80 % des encours en infrastructures non cotés de notre périmètre d'analyse à fin 2022 (note moyenne de B) soit près de 7 Md€ pour le Groupe Crédit Agricole Assurances.

Répartition des investissements en direct par secteur concernés par l'ESG





1.3.2.2.2. Privilégier les investissements, générateurs de valeurs, qui répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et qui impactent l'ensemble des territoires

En cohérence avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer encore davantage aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, Crédit Agricole Assurances renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique, sur la trajectoire de neutralité carbone en 2050 avec des objectifs de réduction intermédiaires d'ici 2030.

De plus, les bouleversements démographiques tels que le vieillissement de la population, le nomadisme du travail doivent s'anticiper dans toutes les dimensions des territoires : logements, espaces publics, services, équipements, commerces, transport. Ceci afin d'éviter les fractures sociales et sociétales voire même territoriales et favoriser une transition juste.

Crédit Agricole Assurances souhaite être parmi les premiers acteurs qui agissent en faveur de l'accès au logement, au numérique, à la santé et à l'alimentation en région :

- ▶ Accès au logement au plus grand nombre, amélioration de la qualité de vie en ville et de la mixité sociale : rénovation de quartiers « cœurs de ville » (Massy, Bobigny, Issy).
- ▶ Accès à la santé et au Bien Vieillir Demain (Icade Santé, Ages&Vie).
- ▶ Accès à l'alimentation (Semmaris).
- ▶ Accès au numérique (TDF, Vauban Infrastructure Fibre).

Environnement



Social



Gouvernance



Un Investisseur, engagé dans l'immobilier, qui contribue aux évolutions sociétales en favorisant une approche durable et vivable de la ville.

Crédit Agricole Assurances est investisseur aux cotés de nombreux acteurs notamment immobiliers ayant tous une démarche ESG.

L'immobilier (y compris via des sociétés foncières) représente une part importante des investissements de Crédit Agricole Assurances (26 Md€ soit 9,5% du portefeuille global des fonds euros et des fonds propres, dont 20,5 Md€ pour Predica soit 9,1%) qui veille à ce que cette classe d'actifs respecte les meilleurs standards du marché en terme de performance énergétique.

Des produits aux standards élevés de prestations et de performance énergétique

Les critères ESG de l'Immobilier se matérialisent par l'attribution d'une certification HQE, BREEAM ou LEED qui engage le respect d'un cahier des charges prenant en compte notamment l'utilisation des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la limitation des nuisances, les performances énergétiques et thermiques.

Le parc immobilier de Crédit Agricole Assurances, principalement situé en France, couvre plus de 2,2 millions de m² de surface certifiée (immobilier non coté) sur un total de plus de 4,4 millions de m². Cela représente près de 50% de surface certifiée en portefeuille (application d'une politique de certification des bâtiments (HQE, BREEAM ou LEED)).

Pour évaluer les performances des bâtiments (en terme d'énergie, l'environnement, la santé et le confort), il existe plusieurs niveaux de certification (ex : PASS, BON, TRES BON, EXCELLENT, EXCEPTIONNEL) où plus le niveau à atteindre est important, plus les exigences sont élevées.

Une certification environnementale de type HQE, BREEAM ou LEED peut couvrir différentes étapes d'une opération immobilière : la reconstruction, la construction ou l'exploitation. **Un immeuble peut donc avoir différents types de certification pour une même opération.**

La répartition par type et niveau de certification de notre patrimoine immobilier au niveau Groupe est détaillée ci-dessous :

En m ²	Construction		
	2021	2022	Evolution
Niveau de certification			
Sans niveau*	102 221 (12%)	102 221 (10%)	
Bon / good / pass**	140 619 (16%)	164 224 (15%)	17%
Très bon / very good / silver***	373 118 (43%)	399 726 (37%)	7%
Excellent / exceptionnel / platinum core****	244 646 (29%)	402 383 (38%)	64%
Total m ²	860 604	1 068 553	24%

En m ²	Exploitation		
	2021	2022	Evolution
Niveau de certification			
Sans niveau*	356 026 (30%)	356 026 (29%)	
Bon / good / pass**	150 120 (13%)	161 320 (13%)	7%
Très bon / very good / silver***	130 410 (11%)	186 534 (15%)	43%
Excellent / exceptionnel / platinum core****	535 063 (46%)	537 945 (43%)	1%
Total m ²	1 171 619	1 241 824	6%

En m ²	Reconstruction	
	2021	2022
Niveau de certification		
Sans niveau*		
Bon / good / pass**	25 013 (34%)	18 607 (15%)
Très bon / very good / silver***	40 861 (55%)	83 479 (67%)
Excellent / exceptionnel / platinum core****	8 268 (11%)	21 749 (18%)
Total m ²	74 142	123 835



Avec 11 Md€ en valeur de marché (soit 12 Md€ en valeur d'expertise correspondant à la valeur foncière de l'immeuble) d'actifs immobiliers certifiés dans son portefeuille à fin 2022 (4% du portefeuille global), Crédit Agricole Assurances poursuivra ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux et sociaux tels que les performances énergétiques, l'utilité sociale des actifs et la contribution à l'amélioration des métropoles régionales.

Crédit Agricole Assurances continue de renforcer la proportion d'actifs immobiliers bénéficiant d'une certification environnementale sur son parc d'immobilier de bureaux non cotés (les foncières ont leur propre politique de certification). En pratique il est plus aisé de mettre aux normes un bâtiment dans les phases de vacances (changement de locataire) et dans les cas où il y a peu de locataires. Désormais, tout nouveau programme de construction ou de réhabilitation d'un immeuble vise une certification environnementale. Nous poursuivons un effort de « restructuration verte », effort qui est rendu possible en reconstruction par le départ des locataires dans un actif commercial.

Sur le patrimoine existant, le décret tertiaire du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, fixe un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques à horizons 2030, 2040 et 2050. Ces objectifs sont pris en compte lors des restructurations d'actifs. Des réalisations d'audit (DPE) sont en cours sur l'ensemble des immeubles de logement détenus à 100% pour déterminer les impacts des nouvelles réglementations (appartements notés F et G notamment) et pour mettre en place un programme d'amélioration des performances (changement d'huissieries, systèmes de chauffage, isolation, etc).



Répondre à une forte demande démographique et sociétale



Hormis le facteur environnemental, Crédit Agricole Assurances accorde une importance particulière à la **dimension sociétale de ses actifs immobiliers**. En effet, l'objectif est de favoriser l'accès aux logements, et donc de les rendre accessibles financièrement aux classes moyennes, dans des zones tendues. Crédit Agricole Assurances investit dans des programmes de logements à loyers libres ou intermédiaires (LLI) en accord avec les enjeux environnementaux et sociaux dans la mesure où ils répondent à

une forte demande démographique et sociétale en favorisant la mixité et en proposant des produits aux standards élevés en terme de prestations et performance énergétique. Il s'agit de relever de nombreux défis au niveau structurel : création et maintien de l'emploi dans des zones éloignées des centres financiers traditionnels, redynamisation des zones urbaines défavorisées, inclusion des groupes à risque d'exclusion sociale, réduction des inégalités.

Crédit Agricole Assurances investit aussi bien en Ile-de-France que dans les principales métropoles françaises (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse) en privilégiant les opérations neuves qui contribuent à répondre à la demande croissante de logements. Crédit Agricole Assurances investit dans l'économie de façon soutenue et durable dans des zones à fort potentiel.

Dans le cadre de sa politique de placements immobiliers, Crédit Agricole Assurances investit également dans le cadre de **restructuration** de quartiers de ville et s'inscrit dans la politique globale du Grand Paris. Ces projets de restructuration visent à créer des éco-quartiers piétons en plein cœur de ville, axés sur la restauration, les commerces de bouche et les services. Ils illustrent notre stratégie unique d'investisseur long terme sur **des projets mixtes urbains** de qualité, alliant logements, commerces et bureaux, situés dans des zones à fort potentiel.

Par ailleurs, en étant administrateur d'une de nos foncières, nous l'accompagnons dans des opérations de transformation des entrées de ville commerciales en nouveaux quartiers mixtes notamment pour faire face à la pénurie de logements dans les zones denses et pour s'adapter aux nouvelles tendances de consommation. Il s'agit, en outre, de traiter les dysfonctionnements urbains en intégrant les enjeux environnementaux par la prise en compte du développement de la nature en ville, le développement des mobilités douces, la production de bâtiments à forte qualité environnementale.

Afin de renforcer la diversification de son portefeuille d'actifs commerciaux, Crédit Agricole Assurances a finalisé un partenariat spécialisé dans le commerce dans les gares européennes. Cela concerne l'exploitation des concessions de commerces portant notamment sur la Gare Montparnasse (Paris) et 5 gares en Italie (Milan, Turin, Rome, Padoue et Naples). Ces actifs représentent une surface cumulée de 42 000 m². Le portefeuille de gares accueille plus de 130 millions de visiteurs par an. Notre partenaire Altarea continuera à assurer la gestion de ces actifs.



Financer des entreprises actives dans la prise en charge des personnes fragilisées

- ▶ Bien vieillir à domicile
- ▶ Personnes en perte d'autonomie
- ▶ Ecosystème de proximité : santé (pharmacie, médecins...), services (épicerie...)

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances à travers CAAR a renforcé son implication dans les domaines de **la santé et du bien vieillir** (près de 40 M€). Un partenariat immobilier a été établi avec Korian et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le développement des résidences Senior « Ages & Vie » sur l'ensemble du territoire national; Il s'agit d'un programme de construction innovant d'habitats collectifs pour les seniors.

C'est un domicile partagé, solution nouvelle qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur quartier ou leur village.

Chaque résidence propose 16 places et permet la création de six emplois pérennes d'auxiliaire de vie (dont deux logés sur place pour une présence 24h/24).

Avec le lancement du programme en 2019 et un développement initial de 150 résidences à horizon 2023, il est prévu plus de 300 résidences, soit plus de 4800 chambres et création de 2 000 emplois directs pour 2025 dans toute la France.



Il s'agit d'un modèle original et inclusif au cœur des territoires qui offre un cadre de vie sécurisant à taille humaine. Une cinquantaine de résidences (1 résidence = en moyenne 2 maisons) a été mise en service en 2022 portant le réseau à plus d'une centaine de résidences.

Le vieillissement de la population entraîne des bouleversements démographiques qui doivent s'anticiper dans toutes les dimensions des territoires : logements, espaces publics, services, équipements, commerces, transports.

Un investisseur engagé dans l'accès à l'alimentation et aux soins liés à la santé



Crédit Agricole Assurances est également investisseur dans d'autres classes d'actifs alternatifs tels que le Private Equity. Le montant des expositions s'élève à plus de 7 Md€ à fin 2022 (2,6% du ptf global des fonds euros et des fonds propres). Ces investissements réalisés en direct en Private Equity consistent en des prises de participations au capital des sociétés (1,3 Md€) ou via des fonds de Private Equity (délégation à deux sociétés de gestion), dédiés aux compagnies d'assurance du groupe sur les thématiques de la Santé/ Vieillesse, de l'Agroalimentaire (Semmaris avec Rungis) et des services BtoB.

Un investisseur qui intensifie son soutien dans la transition énergétique face aux défis climatiques et environnementaux



La stratégie de Crédit Agricole Assurances répond à une demande sociétale forte. En effet, Crédit Agricole Assurances a contribué à l'initiative de place « Ambition Climat » permettant d'investir globalement 600 M€ (dont 60 M€ apportés par Crédit Agricole Assurances) dans le financement d'entreprises intégrant des objectifs de réduction des impacts climatiques de leurs activités.

Cela a pris la forme de trois véhicules alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

- ▶ Deux fonds investissant dans les actions de sociétés cotées (230 M€ pour chacun des deux fonds gérés par Amundi et Sycomore AM),
- ▶ Un fonds investissant dans des obligations européennes « investment grade » (125 millions gérés par HSBC GAM).

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, les investissements de Crédit Agricole Assurances notamment en faveur de la transition énergétique (Cf. Annexe 7 qui liste les investissements en transition énergétique) se réalisent principalement au sein de la poche Infrastructures. Nos investissements en infrastructures, principalement en France et en Europe se font principalement à travers des prises de participations (en direct et à travers des fonds).

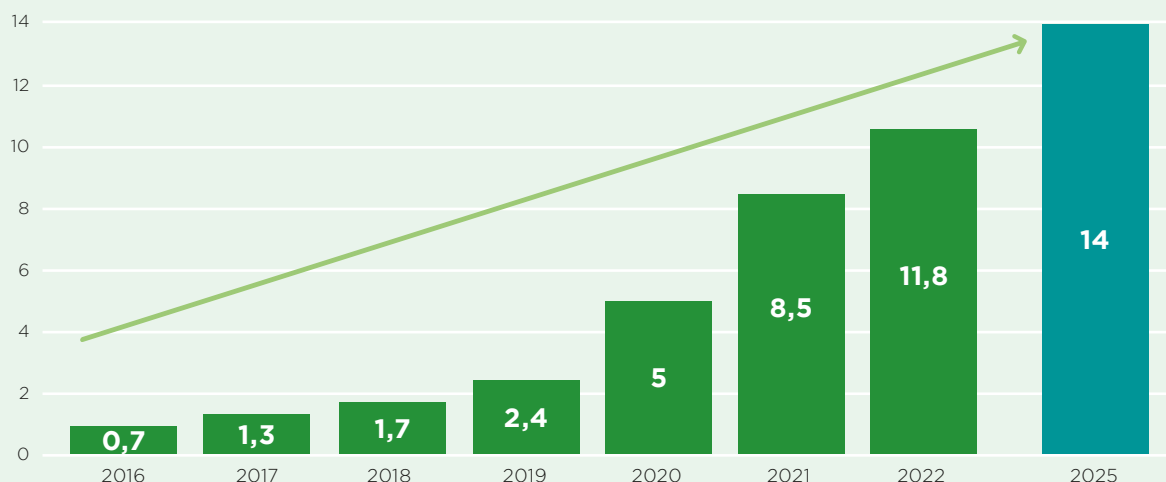
En 2022, Crédit Agricole Assurances a poursuivi ses investissements dans les infrastructures **non cotées** en procédant à six nouvelles acquisitions et au renforcement de lignes déjà présentes en portefeuille, portant l'exposition totale du portefeuille d'infrastructures non cotées détenues en direct à 9,3 Md€ (3,5% du ptf global) sur un total de 13,5 Md€ (5% du ptf global), soit une augmentation de 46% par rapport à 2021.



C'est principalement dans le secteur des énergies renouvelables que Crédit Agricole Assurances a investi en 2022. La capacité totale installée du portefeuille, que Crédit Agricole Assurances contribue à financer, s'élève désormais à c. 11,8 GW (Capacité installée à fin 2022 sur une base 100%) soit c.+43% vs 2021.

Les investissements dans les EnR (Energies Renouvelables) sont au cœur de la stratégie de Crédit Agricole Assurances, qui souhaite renforcer son engagement dans la transition énergétique, conformément à son objectif 2025. CAA a ainsi pour ambition de contribuer à financer une capacité installée de 14 GW à horizon 2025.

Stratégie de CAA dans le développement des ENR (en GW)



Pour atteindre cet objectif, Crédit Agricole Assurances investit dans des partenariats de type « brownfield » (actifs déjà opérationnels uniquement), mais également dans des plateformes de développement (incluant des projets renouvelables à développer, dits « greenfield »).

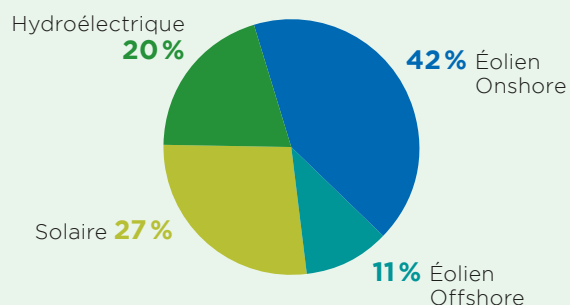
En 2022, Crédit Agricole Assurances a réalisé les investissements suivants dans les EnR :

- Eolia Renouvelables : acquisition de 60% du capital de la plateforme d'actifs renouvelables d'Eolia Renouvelables, en consortium avec Engie. Eolia est l'une des plus importantes plateformes indépendantes d'EnR en Espagne avec une répartition de 90% d'énergie éolienne et 10% d'énergie solaire. À ce jour, la plateforme détient une capacité installée de 0,9 GW et vise 1,5 GW d'ici 2025.
- Repsol Renouvelables : acquisition de 25% de la plateforme d'actifs renouvelables de Repsol SA (Repsol Renouvelables), en consortium avec le fonds suisse d'infrastructures EIP. Repsol Renouvelables est un acteur mondial des EnR mixtes (hydroélectrique, solaire et éolien) et devrait être le principal contributeur à l'atteinte des objectifs de CAA avec 1,5 GW de capacité installée implantée à date en Espagne, au Chili et aux USA. Repsol Renouvelables vise une capacité installée de 6 GW à horizon 2025, puis de c. 18 GW d'ici 2030.
- Renovalia (Spark) : acquisition de 40% d'un portefeuille composé de 0,1 GW d'actifs éoliens situés en Espagne, et d'un pipeline de projets greenfield permettant de viser une capacité de 0,5 GW d'ici 2025.
- Hornsea 2 : acquisition de 50% du capital du plus grand parc éolien offshore du monde auprès d'Ørsted, en consortium avec AXA Investment Manager. Le parc est situé en Mer du Nord (R-U) et détient 1,3 GW de capacité installée.
- Crédit Agricole Assurances a également acquis des actifs opérationnels dans le cadre de ses partenariats brownfield historiques d'EnR en France (avec Engie, TotalEnergies et Eurowatt notamment).

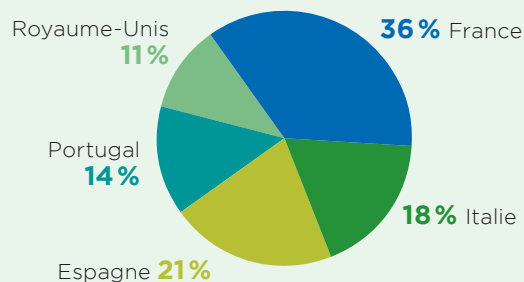
Face à la croissance exponentielle du marché des véhicules électriques, Crédit Agricole Assurances s'est positionné sur le secteur en plein essor des IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques), soutenu par la transition du parc automobile thermique vers l'électrique. CAA a ainsi fait l'acquisition via son fonds dédié Mid Infra II de 11% du capital de Fastned, le leader du marché néerlandais de la recharge ultra-rapide. Fastned développe et exploite des bornes de recharge en commercialisant l'électricité produite sur des sites, exclusifs et à fort trafic, détenus via des concessions à long terme au sein des pays core européens : l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. A fin 2022, Fastned disposait d'un portefeuille de 358 stations installées (dont 208 opérationnelles) comprenant 945 bornes de recharge de véhicules électriques, détenant ainsi c. 60% de part de marché aux Pays-Bas, en termes d'électricité vendue.

Crédit Agricole Assurances est l'un des principaux investisseurs en France en énergies renouvelables contribuant au financement de près de 6,6% du total des capacités installées en France à fin 2022 (Total EnR 61 GW en France en incluant l'hydroélectricité).

►► Répartition de la capacité installée par technologie (en MW)



►► Répartition de la capacité installée par zone géographique (en MW)



►► Un investisseur qui soutient l'accès au numérique dans les territoires

Crédit Agricole Assurances a en outre diversifié son portefeuille en investissant dans le secteur des télécommunications et des infrastructures digitales. En effet, Crédit Agricole Assurances a récemment fait l'acquisition de 45% du capital de Bluevia, la plateforme de fibre optique FTTH (Fiber To The Home) de Telefonica en zone rurale, en consortium avec Vauban Infrastructures Partners. Le portefeuille d'actifs de Bluevia comporte 3,9 millions de foyers déjà reliés et un pipeline de 1,1 million de foyers qui sera entièrement déployé à horizon 2025. Poursuivant sa politique d'investissement dans ce secteur, Crédit Agricole Assurances a renforcé son exposition à Inwit. Inwit est le leader italien des tours télécoms avec, à son actif, 22800 tours déployées sur tout le territoire national, ce qui lui confère une part de marché de 45%.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a également procédé aux augmentations de capital de deux autres participations, VIF (Vauban Infra Fibre), opérateur d'infrastructures de fibre optique établi en France et Data 4, opérateur de data centers paneuropéen établi en France, en Espagne, en Italie et en Pologne, qui ont connu une forte croissance en 2022.

Les investissements en infrastructures non cotées de Crédit Agricole Assurances réalisés au cours de l'année 2022 ont donc porté sur des secteurs clés s'inscrivant dans la démarche RSE du groupe. La crise ukrainienne a mis en exergue la nécessité d'accélérer la production d'énergie verte, tandis que les initiatives étatiques se sont multipliées pour développer l'accessibilité du numérique au sein des territoires.

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

2.1. MOYENS INTERNES DU GROUPE

Les moyens du Groupe sont déployés au sein de la holding pour répondre aux besoins de l'ensemble des entités.

MOYENS ORGANISATIONNELS

Pour faire face aux exigences réglementaires accentuant les demandes de reportings et les multiplications de questionnaires (ONG, régulateurs, agences de notations extra-financières...) notamment sur l'intégration des critères ESG des investissements, l'impact de nos produits distribués, notre empreinte directe, Crédit Agricole Assurances a renforcé la prise en compte de la durabilité au sein de ses équipes notamment en identifiant au sein de chacune des directions un référent pour être le correspondant ESG dans la gouvernance sur la durabilité. Par ailleurs, des actions de sensibilisation aux enjeux ESG sont régulièrement mises en œuvre au sein des différentes Directions.

Une nouvelle gouvernance (Cf. section 3 sur la gouvernance) a été mise en place afin de suivre nos engagements sociétaux et réglementaires, pour adapter nos indicateurs de pilotage et nous assurer de la prise en compte des enjeux sociétaux au cœur de nos métiers (Comité stratégique sociétal, comités de pilotage dédiés). Cette gouvernance implique aujourd'hui plus de 180 collaborateurs au sein de Crédit Agricole Assurances, soit près de 8% des effectifs.

MOYENS PÉRENNES (CRÉATION DE POSTE, RENFORCEMENT DES ÉQUIPES)

Dans ce contexte d'exigence forte et d'engagements ambitieux, des ressources humaines et techniques ont été alloués aux équipes opérationnelles.

La mise en œuvre de la politique ESG et son suivi sont réalisés par l'équipe ESG de la Direction des Investissements. Cette équipe indépendante est en charge de tous les sujets relatifs aux investissements durables et elle est intégrée dans le processus d'investissement parallèlement à la gestion des Risques. Elle a notamment la responsabilité de l'évaluation ESG du portefeuille et de la rédaction de ce rapport qui répond à l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

Au cours de l'année 2022 l'équipe ESG de la Direction des Investissements a été renforcée avec le recrutement de deux nouveaux postes passant ainsi de trois à cinq personnes (un manager et quatre collaborateurs).

Par ailleurs au sein de la Direction des Investissements deux nouveaux postes ont aussi été créés afin de renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et leur suivi.

Enfin, Crédit Agricole Assurances fait appel à sa principale Société de Gestion, à savoir Amundi, où plus d'une quarantaine de personnes sont impliquées dans l'analyse extra-financière avec des profils diversifiés (en fonction du secteur d'analyse, les années d'expériences des analystes, ...). Cette équipe produit les différents reporting ESG du Groupe Crédit Agricole Assurances liés à son mandat de gestion.

L'équipe ESG travaille en collaboration avec toutes les équipes au sein de la Direction des Investissements (une trentaine de personnes) pour l'intégration des critères ESG dans les différentes classes d'actifs.

Le renforcement de ces moyens humains, notamment au sein de la Direction des Investissements et de l'équipe RSE, permet de produire et d'enrichir le rapport ESG-Climat consolidé et sa déclinaison en entité individuelle vie.

MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS

L'équipe ESG fait appel ponctuellement à des expertises externes de spécialistes.

Ainsi Crédit Agricole Assurances a fait appel en 2022 à un prestataire (2 personnes) afin de l'accompagner dans sa première mesure de l'empreinte biodiversité de ses investissements et les réflexions sur la construction de sa stratégie biodiversité.

L'équipe ESG a fait aussi appel à un prestataire (3 personnes) dans la revue critique de la mise en place d'une évaluation ESG interne pour les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements.

De plus, Crédit Agricole Assurances a été accompagné pour la mise en place de la réglementation européenne Disclosure notamment dans les documents à destination des clients.

2.2. INFORMATION DES ASSURÉS

En complément de ce rapport extra-financier, le groupe Crédit Agricole Assurances communique auprès de ses assurés quant à sa politique ESG-Climat par le biais d'articles dédiés sur son site internet. L'information sur l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissements est également véhiculée dans la politique RSE du groupe Crédit Agricole Assurances, disponible sur le site de l'entreprise. Le groupe Crédit Agricole Assurances informe chaque année des différents aspects de sa démarche d'intégration de critères ESG à ses activités. Ce rapport détaille notamment l'empreinte carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances. Crédit Agricole Assurances informe les clients des

investissements thématiques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui ont été réalisés dans le courant de l'année au fil de l'eau. Ces informations sont véhiculées notamment à travers les actualités en ligne sur le site Corporate, via les réseaux sociaux et professionnels. Chaque nouvel investissement thématique dédié aux aspects ESG fait l'objet d'une communication presse comme notre investissement dans le fonds Hydrogène.

Sur chacun des sites Corporates des entités faisant partie du Groupe, à l'instar des autres réglementations, une rubrique est dédiée à toutes les publications d'informations en matière de durabilité (informations produits, politique de l'entreprise en matière de prise en compte de la durabilité, déclaration aux principales incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité).

En ligne avec les exigences du règlement européen (UE) 2019/2088, applicable à partir du 10 mars 2022, le « Règlement Disclosure⁽⁹⁾ » ou Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), ce rapport décrit la prise en compte des risques et des impacts en matière de durabilité dans les décisions d'investissements réalisés par le Groupe Crédit Agricole Assurances.

Dans ce contexte, la nouvelle réglementation prévoit trois catégories de produits qui sont appliqués à nos portefeuilles Euros et nos portefeuilles en Unités de compte :

Article 6

- ▶ Produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- ▶ Produits qui ne sont pas classés Article 8 ni Article 9.

Article 8

- ▶ Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Article 9

- ▶ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- ▶ Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

Pour chaque entité et pour chaque contrat listé ci-dessous qui fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 SFDR), sont accessibles :

- ▶ les informations en matière de durabilité du contrat,
- ▶ la liste des supports du contrat qualifiés de supports « Article 8 » et « Article 9 »,
- ▶ les informations en matière de durabilité des supports du contrat.

Des lettres trimestrielles et autres articles avec une fréquence au minimum annuelle sont communiqués aux clients.

Les fonds euros des entités de Crédit Agricole Assurances sont des investissements pouvant être qualifiés de produit « article 8 » en raison :

- ▶ des conditions fixées dans les mandats de gestion confiés principalement à Amundi pour les fonds euros (plus de 200 Md€ d'encours sur 272 Md€) ;
- ▶ des classifications des OPCVM sur lesquels les fonds euros sont investis à hauteur de 18 Md€ (voir liste des produits financiers en Annexe 10).

(9) Le Règlement Disclosure établit un cadre de publication d'informations en matière de durabilité (domaines environnemental, social ou de gouvernance) destinées aux investisseurs et leur permet d'avoir une meilleure transparence sur la prise en compte des risques extra-financiers et des incidences négatives dans les décisions d'investissements.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances est adoptée au plus haut niveau de Gouvernance : le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Enfin, le Comité Sociétal Actif, piloté par la Direction des Investissements, réalise un suivi régulier de la mise en œuvre de sa Politique ESG-Climat. Ce groupe de travail réunit notamment la Direction des Investissements, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité, les Affaires publiques, la Direction des métiers spécifiques.

3.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration veille à ce que Crédit Agricole Assurances remplisse son rôle sur les trois axes (assureur, investisseur et employeur) de manière responsable.

Il valide la stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances pour les investissements en fonds euros et fonds propres et se consacre au moins une fois par an à la progression de son plan d'actions.

Le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur afin d'y intégrer un descriptif de ses missions de durabilité. Le profil des administrateurs est assez diversifié. Ils exercent différentes fonctions notamment au sein des différents métiers de la Finance.

Ainsi, le Conseil prend en considération les enjeux de durabilité (sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance) dans le pilotage stratégique de l'entreprise. Il évalue les impacts potentiels de ces enjeux sur la performance à court, moyen et long terme de l'entreprise et être en mesure d'apprécier l'ambition sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise, les moyens et les investissements requis.

De plus, il identifie les risques et les opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux susceptibles d'avoir un impact sur la stratégie et les performances financières de l'entreprise ; il identifie également les conséquences sur l'environnement de l'exercice par l'entreprise de son activité, qu'elles soient négatives (solutions pour remédier) ou positives (opportunités), réelles ou potentielles. Cela comprend les conséquences sociales et sociétales de son modèle d'affaires (chaîne de valeur incluse).

Par ailleurs, la rémunération est un levier d'alignement des dirigeants sur l'exécution des priorités stratégiques. Le pilotage des enjeux extra-financiers de chaque entité est pris en compte dans la rémunération variable des cadres dirigeants et de celle des salariés, ce qui permet de mobiliser tous les collaborateurs.

En tant que filiale de Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole Assurances décline sa politique de rémunération dans le respect des valeurs mutualistes et des principes coopératifs fondateurs du Groupe. Cette politique, mise au service de la Raison d'Etre du Groupe « Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », s'attache à rétribuer les collaborateurs et les cadres dirigeants sur des bases objectives qui reflètent la performance et la responsabilité durable de l'organisation. Elle vise également à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et lie les niveaux de rémunération à la performance réelle sur le long terme. Ainsi, une partie de la rémunération variable des dirigeants de CAA est versée sous condition de performance long terme selon des critères économiques, financiers et sociétaux établis en cohérence avec la stratégie à long terme du Groupe et de ses entités. Plus largement, 10 % des critères non économiques fixés pour déterminer la rémunération variable des dirigeants et de l'encadrement supérieur de CAA sont directement liés au Projet Sociétal du Groupe.

3.2. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux ambitions stratégiques sociétales du Groupe Crédit Agricole, le Directeur Général est garant de la déclinaison de la stratégie du pôle Assurances.

3.3. DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements du groupe Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance du groupe : principalement françaises et quelques filiales internationales (CALIE et CA Life Greece). Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui intègre la prise en compte des enjeux ESG-Climat. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en œuvre **dans les fonds euros et dans les fonds propres**. Dans le cadre de cette mise en œuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurances, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement...).

Une partie des actifs est gérée directement par la Direction des Investissements notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de politique ESG-Climat, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers. Elle veille à la cohérence des approches retenues entre les actifs gérés par le groupe Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique. Dans les actifs d'infrastructure, Crédit Agricole Assurances a développé un savoir reconnu dans deux secteurs à enjeux forts pour le développement d'une économie et la lutte contre le réchauffement climatique : l'énergie et le transport.

Par ailleurs, La Direction des Investissements a développé des actions de sensibilisation aux enjeux ESG et Climat à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des Directions métiers.

3.4. UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPERATIONNELLE

Suite aux évolutions de la réglementation en matière de durabilité et afin de répondre aux ambitions fortes du projet sociétal de Crédit Agricole SA, Crédit Agricole Assurances a mis en place une nouvelle gouvernance sociétale en 2022.

Le Comité stratégique sociétal (niveau COMEX) supervise les travaux de quatre comités de pilotage traitant chacun des sujets sociétaux sur un périmètre de l'entreprise :

- ▶ Le comité de pilotage sociétal Actif pour les investissements des différentes compagnies d'assurances de Crédit Agricole Assurances.
- ▶ Le comité de pilotage sociétal Protection pour l'assurance dommages.
- ▶ Le comité de pilotage sociétal Epargne-retraite pour les produits d'épargne et retraite commercialisés par les différentes compagnies d'assurance de Crédit Agricole Assurances.
- ▶ Le comité de pilotage sociétal Entreprise responsable portant sur les enjeux liés au fonctionnement de Crédit Agricole Assurances en tant qu'entreprise.

Chaque comité de pilotage est sponsorisé par un Directeur, membre du COMEX. Cette gouvernance permet de couvrir toutes les dimensions du Groupe Crédit Agricole Assurances et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises ainsi que des réglementations relatives à la durabilité.

Au quotidien, l'activité RSE est rattachée à la Direction Communication Corporate et RSE, qui est représentée au Comité de Direction et au Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances.

Gouvernance sociétale impliquant les principales instances et les lignes métiers de Crédit Agricole Assurances



STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

4.1. POLITIQUE D'ENGAGEMENT DU GROUPE CAA

S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique et poursuit l'intégration des enjeux ESG dans son activité (offres et investissements). Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2011, Crédit Agricole Assurances étudie avec attention les travaux menés par les Nations unies autour d'autres alliances.

À horizon 2025, Crédit Agricole Assurances s'engage :

- ▶ à baisser de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements cotés en actions et obligations Corporate (base 2019) ;
- ▶ à croître ses investissements dans les énergies renouvelables pour contribuer, à terme, au financement d'une capacité installée de 14 GW, soit l'équivalent de la consommation moyenne en électricité de 5 millions de foyers français par an.

La stratégie climat de Crédit Agricole Assurances s'applique à l'ensemble des investissements, aux différentes classes d'actifs et également dans le cadre d'une gestion déléguée, sachant que Crédit Agricole Assurances délègue une grande partie de sa gestion à Amundi qui a adhéré à la Net Zero Asset Managers (NZAM), initiative du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI).

L'ensemble des parties prenantes internes de CAA sont impliquées dans la mise en œuvre de la démarche.

Avec la mise en place de la notation interne ESG (Cf. Intégration ESG sur le non coté dans la section I) notamment sur ses participations stratégiques, Crédit Agricole Assurances a identifié les priorités sur lesquelles agir lors de sa participation au Conseil d'Administration des sociétés dans lesquelles il est investi.

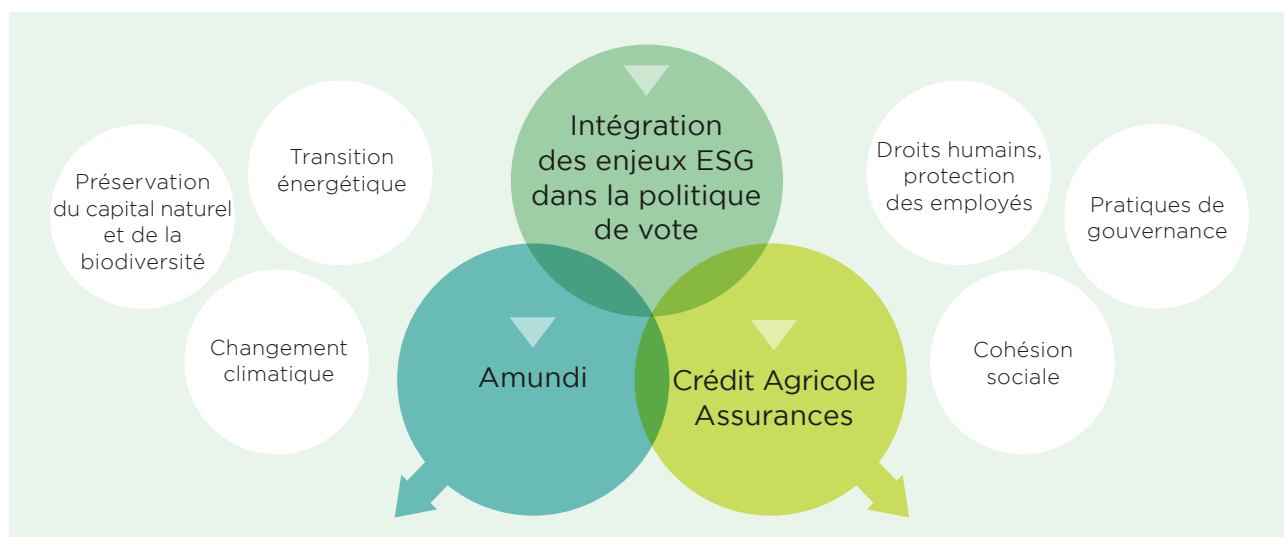
Il s'agit des thématiques suivantes qui pourraient être abordées lors de ces Conseils d'Administration à partir de 2023 : les achats (chaîne de valeur), les émissions de gaz à effet de serre, le risque climatique, la gouvernance (gestion des risques et contrôle interne), l'énergie et l'impact sur la biodiversité.

Crédit Agricole Assurances privilégie une démarche d'accompagnement des entreprises investies plutôt qu'une démarche d'exclusion a priori.

4.2. POLITIQUE DE VOTE 2022 : INFLUENCER LES PRATIQUES ESG DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Deux niveaux sont à distinguer : les actions d'Amundi⁽¹⁰⁾ pour le compte de Crédit Agricole Assurances et les actions propres à Crédit Agricole Assurances.

⁽¹⁰⁾ Voir les politiques d'engagement et de vote d'Amundi sur www.amundi.com.



Amundi gère une grande partie des actifs de Crédit Agricole Assurances et de ce fait s'engage et vote pour son compte pour ces actifs. La mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement d'Amundi est revue en amont avec la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

La politique de vote d'Amundi intègre des objectifs climat et se concentre sur les thèmes suivants dont les deux premiers sont prioritaires : contribution à la transition énergétique, contribution à la cohésion sociale (ratio d'équité, concept d'administrateur salarié, politique de rémunération, démarche transparente, dialogue régulier). Ces thématiques notamment les deux premières représentent des risques systémiques pour les entreprises mais également des opportunités s'agissant d'objectifs de long terme nécessitant des efforts continus pour une transformation durable.

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en œuvre une meilleure transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

Pour les entreprises ayant une stratégie climat insuffisante alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale pour l'alignement avec l'accord de Paris, la politique d'AMUNDI consistera à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction, ou la réélection du Président et de certains Administrateurs. En cas d'échec de l'engagement, les sanctions possibles peuvent amener à une dégradation des critères concernés dans le score ESG global voire à une exclusion de l'entreprise des portefeuilles d'investissement.

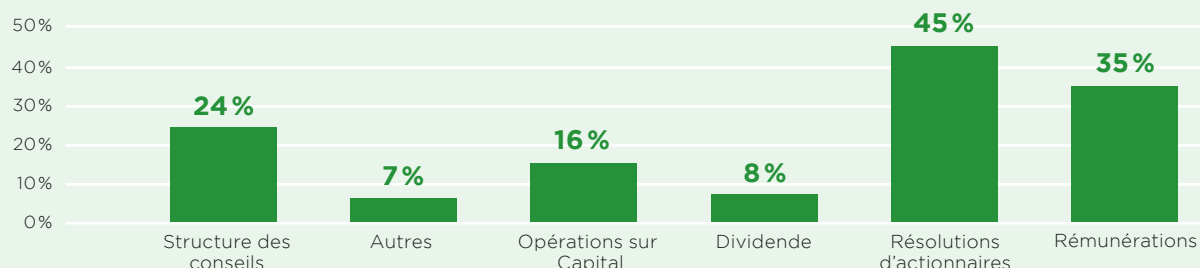
Crédit Agricole Assurances en tant qu'investisseur vise à favoriser les partenariats de long terme avec un rôle actif dans les organes de décisions des sociétés dans lesquelles elle investit. En votant directement, Crédit Agricole Assurances adopte les mêmes critères de politique de vote qu'AMUNDI.

Pour les cibles d'investissement où Crédit Agricole Assurances a une emprise sensible dans le capital avec un ou plusieurs postes d'administrateurs, des actions d'engagement auprès du management sont menées sur des thèmes ciblés en privilégiant l'efficacité de la démarche. Au sein de ces organes, elle cherche à promouvoir les meilleures pratiques en terme de gouvernance.

Crédit Agricole Assurances s'engage et vote directement pour ses participations stratégiques, gérées par la Direction des Investissements. Elle peut engager directement un dialogue avec les émetteurs et donc exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire. Grâce à cette influence, Crédit Agricole assurances peut obtenir des informations plus détaillées sur les pratiques des entreprises dans lesquelles elle investit, sur leurs principaux enjeux de performance financière, de responsabilité sociétale ainsi que sur leurs plans d'actions, afin de les accompagner à améliorer leurs pratiques d'intégration ESG.

Pour les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances délégués à Amundi, cette dernière a voté en 2022 lors de 3 173 Assemblées Générales (vs 3 260 en 2021) sur 3 196 pour un total de 35 011 résolutions (vs 34 824 en 2021). 68% des Assemblées Générales ont eu au moins un vote d'opposition d'Amundi contre le management (vs 65% en 2021). Les votes négatifs ont concerné 21% des résolutions (vs 20% en 2021). Le taux d'opposition est relativement « faible » parce que la possibilité est donnée aux émetteurs de se défendre notamment pendant la phase de dialogue (démarche transparente sur l'intention de voter contre une résolution).

Thématiques des votes d'opposition pour Crédit Agricole Assurances



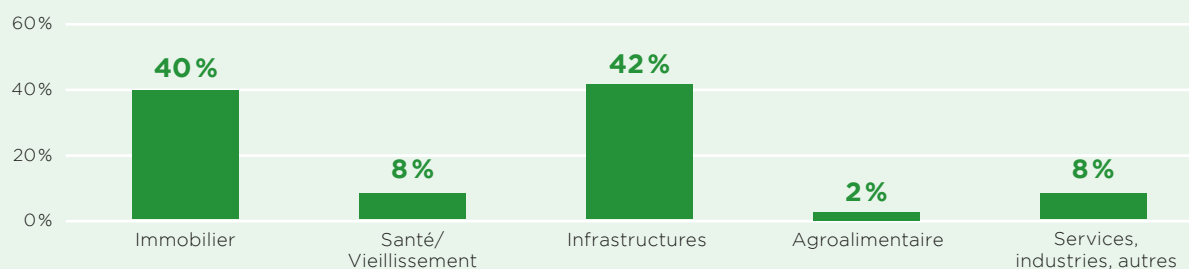
Sources : Amundi

Les résolutions d'actionnaires ont principalement concerné les sujets liés à la gouvernance, les rémunérations, le climat, l'environnement, les thèmes relatifs au pilier sociétal (social/santé/droits humains) et la structure des conseils.



Sur le pilier de la Gouvernance, les principaux thèmes concernent les relations avec les actionnaires, le fonctionnement des instances de gouvernance, la politique RSE et conduite des affaires. Notre thème d'attention particulière est le respect des préconisations de l'AFEP-MEDEF, notamment une attention particulière à la présence d'administrateurs indépendants dans les comités de rémunération et d'audit et à l'équilibre hommes/femmes dans la composition des organes de gouvernance.

Secteurs dans lesquels CAA vote directement

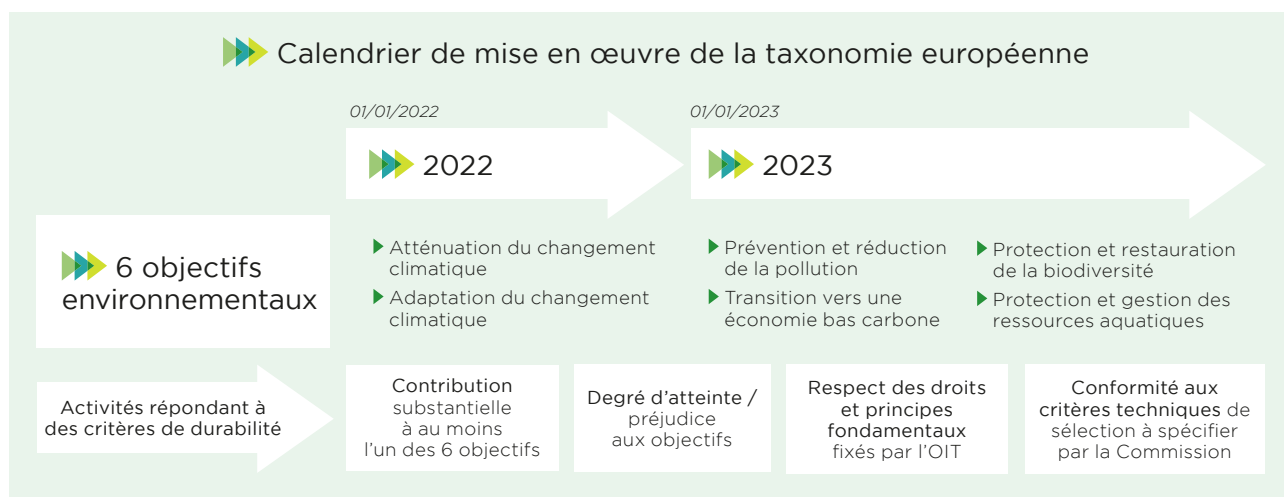


TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE

Avec l'adoption du plan d'action sur la finance durable, par la Commission Européenne en 2018, le règlement européen sur la Taxonomie définit un cadre afin de favoriser les investissements durables. Cette démarche pour apprécier l'éligibilité et l'alignement est décrite en annexe 9.

Cette réglementation définit six objectifs environnementaux⁽¹¹⁾ et demande aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne, en considérant la part des produits financiers obtenus d'entreprises ayant des activités considérées comme écologiquement durables et de ce fait alignées avec la Taxonomie. Pour être alignées avec la Taxonomie, ces activités économiques⁽¹²⁾ doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un autre objectif, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.



Aujourd'hui, le caractère éligible (activité identifiée par la liste des activités économiques et des seuils de performance y afférent) se fait sur la base déclarative des émetteurs.

En terme de calendrier, 2022 marque l'entrée en application du premier acte délégué sur les deux premiers objectifs : à compter du 01/01/2022 les entreprises doivent établir la déclaration simplifiée sur l'éligibilité à la taxonomie.

L'acte délégué relatif à l'environnement comprenant les quatre autres objectifs environnementaux est en attente d'adoption (à la date de publication du présent rapport) afin de permettre l'établissement par les entreprises de la déclaration complète sur l'alignement à la Taxonomie à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'objectif de la taxonomie n'est pas de réorienter les flux mais d'obliger les acteurs à apporter de la transparence sur les catégories d'investissement selon une classification normée. C'est un bon premier pas mais d'autres paramètres et outils sont à mettre en place.

Une activité qui ne répond pas aux objectifs environnementaux définis par la taxonomie n'est pas pour autant forcément nocive en matière d'environnement. C'est le cas par exemple de l'activité d'assurance qui, sauf pour quelques types de contrats assez limités, n'est pas considérée comme éligible à la Taxonomie. En outre, les taux de couverture, l'éligibilité et même l'alignement sont limités aux deux objectifs environnementaux de la taxonomie.

Crédit Agricole Assurances privilégie l'accompagnement de la transition, notion qui peut sembler absente de la réglementation à ce jour.

La Commission européenne est en cours d'instruction d'un élargissement de la taxonomie vers une taxonomie sociale répondant à des objectifs sociaux, d'une part, et à une taxonomie environnementale étendue, d'autre part, dans l'objectif de soutenir une transition juste et durable.

⁽¹¹⁾ Les six objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique, adaptation du changement climatique, protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire et prévention des déchets et recyclage, prévention et contrôle de la pollution, protection de la biodiversité et des écosystèmes.

⁽¹²⁾ La Taxonomie a défini une liste d'activités économiques ainsi que des seuils de performance (« Technical Screening Criteria ») qui mesurent la contribution de ces activités à 6 objectifs environnementaux. Elle comprend 7 macro-secteurs et 72 sous-activités sur la base du code NACE, un système de classification sectorielle.

La réglementation dispose que du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, les entreprises assujetties devront rendre publique la part de leurs investissements éligibles à la taxonomie (KPI investissement). Il s'agit de la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/Total des investissements.

A fin décembre 2022, sur une assiette globale de 235 Md€ (Actions et obligations listés + les poches spécifiques + les OPC actions et taux dédiés et ouverts dans le mandat de gestion délégué + immobilier certifié + Investissements en direct en énergies renouvelables), 19% sont éligibles sur les fonds euros.

5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLEGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

L'obligation de publier la part des encours dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (au sens de l'article 4 du règlement SFDR) est prévue par le décret article 29 LEC (règlement délégué 2022/1288). Crédit Agricole Assurances se doit d'indiquer sur la proportion d'investissements pendant la période couverte par le rapport périodique dans les différents secteurs et sous-secteurs, y compris les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Pour définir la part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'article 4 du règlement Disclosure (SFDR), il est nécessaire de suivre le principe suivant. Dans le cas où une entité est concernée par la réalisation de plus d'une activité sur plus d'un secteur (pétrole et/ou charbon et/ou gaz), le montant global de ses encours (100%), ne sera comptabilisé qu'une seule fois. L'assiette de calcul correspond à une vision risques transparisée soit un montant de 288 Md€.

Dans le tableau qui suit, les encours investis sans tenir compte de la part du chiffre d'affaires des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles :

Entité	Encours global investi sur les émetteurs identifiés comme acteurs dans les énergies fossiles (en M€)
CA Assicurazioni	4
CA Life Greece	3
CA Life Insurance Japan	0
CAA	11
CAA Retraite	933
CACI	84
CALIE Lux	6
Crédit Agricole Vita	903
Mudum Seguros	3
Pacifica	297
Predica	10 994
Spirica	426
Total général	13 665

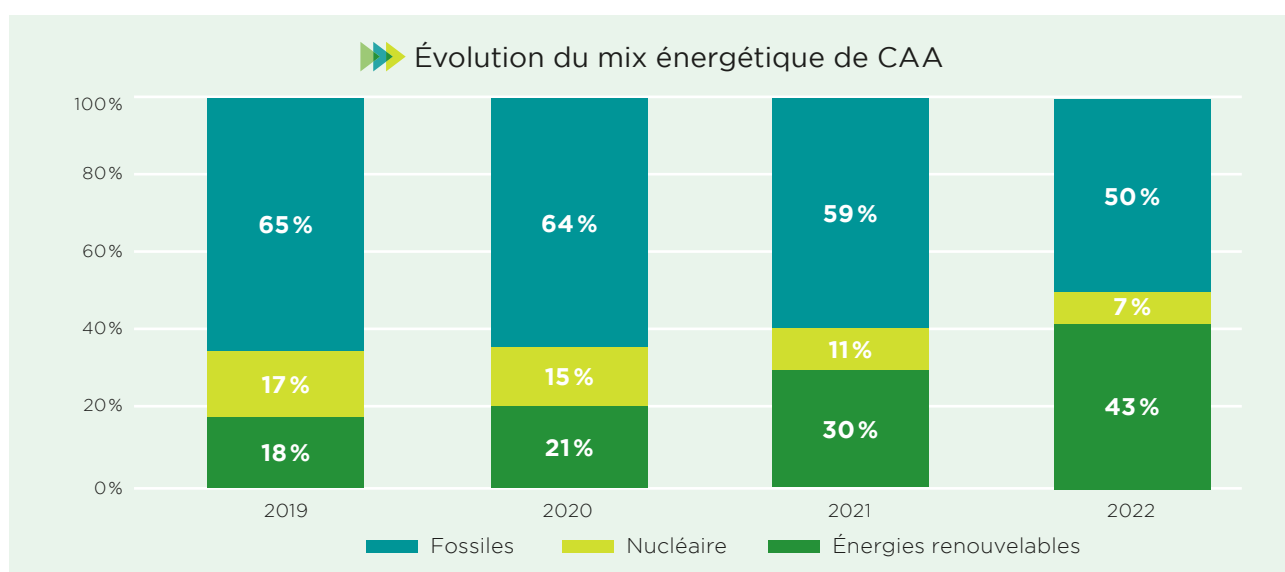
Il nous semble intéressant d'apprécier l'exposition en pondérant les encours par le % du chiffres d'affaires lié à ces activités.

Entité	Encours investi sur les émetteurs identifiés comme acteurs dans les énergies fossiles en fonction du chiffre d'affaires (en M€)
CA Assicurazioni	3
CA Life Greece	1
CA Life Insurance Japan	0
CAA	5
CAA Retraite	433
CACI	39
CALIE Lux	4
Crédit Agricole Vita	487
Mudum Seguros	2
Pacifica	157
Predica	5 832
Spirica	181
Total général	7 143

5.3. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de sa stratégie climat publiée en juin 2019 et de son engagement de transparence sur ses expositions au charbon et plus largement aux énergies fossiles, le Groupe Crédit Agricole a mis en place une plateforme de données extra-financières consolidées. Grâce à sa contribution à l'alimentation de cette base, Crédit Agricole Assurances peut apprécier le mix énergétique de ses portefeuilles⁽¹³⁾. Cet indicateur de mix énergétique du portefeuille permet de suivre notre exposition en valeur de marché au secteur énergétique et d'avoir la répartition de ces financements pondérés du % du chiffre d'affaires entre les énergies renouvelables, le nucléaire et les énergies fossiles (activités de stockage et de transport des énergies fossiles exclues de ce calcul).

Ainsi, ce type de données peut être analysé avec des scénarios énergie-climat, utilisés dans le cadre d'explorations académiques, pour évaluer sa politique d'atténuation du changement climatique et ainsi étayer une stratégie cohérente.



(13) Investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et les investissements non cotés gérés en direct.

Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables (EnR) en 2022 et réduit sa part dans les énergies fossiles.

Ventilation du mix énergétique (prise en compte du % du chiffre d'affaires)

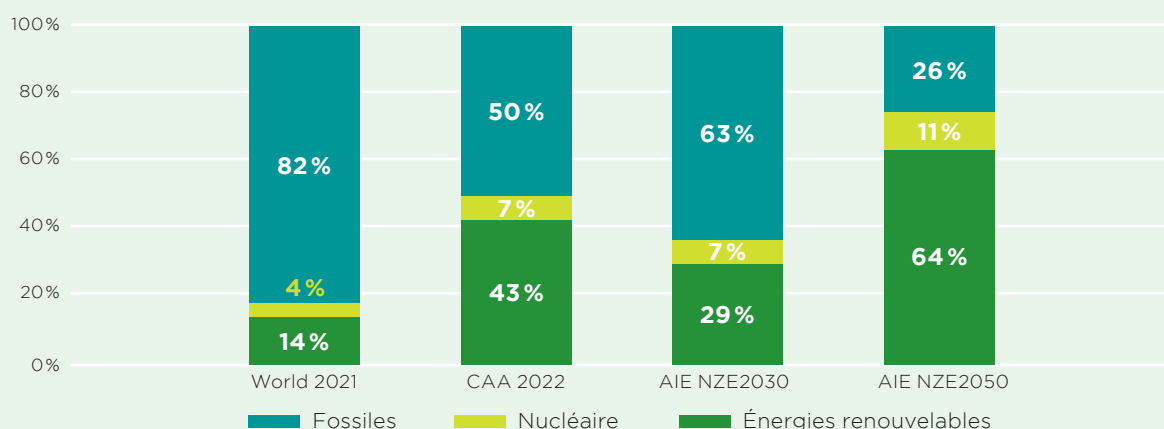
Encours en Md€	2019	2020	2021	2022
Fossiles	7,6	8	8	6,6
Nucléaire	1,9	1,9	1,6	0,9
ENR	2,1	2,7	4	5,7
Total	11,6 (3,6% ptf global)	12,6 (3,9% ptf global)	13,6 (4,2% ptf global)	13,3 (4,8% ptf global)

Nous pouvons constater que la proportion des investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles (6,6 Md€) est en diminution entre 2019 et 2022. De plus, la part des énergies renouvelables (5,7 Md€) dans le mix énergétique de Crédit Agricole Assurances (13,3 Md€) a fortement progressé entre 2019 et 2022.

Depuis 2020, nous réalisons une analyse comparative du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances avec le mix énergétique mondial et ceux préconisés par différentes organisations notamment par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)⁽¹⁴⁾.

L'AIE a publié en 2020 un scénario avec des projections à 2030 nécessitant le développement massif des énergies renouvelables⁽¹⁵⁾. En 2022, il propose une feuille de route « Net zero by 2050 »⁽¹⁶⁾ pour une décarbonisation mondiale du secteur de l'énergie et pour atteindre la trajectoire de neutralité carbone.

Comparaison du Mix énergétique



Cette méthode du « mix énergétique » permet de constater que les investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles sont moins importants que le mix énergétique mondial mesuré sur 2021⁽¹⁷⁾. Après deux ans de pandémie, la demande mondiale d'électricité a consommé plus d'énergie en 2021 et a connu une progression de plus de 5% entre 2020 et 2021.

La poursuite de la stratégie d'investissement de Crédit Agricole Assurances dans les infrastructures de production d'énergie renouvelable permettra de s'aligner sur des scénarios considérés comme soutenables.

Malgré les investissements dans la transition énergétique et face à la demande mondiale croissante de services énergétiques, les énergies renouvelables ne peuvent être le principal moteur de la décarbonation du secteur de l'énergie. Les autres leviers peuvent provenir des différents niveaux de la chaîne de valeurs.

⁽¹⁴⁾ L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) est une organisation intergouvernementale, créée par l'OCDE à la suite du premier choc pétrolier dans le but initial d'assurer la sécurité énergétique des pays membres de l'OCDE, en particulier concernant l'approvisionnement en pétrole. Ses missions se sont élargies aujourd'hui car elle informe et conseille les Etats sur les enjeux énergétiques en fournissant de nombreuses données et analyses.

⁽¹⁵⁾ Change in energy demand by scenario, 2019-2030 ; <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2020/achieving-net-zero-emissions-by-2050>.

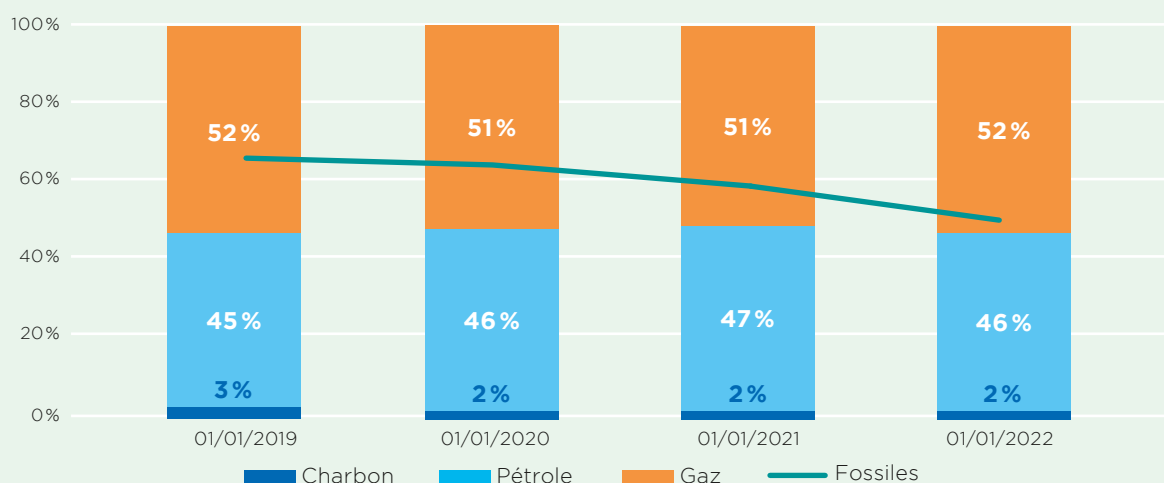
⁽¹⁶⁾ <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> (données p198, electrical generation)

⁽¹⁷⁾ <https://www.gazprom-energy.fr/gazmagazine/2022/08/le-mix-energetique-mondial-en-2022/> (source BP). Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector, AIE, mai 2021. <https://www.connaissancedesenergies.org/laie-detaille-les-implications-dun-scenario-de-neutralite-carbone-lhorizon-2050-220218>

Ventilation par entité du Mix énergétique

Entité	Investissements liés aux ENR		Investissements liés aux énergies fossiles		Investissements liés au nucléaire		Investissements dans le secteur énergétique	
	En M€	En %/ encours total de l'entité	En M€	en %/ encours total de l'entité	En M€	en %/ encours total de l'entité	En M€	en %/ encours total de l'entité
CAA	2,0	0,2%	4,8	0,6%	0,2	0,0%	7,0	0,8%
CAA Retraite	111,7	0,7%	401,2	2,5%	68,8	0,4%	581,8	3,7%
CACI	6,8	0,5%	39,5	2,9%	8,2	0,6%	54,4	4,0%
CALIE Lux	0,5	0,2%	4,1	2,1%	0,1	0,1%	4,8	2,4%
Pacifica	22,5	0,4%	157,2	2,5%	22,2	0,4%	201,8	3,2%
Predica	5 357,8	2,4%	5 355,5	2,4%	830,1	0,4%	11 543,4	5,1%
Spirica	43,4	0,7%	180,9	2,9%	23,8	0,4%	248,1	4,0%
CA Assicurazioni	0,4	0,3%	2,7	2,0%	0,0	0,0%	3,1	2,4%
CA Life Greece	0,0	0,0%	0,9	0,8%	0,0	0,0%	0,9	0,9%
Crédit Agricole Vita	165,6	1,1%	486,6	3,1%	24,3	0,2%	676,5	4,3%
Mudum Seguros	0,3	0,3%	1,8	1,8%	0,0	0,0%	2,1	2,1%
Total	5 711,0	2,1%	6 635,3	2,4%	977,8	0,4%	13 324,0	4,9%

Répartition des différentes énergies fossiles



STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT
LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS
SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE
MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Crédit Agricole Assurances veut contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes, tant environnementales, économiques, qu'humaines à moyen-long terme. Le volet de la politique d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des outils de mesure permettant d'apprécier la situation des portefeuilles et leurs évolutions.

Les actions de Crédit Agricole Assurances sont guidées par les objectifs suivants :

1. Contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
2. Mesurer les impacts négatifs ou positifs liés au changement climatique sur la valorisation des actifs et agir en conséquence afin de préserver la rentabilité des investissements pour les assurés.

En complément de notre politique d'exclusion sectorielle notamment sur le charbon, plusieurs indicateurs, dont l'empreinte carbone, nous permettent de suivre l'évolution d'ici 2030/2050 dans l'objectif d'un alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris.

6.1. ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

Par l'adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et en intégrant son protocole d'objectif Net Zero en 2050 permettant d'atteindre les 1,5°C, notre démarche vise à respecter les Accords de Paris.

Etre signataire de l'Alliance implique de respecter un protocole d'engagements formels.

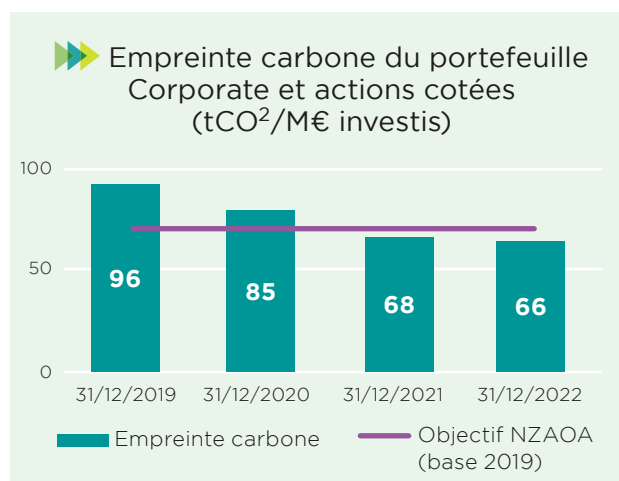
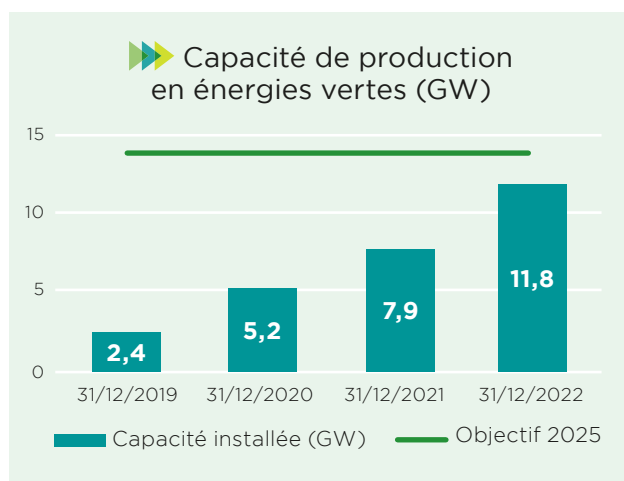
Sur une matrice de quatre engagements, trois cibles obligatoires sont définies par le signataire :

- ▶ des objectifs de réduction d'émissions de CO² au niveau des portefeuilles,
- ▶ des objectifs sectoriels,
- ▶ des objectifs d'engagement (obligatoire),
- ▶ des objectifs de transition financière/finance verte.

Crédit Agricole Assurances s'est engagé sur des objectifs de réduction d'émissions de CO² dans ses portefeuilles en se positionnant sur la métrique d'intensité carbone et sur un périmètre spécifique (fourchettes de réduction imposées entre -16% et 29% d'ici 2025 vs 2019), sur des objectifs d'engagement (engager un dialogue avec les entreprises en portefeuille les plus émettrices) et des objectifs liés à ses investissements, en énergies renouvelables en l'occurrence.

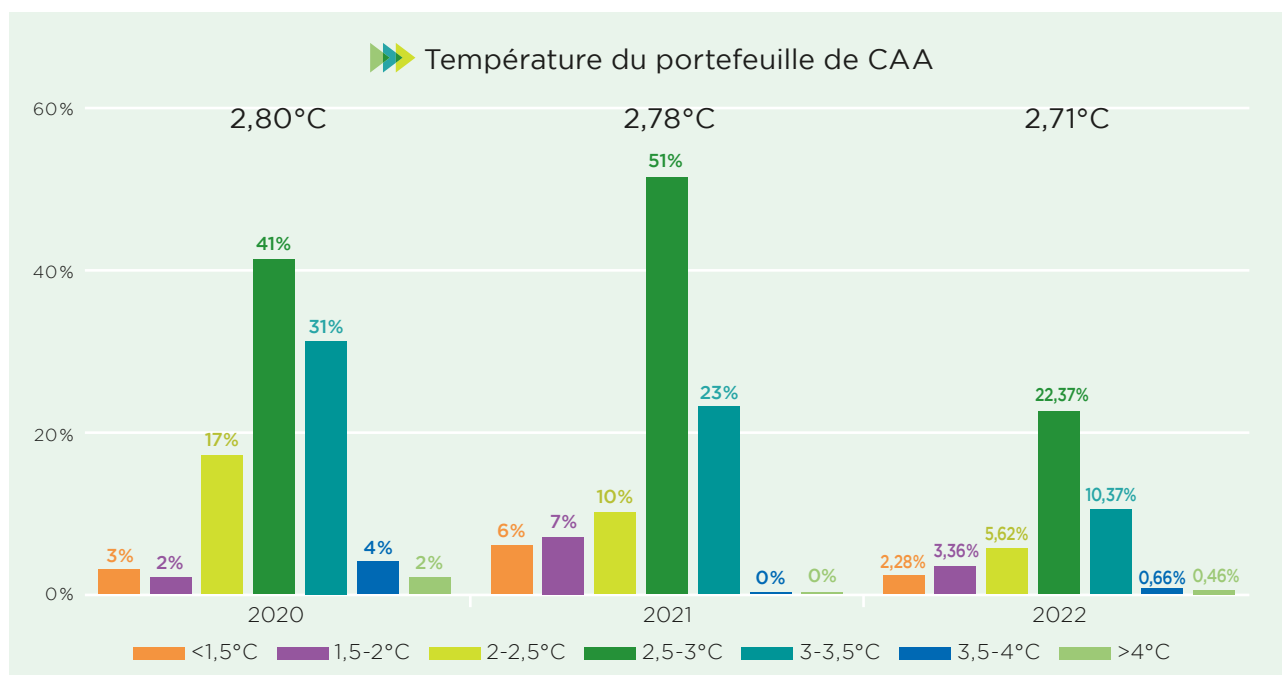
Dans le cadre de la signature de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Crédit Agricole Assurances s'est engagé à :

- ▶ baisser de 25% l'empreinte carbone (par million d'euro investi) de son portefeuille d'investissement côté en actions et obligations Corporates, entre 2019 et 2025,
- ▶ augmenter la capacité de production des installations d'énergies renouvelables financées pour contribuer à financer 14 GW à horizon 2025,
- ▶ engager un dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille parmi les plus émettrices.



6.2. INDICATEUR DE TEMPERATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Amundi, notre principale société de gestion, a calculé une température de portefeuille sur le périmètre crédit et actions Corporates (soit 144 Md€ sur l'univers notable à fin décembre 2022 des fonds euros et fonds propres). La température agrégée (moyenne pondérée des températures des émetteurs du portefeuille) est de 2,71°C (vs 2,78°C en 2021). Nous constatons que la composition de cette partie du portefeuille n'est pas encore en phase avec les objectifs de la COP 21 malgré une température en ligne avec celle de nos pairs (entre 2° et 3°). Cependant, nous constatons une amélioration notable depuis 2020 avec moins d'émetteurs en portefeuille ayant des températures élevées. Cet indicateur mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone des émetteurs avec les scénarios de réchauffement climatiques globales.



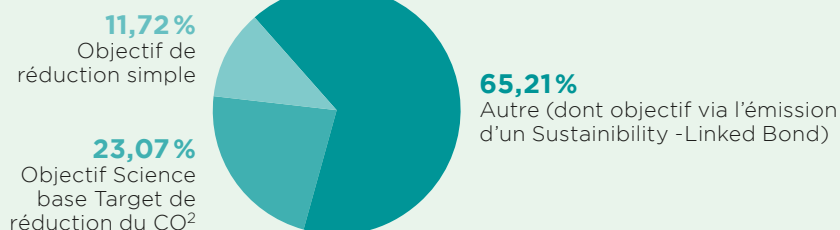
Sources : Amundi

6.3. OBJECTIFS SCIENCE BASED TARGET INITIATIVE (SBTI)

La Science Based Targets Initiative a vocation à accompagner les entreprises dans la réduction des émissions de CO₂ responsables du réchauffement climatique. C'est un projet né de la collaboration entre plusieurs institutions (le Carbon Disclosure Project, le Global Compact des Nations Unies, le World Resource Institute). Les entreprises rejoignant l'initiative s'engagent à définir des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément aux préconisations scientifiques dressées à l'issue de la COP 21. Ces objectifs doivent prendre en compte les scopes 1 et 2 du Green House Protocol (GHP) et le scope 3, s'il représente plus de 40% des émissions totales de l'entreprise.

Sur une assiette de 144 Md€ sur l'univers notable, l'indicateur ci-dessous mesure la part d'émetteurs du portefeuille ayant déclaré un objectif de réduction de leur empreinte carbone. Cet indicateur mesure l'engagement environnemental des entreprises ayant fait valider leurs objectifs auprès de l'Initiative.

Objectif de réduction des émissions de CO²



Source : Amundi

6.4. TRANSITION PATHWAY INITIATIVE : OUTIL D'ÉVALUATION PROSPECTIF

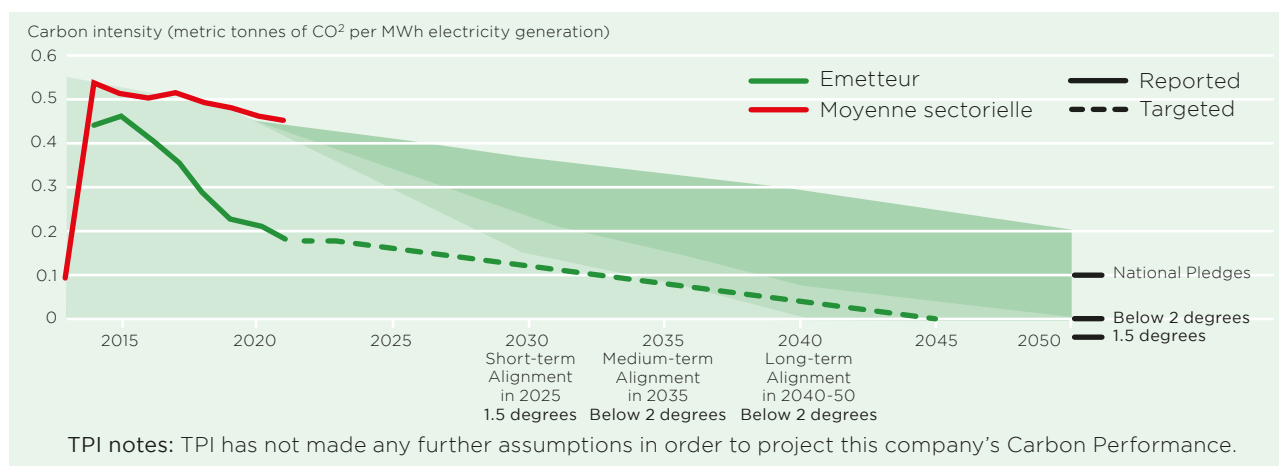
Transition Pathway Initiative (TPI), une initiative d'investissement responsable lancée en janvier 2017, est un outil utile accessible à tous et basé sur des données publiques.

Cet outil évalue des entreprises sur leur transition vers une économie sobre en carbone et soutenant les efforts de lutte contre le changement climatique. L'évaluation porte sur la qualité de la gestion par des entreprises de leurs émissions de gaz à effet de serre et des risques et opportunités liés à la transition bas carbone ; sur la manière dont les performances carbone futures attendues des émetteurs se comparent aux objectifs et aux engagements internationaux voire nationaux pris dans le cadre de l'accord de Paris.

Cette vision prospective est un indicateur qui peut renforcer le soutien de Crédit Agricole Assurances notamment dans son partenariat avec un énergéticien et de l'accompagner, en tant qu'investisseur, dans ses objectifs de réduction de ses émissions de CO² (Cf. Annexe 8 sur la traduction des objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre). En effet, TPI a revu les objectifs de cet émetteur. En 2020 ses objectifs d'atteinte de l'Accord de Paris étaient prévus pour 2050. En 2022, il projette un alignement inférieur à 2°C en 2035 et 2040-2050 sur ses performances de carbone. Cet émetteur a été évalué en fonction de la gestion de ses émissions de gaz à effet de serre et des risques et opportunités liés à la transition vers une économie sobre en carbone.

Les différents points permettant de mesurer sa stratégie d'alignement sont :

- Reconnaissance et prise en compte du changement climatique comme un enjeu (risque/opportunité pour l'entreprise) dans la stratégie.
- Prise en compte d'une politique d'engagement à agir sur le changement climatique (renforcement des capacités).
- Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et publication des scopes 1 et 2 : intégration à la prise de décision opérationnelle. Prise en compte du scope 3.
- Désignation d'un membre du conseil d'administration ou un comité sous-jacent explicitement chargé de superviser la politique en matière de changement climatique.
- Disposition d'un processus de gestion des risques liés au climat.
- Appartenance/participation à des organisations/coalitions consacrées aux questions climatiques.
- Prise en compte des résultats obtenus en matière de changement climatique dans la rémunération des cadres dirigeants de l'entreprise.



Sources TPI

6.5. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030

Dans le cadre des engagements climatique du Groupe, Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus être exposé au charbon à horizon 2030. Pour être au rendez-vous, nous suivons le scénario suivant :

- ▶ Prise en compte des titres vifs détenus au travers du mandat.
- ▶ Exclusion des obligations vertes dans le calcul.
- ▶ Prise en compte d'un seuil de matérialité.
- ▶ Sortie anticipée des émetteurs les moins susceptibles d'avoir achevé leur transition énergétique à horizon 2030.

En 2023, il est ainsi prévu de céder près de 350 M€ de titres obligataires en valeur de marché du portefeuille du Groupe Crédit Agricole Assurances.

6.6. ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES DE TRANSITION AVEC DES SCÉNARIOS (APPROCHE TOP-DOWN)

Il s'agit d'une approche macroéconomique qui repose sur la méthodologie SAFE (ex P9XCA, Cf. approche top-down par graphe suivant), qui permet d'apprécier la sensibilité aux risques climatiques (via le prix du carbone) de la valeur ajoutée des émetteurs que nous détenons en portefeuille (288 Md€ en valeur de marché sur une vision en transparence des fonds euros et des fonds propres) et donc potentiellement sur les valorisations de nos investissements.

Quatre scénarios de transition (à chacun est attribué un prix du carbone) ont été définis en fonction de l'ambition des mesures prises dans un pays :

- ▶ « Business as usual » : + 5°C ;
- ▶ « Transition progressive » : + 3°C ;
- ▶ « Rupture à moyen terme » : trajectoire 2 à 3°C ;
- ▶ « Transition accélérée » : scénario 2°C.

La trajectoire du prix du carbone doit être déterminée à l'avance et sur du long terme pour orienter les investissements. Un prix du carbone est associé à chacun de ces scénarios et oscille entre 10 EUR/t et 300 EUR/t à horizon 2030.

Les premiers résultats de ces tests de sensibilité de l'enjeu carbone par macro-secteur et pays sont approximatifs et en cours d'analyse :

- ▶ Pour un prix carbone de 10 EUR/t, l'impact pondéré n'est pas significatif de la rentabilité des entreprises sur la base des encours en portefeuille et de 1% de la valeur ajoutée des entreprises sur les encours hors services et divers (y compris Administration publique).
- ▶ Pour un prix carbone de 150 EUR/t, l'impact pondéré est de 3% de la valeur ajoutée des entreprises sur la base des encours en portefeuille et de 11% hors services et divers (y compris Administration publique).

Ces calculs permettent d'appréhender les zones géographiques et les principaux secteurs (énergie, transport et industrie) sensibles à l'enjeu de transition et donc ayant un impact négatif potentiel sur la performance financière des entreprises.

Au final, cela influe peu sur la valeur des investissements.

Depuis le début de l'année 2022, les prix des quotas d'émission de carbone ont quasiment doublé et pour la première fois de l'histoire, le prix de la tonne de CO² en Europe a franchi les 100 €. La hausse est due à l'amélioration du contexte économique et à la diminution des droits à polluer des entreprises dans le cadre du Pacte vert européen. D'ici 2030, ces quotas devraient chuter de 60% par rapport au niveau de 1990 et l'Europe veut réduire de 55% ses émissions carbone pour viser la neutralité d'ici à 2050. (source : Les echos).

Le marché européen du carbone est à un tournant en raison notamment de l'adoption par l'Union européenne fin 2020 de l'adoption d'un nouvel objectif climat pour 2030 prévoyant une diminution de 55% de ses émissions de CO² par rapport à 1990 auquel viendraient s'ajouter d'autres dispositions centrales prévues par « Fit for 55 » comme la refonte du marché du carbone, la création d'un nouveau marché carbone (pour le transport routier, le bâtiment et le transport maritime), la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la fin des quotas de carbone gratuits pour l'aviation.

6.7. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Il n'existe pas toujours une corrélation forte entre le niveau de l'empreinte carbone et la capacité à la réduire. Les stratégies de décarbonation des émetteurs, telles que les énergies renouvelables contribuant à diminuer le niveau des émissions, sont donc des éléments déterminants dans les choix des émetteurs et des projets.

L'empreinte carbone, un indicateur de suivi de la performance de la politique climat, permet de vérifier ex-post les engagements pris par les émetteurs.

Deux méthodologies sont utilisées pour appréhender cet indicateur complexe sous deux approches différentes. En effet, l'une des deux inclut certaines émissions de scope 3. La totalité des investissements en fonds propres et fonds euros ont fait l'objet d'au moins l'une des deux méthodologies :

6.7.1. L'APPROCHE TOP-DOWN

La méthodologie SAFE (ex P9XCA) développée à l'initiative du CA CIB par la Chaire Développement Durable de Paris Dauphine a pour objectif de fournir une cartographie des émissions des secteurs économiques et de les rapporter aux financements (capitaux propres et dettes) de ces secteurs.

La totalité des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales sont allouées aux financeurs de l'économie au prorata de leur part de financement (en dettes et capitaux propres). Ainsi, afin d'obtenir des grandeurs consolidables, seuls les encours de crédit et les titres de sociétés figurant au bilan des institutions financières sont retenus.

La méthodologie ne tient compte que du financement de l'économie réellement émettrice de GES. Elle alloue l'ensemble des émissions de GES aux activités de production (secteurs économiques), c'est-à-dire des entreprises, et de manière marginale aux Etats et en cascade à leurs financements.

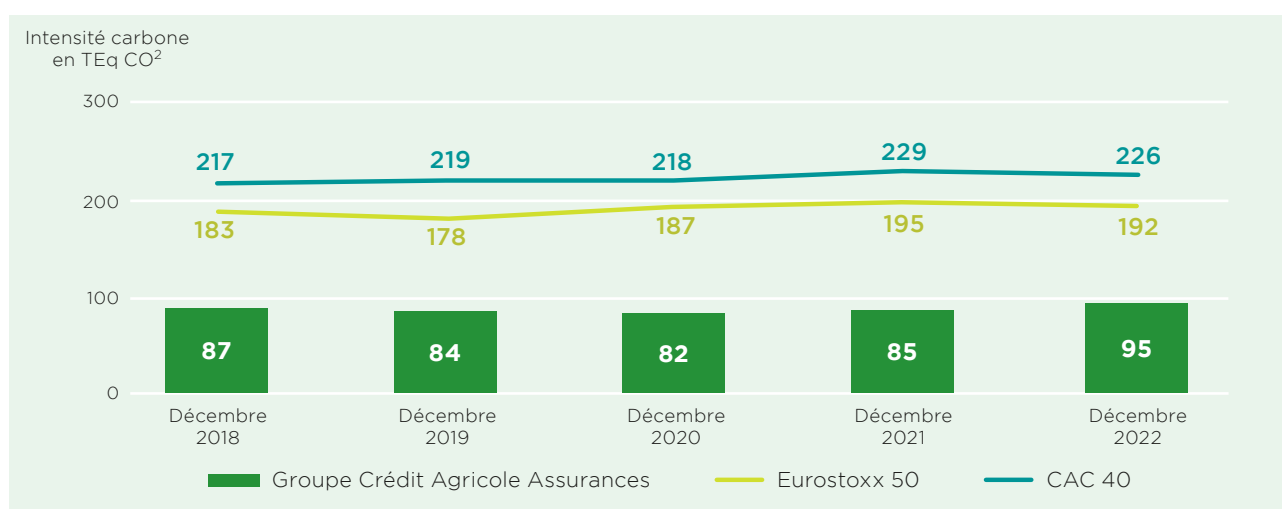
Classes d'actifs prises en compte dans le calcul

Les calculs ont été réalisés sur l'ensemble du portefeuille consolidé et en transparence aussi bien sur les émetteurs privés, que sur les émetteurs publics et assimilés.

Les données nécessaires sont issues de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) et correspondent aux émissions mondiales totales (les scopes 1+2+3 agrégés) concernant les émissions de gaz à effet de serre, valeur ajoutée, ratio (dettes/ equities) et les facteurs émission par secteur et par pays.

Estimation de l'intensité carbone (par entité)

La méthodologie est destinée à cartographier les enjeux en consolidé et non pas à comparer un portefeuille par rapport à un indice. Pour un encours de 288 Md€⁽¹⁸⁾, l'intensité carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances est de 95 Teq CO² par million d'euros et est inférieure à celle des indices de marché tels que le CAC 40 et de l'Eurostoxx 50 (comparaison à des indices « business as usual » adaptées à la méthodologie SAFE).



Les éléments suivant expliquent globalement la raison d'une augmentation de l'empreinte carbone alors que les encours sont en baisse : l'augmentation de l'intensité entre 2021 et 2022 est essentiellement due à une amélioration de la qualité de l'information et donc à une meilleure réaffectation vers des secteurs considérés comme émissifs. Par exemple, une faible diminution des encours des secteurs émissifs comme la gestion des déchets, le transport et l'énergie est compensée par une augmentation significative dans le secteur de l'industrie.

(18) Vision en transparence des portefeuilles des fonds euros et des fonds propres.

Intensité/million d'euros des portefeuilles de chacune des entités

	Encours	Intensité
Predica	241 Md€	95,6 Teq CO ²
CAA Retraite	16 Md€	98,4 Teq CO ²
Crédit Agricole Vita	16 Md€	65,1 Teq CO ²
Pacifica	6 Md€	98,8 Teq CO ²
Spirica	6 Md€	122,7 Teq CO ²
CACI	1 Md€	132,2 Teq CO ²
CAA	0,85 Md€	99,9 Teq CO ²
CA Life Insurance Japan	0,21 Md€	0,4 Teq CO ²
CALIE Lux	0,2 Md€	105,1 Teq CO ²
CA Assicurazioni	0,13 Md€	60,5 Teq CO ²
CA Life Greece	0,12 Md€	56,7 Teq CO ²
Mudum Seguros	0,1 Md€	111,7 Teq CO ²

Cette méthodologie permet de disposer d'un ordre de grandeur des émissions financées qui sont les émissions de gaz à effet de serre induites par la détention d'un actif financier. L'activité de financement/investissement rend possible l'activité du secteur financé et donc ses émissions.

Cependant, cette méthodologie n'est pas un outil de pilotage dans les décisions d'investissement et ne permet pas de fixer des objectifs de réduction des émissions car elle ne reflète pas l'impact sur les émissions de GES des choix d'investissement au sein d'un même secteur. Cependant, cette méthodologie nous permet d'identifier les secteurs et les zones géographiques les plus carbonés. Il s'agit d'une approche macro-sectorielle qui ne tient pas compte des spécificités des actifs effectivement détenus mais leur affecte le comportement moyen de leurs secteurs.

En l'occurrence, le secteur « énergie » ne distingue pas les énergies fortement carbonées des énergies faiblement carbonées (cumul des énergies renouvelables comme celles du non renouvelables). Il en résulte que l'exposition au secteur énergie ne capte que le mix énergétique de chaque pays ou zone géographique considérée.

Au vu des motifs précédemment cités et pour répondre à une problématique de comparaison d'impact environnemental, cette méthodologie « Top-down » est combinée à celle d'Amundi de nature « Bottom-up » malgré la différence de périmètre pour avoir deux angles de vue différents.

6.7.2. L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI

Les calculs, réalisés par Amundi, privilégient un calcul d'émissions de Gaz à effet de serre au niveau des émetteurs. Les scopes 1, 2 et 3 (fournisseurs clés) ont été retenus. Le calcul au niveau émetteur permet d'agir à ce niveau via l'exclusion, la sur ou sous-pondération des émetteurs et via l'engagement actionnarial. L'annexe 6 détaille toutes les hypothèses et les formules relatives à ce calcul d'empreinte carbone pour les corporates. Avec l'adhésion à la NZAOA, les calculs sont réalisés trimestriellement sur les scopes 1 et 2. Cette approche bottom-up fait partie de nos objectifs d'engagement permettant d'être en ligne avec les Accords de Paris.

Calculs en empreinte

La méthode bottom-up retenue ici conduit à des doubles comptages. Donc, même si Crédit Agricole Assurances disposait d'un pourcentage élevé de ses actifs bénéficiant d'un bilan carbone, le chiffre final en millions de tonnes EqCO² émis par ses portefeuilles serait un multiple de la réalité (prise en compte des scopes 1, 2 et 3 (qui peuvent être le scope 1 et 2 du fournisseur).

Cet indicateur présente des avantages et des inconvénients : l'empreinte dépend de la valorisation des actifs financiers qui figure au dénominateur. En effet, si un assureur collecte plus qu'un autre assureur (donc son encours investi augmente plus), son empreinte carbone absolue augmentera par simple effet volume, toutes choses égales par ailleurs. Or, ce qui paraît pertinent est l'efficacité CO² par unité investie sur un plan global (toutes choses égales par ailleurs).

Corriger les effets d'allocations sectorielles

Le secteur d'activité est le facteur le plus discriminant relativement au volume des émissions de GES. Or, l'allocation sectorielle peut évoluer fortement d'une année sur l'autre pour des raisons tactiques. Comme Crédit Agricole Assurances a

6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

voulu s'affranchir d'effets court terme pour capturer des tendances de long terme, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone par secteur (secteur GICS de niveau 1 : décomposition par grand secteurs d'activités économiques utilisée par le fournisseur d'indice actions MSCI) et vérifié que cette empreinte baisse bien par secteur en tendance. En effet, Crédit Agricole Assurances ne souhaite pas pénaliser un secteur plus qu'un autre à long terme (sauf les exclusions sectorielles) considérant que chaque secteur est utile à l'économie et à la société.

Classes d'actifs prises en compte dans le calcul par entité

Pour l'année 2022, l'empreinte carbone a été calculée sur le périmètre suivant :

Corporates

Le portefeuille d'actions et obligations Corporates détenues en direct et notées (toutes les compagnies du périmètre DIV + CA Vita).
La base de calcul de départ est de 144 Md€ sur l'univers notable (pour 886 émetteurs), soit in fine 53% du portefeuille total de 272 Md€.

États

57 Md€ (21% des 272 Md€)

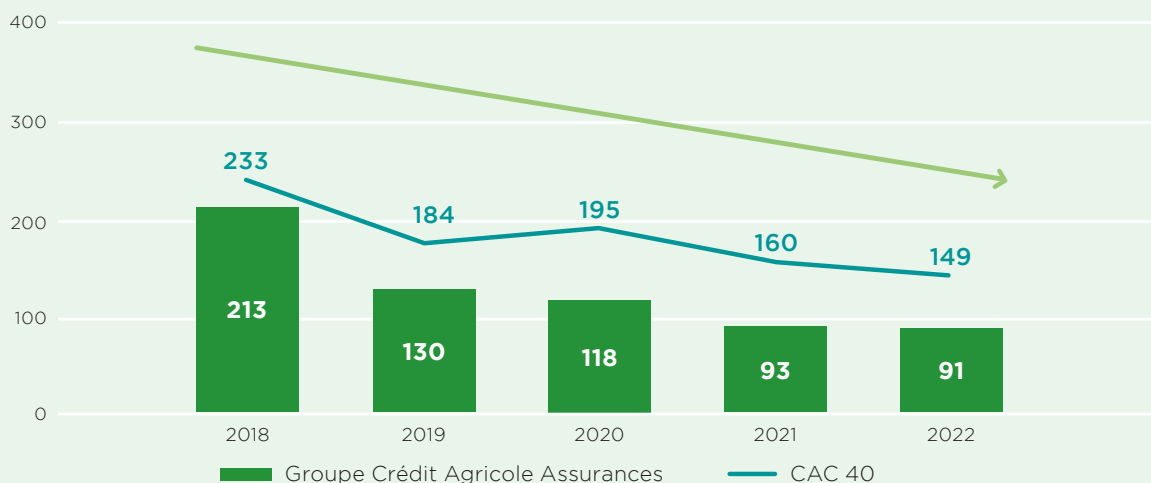
Le calcul d'empreinte carbone n'a pas pu être réalisé pour les actifs suivants : l'immobilier coté et non coté, les infrastructures non cotées et le Private Equity, le monétaire, les produits dérivés, les produits structurés et la gestion alternative.

Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))

Amundi a revu sa méthode de calcul d'empreinte carbone en neutralisant les émetteurs ayant une valeur d'entreprise nulle qui sous-évaluait l'indicateur d'empreinte. Les données historiques ont été recalculées en sortant du périmètre toutes les entreprises sans valeur d'entreprise. Sur l'année 2022, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de ces entreprises est de 91 tonnes EqCO² en moyenne pour chaque million d'euros investi, soit une diminution de 2% entre 2021 et 2022. Celui du CAC 40 est de l'ordre de 149 tonnes EqCO² en moyenne pour chaque million d'euros investi.

L'amélioration de l'empreinte carbone des entreprises s'explique en très grande partie par la sélection de nos investissements dans les secteurs les plus contributeurs tels que l'énergie et les efforts des émetteurs dans leurs objectifs de réduction. La mesure de l'empreinte est sensible à la valeur de marché des actifs et non pas au nombre d'actifs détenus en portefeuille.

Emissions carbone en Tonnes eq CO² par million d'euros investis (scopes 1,2,3 amont)



Source : Amundi

Les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (3% du portefeuille total) représentent 48% des émissions financées par le portefeuille soit 36 tonnes EqCO² par million d'euros investi (-2 tonnes EqCO² par rapport à 2021). Les émissions carbonées sont concentrées principalement en France et sur un nombre réduit de secteurs, en l'occurrence dans les services aux collectivités et l'énergie. Hormis le fait que ces secteurs sont nécessaires à l'économie et à la société, il est important de signaler que certaines valeurs participent à la transition énergétique et écologique. Ce sont aussi les entreprises qui ont les leviers les plus importants pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés

Depuis 2018, Amundi mesure l'empreinte carbone des États détenus dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances. Depuis 2020, son calcul est réalisé par rapport à la dette publique.

En 2022, l'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances sur les Souverains est de 293 tonnes EqCO² par million d'euros investi (vs 235 tonnes EqCO² par million d'euros investi en 2021) avec une exposition majoritaire sur le Souverain français (70%).

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



Avec la priorité donnée aux thématiques du climat et de la transition énergétique, la biodiversité reste un enjeu important. La préservation et la restauration de la biodiversité est aussi important pour toutes les entreprises de connaître leurs dépendances et opportunités par rapport à la biodiversité (et aux services écosystémiques rendus).

La convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité, a été ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992. La convention sur la diversité biologique reconnaît, pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement.

Elle vise trois objectifs :

- la conservation de la biodiversité,
- l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels,
- le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

En décembre 2022, la COP15 biodiversité à Montréal a adopté un cadre mondial pour la biodiversité en fixant des objectifs dont un certain nombre sont chiffrés à échéance 2030, par exemple :

- mobilisation générale de 200 milliards par an d'ici 2030 de toutes les sources de financement (publiques, privées, internationales et nationales),
- protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030,
- 30% de restauration des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030.

La TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) est en cours d'élaboration d'un cadre de reporting (gouvernance, évaluation des risques/opportunités liés à la nature, gestion des risques/opportunités liés à la nature). Dans ses premières recommandations techniques, la TNFD identifie 3 grandes catégories de risques :

- Risques physiques : risques aigus (par exemple, les catastrophes naturelles exacerbées par la perte de la protection de la nature, entraînant des coûts liés des dommages) et risques chroniques (dus à la perte de services écosystémiques).
- Risques de transition : font suite aux évolutions induites par la transition vers une économie préservant la diversité biologique (ces risques sont liés aux changements politiques et juridiques, technologiques, de réputation ou de marché).
- Risques systémiques : se rapportent aux impacts systémiques de la perte de biodiversité tels que les impacts sectoriels ou nationaux qui minent les marchés et les valeurs des investissements à long terme. Ces risques sont liés à la stabilité financière de façon plus générale : effondrement des écosystèmes naturels, risques agrégés, effet de contagion.

Dans l'évaluation de nos actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte dans la dimension environnementale.

Ainsi chaque émetteur est analysé sur la manière dont il mesure et traite son impact aussi bien négatif que positif sur la biodiversité.

Cinq principales pressions (IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) causent l'érosion de la biodiversité :

- Changement de l'utilisation des terres/mers : utilisation des terres, fragmentation des habitats naturels par intervention humaine, ...
- Exploitation directe : pressions dues à l'extraction de ressources, ...
- Changement climatique
- Pollution
- Espèces invasives.

7.1. IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

Sur nos portefeuilles, ont été identifiés les risques physiques potentiels liés à la biodiversité ci-dessous :

Des risques aigus

- Phénomène naturel violent (tempête, inondation, ...) en lien avec le changement climatique entraînant des disruptions.
- Dans les travaux, dans les flux de transport et marchandises et dans la continuité l'approvisionnement en eau et énergie.
- Dans la production et la distribution d'énergie (dégradation d'infrastructure de production ou de transport d'énergie).
- Dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation (augmentation des difficultés de refroidissement centrales, baisse de rendement de l'hydroélectricité).
- Des dégradations des bâtis et de la continuité.

Des risques chroniques

- Sécheresse et érosion des sols notamment entraînant des perturbations dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation.
- Pénuries de métaux pour les éoliennes et les panneaux photovoltaïques (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme).
- Raréfaction ou baisse de la qualité de certains approvisionnements pouvant conduire à une hausse des prix des matières premières.
- Diminution de disponibilité de métaux (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme) ou du sable (hausse de prix et baisse de la qualité).

7.2. IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION

Sur nos portefeuilles, ont été identifiés les risques transition liés à la biodiversité ci-dessous :

Des risques de marchés

- Clients considérant de plus en plus la limitation des impacts environnementaux dans leurs choix (l'avion est particulièrement surexposé à ces risques mais également les collectivités commanditaires d'infrastructures).
- Consommateurs, clients choisissant des diminuer leur consommation énergétique carbonée.
- Instabilité politique entraînant des augmentations de prix des matières premières (exemple : pétrole et gaz russe).
- Impacts très forts amonts avec le secteur agricole (alimentation animale et déforestation, pollution,...) exposant à des fluctuations de la demande liée aux produits carnés et issus de certains types de cultures.
- La protection d'espaces naturels influant la disponibilité des ressources, les actifs sont exposés à des changements de marchés causés par la variation de la demande du fait de la fluctuation des prix.
- Clients/communes souhaitant des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et moins consommateurs d'eau.
- Clients/communes souhaitant atténuer l'impact des pesticides engendrant des pollutions nécessitant des types de gestion adaptées ou la mise en place de labels.
- Clients/communes devant lutter contre les espèces exotiques envahissantes nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

Des risques de réputation

- Les impacts très forts sur le changement d'usage, fragmentation, perméabilisation des sols et les pollutions peuvent générer des conflits d'usage et mobilisations citoyennes.
- Les impacts très forts sur le changement d'usage des sols des infrastructures, les émissions de CO² et de polluants atmosphériques des projets peuvent générer des conflits d'usage et des mobilisations citoyennes.
- Dégradation des sols, pollution de l'eau et des sols en lien avec les batteries de l'industrie automobile, en lien avec l'exploitation de certaines ressources (sable, cuivre, bois) pouvant conduire à des boycotts ou des mouvements citoyens, affectant la demande.
- Impacts de l'agriculture intensive en amont de la production de biocarburants ou d'aliments (huile de palme, alimentation animale) pour la restauration.

Des risques politiques et juridiques

- L'accès aux espaces et la préservation des espaces dans le cadre de projets d'infrastructures linéaires (renforcement des diagnostic environnementaux et mesures de compensation).
- L'encadrement de ces impacts, la protection d'espaces naturels diminuant l'accès à certaines ressources, comme le sable et générant des pénuries, hausse des prix, et une baisse de la qualité.
- L'évolution de la réglementation visant à favoriser le renouvelable et décarboner la production énergétique.
- L'évolution des réglementations sur l'utilisation de carburant (fossiles, biocarburants, ...) génère des risques importants de conformité notamment pour le secteur automobile ; les réglementations sur les espaces naturels protégés (exposent à des risques de baisse d'accès aux ressources, hausses des coûts).
- Augmentation des exigences sur les normes des bâtiments, particulièrement en lien avec la lutte contre le changement climatique.
- Renforcement de réglementations sur les espaces naturels protégés et la lutte contre l'artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes et la pollution (pesticide pour la gestion des espaces verts).
- Augmentation des exigences de tri et de gestion des déchets.

Les risques liés à la biodiversité identifiés :

- L'augmentation du coût de certaines matières premières lié à leur raréfaction dans le cadre de l'érosion de la biodiversité ou de la croissance des actions de préservation de l'environnement.
- Le coût des impacts physiques liés à la perte de services écosystémiques (notamment les approvisionnements en eau, la protection contre les événements climatiques extrêmes et l'érosion des sols).
- Les risques de transition, notamment pour les secteurs les plus impactants (immobilier et industries).

7.3. ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE

Engagé sur les questions environnementales, Crédit Agricole Assurances mesure ses impacts et dépendances et en évalue les risques associés. Des travaux sont en cours sur l'acquisition de données.

Dans le chapitre, deux notions sont abordées :

- les risques et dépendances (vision Outside in),
- l'empreinte biodiversité (vision Inside out).

7.3.1. ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE

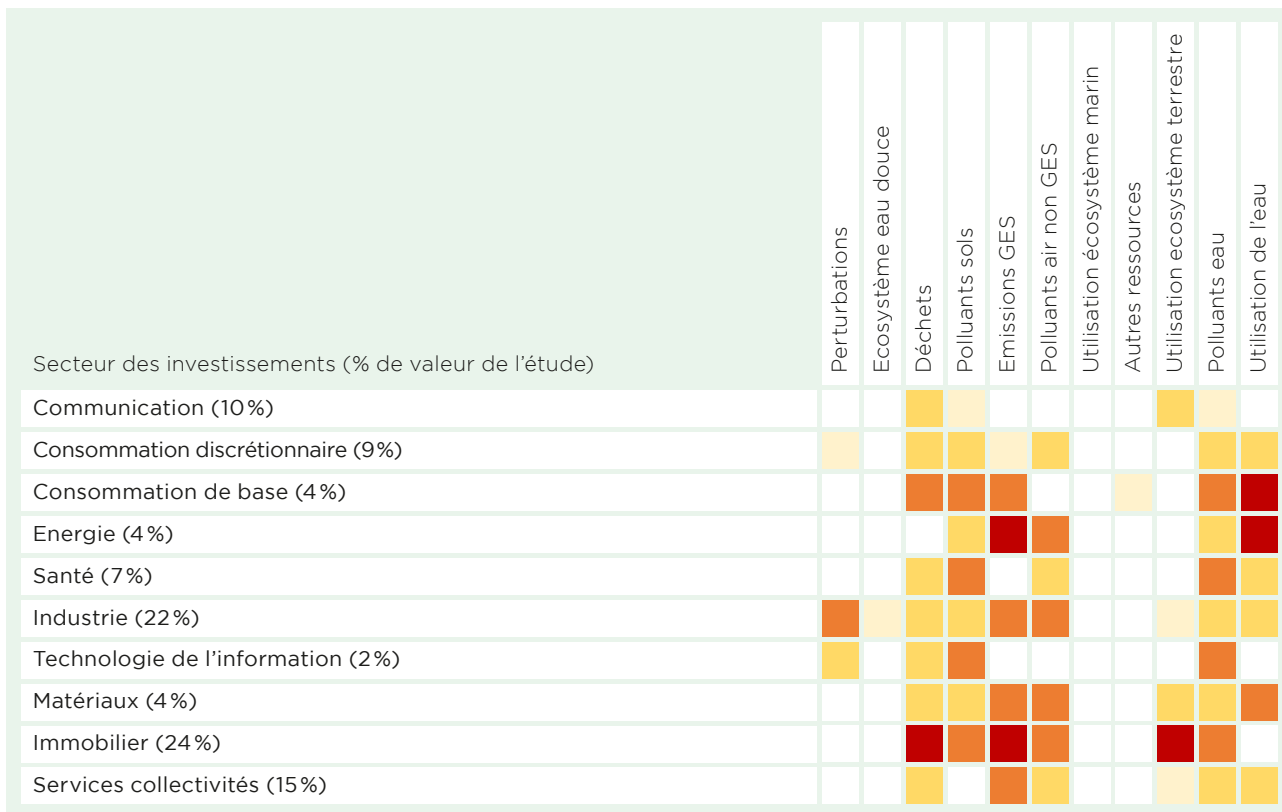
L'analyse a porté sur près de 40% du portefeuille hors Souverains et Assimilés et hors Financières et assimilés, soit 111 Md€. Cette étude sur les dépendances (gestion des risques physiques) et impacts (risques de transition) de nos investissements a été réalisée sur la base des données disponibles de la base ENCORE, développée par la Natural Capital Alliance et une revue d'experts.

La synthèse montre que les dépendances les plus fortes du portefeuille sur la biodiversité sont sur l'approvisionnement en eau en lien avec l'immobilier et les biens de consommation et dans une moindre mesure sur les inondations et les tempêtes en lien avec les Services de Communication et des Collectivités.

Secteur des investissements (% de valeur de l'étude)	Prévention					Régulation																
	Genetique	Matériaux	Nourriture animale	Nappe phréatique	Eau de surface	Pollinisation	Stabilisation des terres et érosion	Régulation climatique	Protection, inondation et tempêtes	Filtration	Dilution par atmosphère et écosystèmes	Maintenance du flux de l'eau	Qualité de l'eau	Qualité du sol	Lutte antiparasitaire	Contrôle des maladies	Ventilation	Tampon et atténuation des débits massiques	Bio-remédiation	Maintien des habitats naturels	Médiation des impacts sensoriels	
Communication (10 %)																						
Consommation discrétionnaire (9 %)																						
Consommation de base (4 %)																						
Energie (4 %)																						
Santé (7 %)																						
Industrie (22 %)																						
Technologie de l'information (2 %)																						
Matériaux (4 %)																						
Immobilier (24 %)																						
Services collectivités (15 %)																						

Source : ENCORE

Quant aux principales pressions exercées par les investissements, la synthèse montre que l'empreinte sur l'écosystème provient des déchets et des émissions de GES émis par le secteur de l'énergie et l'immobilier. On retrouve aussi la surexploitation de l'eau sur les biens de consommation et l'énergie.



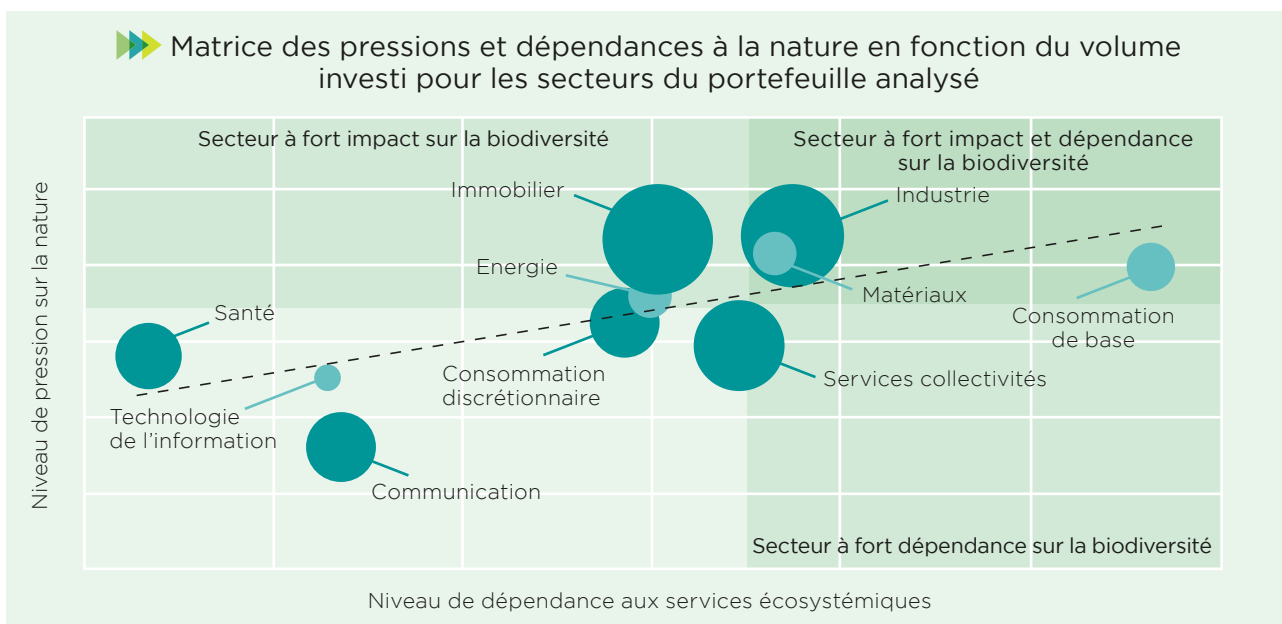
Source : ENCORE

Nos investissements immobiliers sont en majeure partie certifiés. Ces certifications environnementales constituent un minimum de garantie notamment pour la protection de la biodiversité (bonnes pratiques notamment pour l'eau, produits phytosanitaires et fertilisants).

Dans nos investissements liés à la transition énergétique, les sujets liés à la biodiversité sont pris en compte. Par exemple, sur un projet hydro-électrique, où la production d'électricité est totalement dépendante de la nature pour son activité directe, des actions concrètes, impliquant les communautés locales, sur la préservation du patrimoine naturel sont implémentées.

En effet, pour atténuer l'impact environnemental de la construction des barrages, des mesures de préservation pour perte de superficies boisées, pour perturbation de l'habitat des espèces aquatiques et terrestres ont été mises en place notamment, avec des entreprises et associations locales. Il faut également souligner le développement des programmes de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la conservation de la biodiversité (notamment auprès des jeunes).

La revue ESG actuelle de Crédit Agricole Assurances permet aujourd'hui de prendre en compte certains impacts et dépendances vis à vis de la biodiversité tels que la participation au changement climatique, les pollutions, ou encore les consommations d'eau).



Principe : sur le portefeuille considéré (39% du total du portefeuille, soit 111 Md€), on considère qu'un secteur est très impactant ou très dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou de dépendance sur la biodiversité.

Consommation de base est un secteur qui impacte beaucoup l'eau, les émissions des gaz à effet de serre ainsi que les déchets, les encours sont relativement moindre par rapport aux autres secteurs. Nos positions principales sur ce secteur sont sur les boissons avec Anheuser (554 M€) Heineken (330 M€) Pernod (262 M€) et sur les laitages avec Danone (375 M€).

89% des investissements du portefeuille analysé sont associés à au moins un secteur très impactant et 69% très dépendants à la nature.

En complément de notre analyse, nous nous sommes appuyés sur l'expertise de Moonshot qui a mis à disposition une matrice de dépendances et des impacts à la biodiversité, combinant des critères de la méthode ENCORE, et des travaux de WWF. Cette étude nous a permis de compléter certains aspects de notre analyse (122 Md€ soit 42% des encours du portefeuille) et de la rendre plus abordable en terme de restitution :

- 91% des investissements du portefeuille analysé sont associés à au moins un secteur très ou fortement dépendant à la biodiversité. La principale dépendance est liée à l'eau (20%). Ce constat est identique avec la méthode Encore.
- 53% des investissements du portefeuille analysé impactent très ou fortement la biodiversité. L'impact le plus important est la pollution (même constat qu'avec la méthode Encore).
- Le risque réputationnel le plus important est l'impact environnemental sur les aires protégées (non mesuré dans la méthode Encore).

Les catégories de risques		Fabrication d'appareils électroménagers et d'articles à usage courant	Production de machines, d'équipements électriques et d'automobiles	Production chimique et autres matériaux	Matériaux de construction	Production d'énergie électrique - Combustion (biomasse, charbon, gaz, nucléaire, pétrole), énergie géothermale	Production d'énergie électrique - Solaire, Eolien	Fabrication d'électronique et de semiconducteurs	Production de nourriture et de boissons	Commerce de détail général et spécialisé	Santé, pharmacie et biotechnologie	Services hospitaliers	Construction et aménagement du territoire	Pétrole, gaz et combustibles	Services de télécommunication	Production de produits textiles, habillement et biens de luxe	Services de transport	Fournisseurs de services de distribution d'eau
Dépendances Risques physiques	Services d'approvisionnement	4	4	4	5	5	3	4	5	2	4	4	4	4	2	5	4	5
	Services de régulation et de support - habilitante	2	2	3	2	2	2	2	4	2	3	4	3	3	2	2	2	4
	Services de régulation - atténuation	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5
	Services culturels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0
Impacts	Pressions sur la biodiversité	5	5	5	5	5	4	5	4	4	5	3	5	5	5	5	5	3
Risques réputationnels	Risques réputationnels additionnels	3	2	4	4	3	2	2	5	3	2	3	4	4	2	3	3	5
	Facteurs environnementaux	3	3	3	3	5	4	3	3	1	3	2	5	5	3	3	5	3
	Facteurs socio-économiques	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	4	5	5	3	4	5	3
Composition du portefeuille		1%	15%	1%	2%	9%	4%	1%	3%	7%	5%	2%	30%	3%	9%	1%	4%	1%

Source : Moonshot

7.3.2. EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE)

Plusieurs méthodes existent sur le marché pour mesurer l'empreinte biodiversité dont le GBS.

Le Global Biodiversity Score (GBS) est un outil développé par CDC Biodiversité visant à mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille d'entreprises pour les institutions financières. L'évaluation des impacts sur la biodiversité, engendrés par l'activité d'une entreprise, se fonde sur une méthodologie et des modèles existants (GLOBIO et EXIOBASE). Une évaluation avec le GBS permet d'établir un scoring global à l'échelle de l'entreprise, afin de comprendre où se situent les impacts le long de la chaîne de valeur.

Le GBS permet d'évaluer l'impact des activités économiques sur la biodiversité en modélisant les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. Il les traduit ensuite en une métrique agrégée : en MSA.km2, la fraction liée à une perte d'intégrité de la biodiversité sur une surface donnée. Le Msa signifie Mean Species abundance et correspond à l'abondance moyenne spécifique. En l'occurrence, 100% de %Msa correspond à une forêt vierge et 0% correspond à un parking.

Sur 111 Md€ (émetteurs Corporates et Souverains notés), Amundi a mesuré l'impact des émetteurs en portefeuille sur la biodiversité en tenant compte de la dimension statique (impacts négatifs cumulés) et dynamique (gains/pertes périodiques) du modèle GBS. Cela permet d'aboutir à la métrique agrégée MSAAppb*. L'empreinte biodiversité est de 52,6 MSAAppb* par million d'euros investi et peut s'apparenter à l'empreinte carbone. Il ressort de cette analyse que les investissements de Crédit Agricole Assurances ont un impact sur la biodiversité.

Le secteur de l'industrie contribue le plus à l'impact de la biodiversité. 60% des impacts sont dus à 30% du portefeuille.

7.4. STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Fin décembre 2022, la COP15 biodiversité a adopté un nouveau cadre stratégique mondial ambitieux et salué par la France.

Le cadre vise notamment la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030.

Après avoir évalué qualitativement l'empreinte biodiversité du portefeuille avec la méthode ENCORE, réalisé un certain nombre de certifications environnementales (32% à fin décembre sur les certifications avec un niveau excellent), initié des actions en terme de stratégie actionnariale sur les Participations Stratégiques et mis en place un questionnaire ESG interne prenant en compte cette thématique, plusieurs axes clés sont à retenir pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, sachant que les outils de mesure quantitatifs sont peu matures.

Crédit Agricole Assurances poursuit ses travaux exploratoires sur l'analyse des métriques quantitatives liées à la biodiversité pour choisir le fournisseur notamment par le biais du Groupe Crédit Agricole.

Avec une démarche en faveur de la nature et de la biodiversité, Crédit Agricole Assurances maintient ses investissements notamment dans les infrastructures en énergie renouvelables en recensant leurs certifications environnementales et amorcera des investissements dans des produits à impact positif sur la biodiversité (critères liés à l'objectif biodiversité de la taxonomie en cours de définition par le régulateur).

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances engagera un dialogue avec les entreprises investies en direct pour les inciter à adopter un plan à horizon 2025 dans leur prise en compte des enjeux biodiversité.

Les travaux d'élaboration d'une stratégie biodiversité couvrant l'ensemble des piliers (investisseur, assureur, entreprise) ont été lancés fin 2022 et pourra être formulée avec des outils de mesure plus fiables.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Dans une étude publiée fin 2021⁽¹⁹⁾, en considérant la charge des dégâts cumulés causés par les aléas naturels dans les 30 dernières années (1989-2019) France Assureurs a estimé que cette charge devrait quasiment doubler sur les 30 années à venir (2020-2050). Plus d'un tiers de cette augmentation serait directement liée à l'impact du changement climatique, en se manifestant majoritairement sur les périls sécheresse et submersion marine. Les deux périls représentent 90 % du facteur explicatif lié au changement climatique.

Le changement climatique est déjà une réalité et il est donc indispensable d'identifier les aléas qui y sont liés, et de s'en prémunir.

8.1. IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, le groupe Crédit Agricole Assurances prend en considération l'importance du changement climatique sur son activité.

Les typologies de risques liées au changement climatique auxquelles est exposé Crédit Agricole Assurances sont les suivantes :

► Risques physiques

Mesure de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens.

- Les risques physiques potentiels se manifestent à la fois sous une forme aiguë et sous une forme chronique (à plus long terme).
- Risques aigus : accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations...)
- Risques chroniques : hausse du niveau des mers et des océans, des températures.

► Risques de transition

Résultent des effets de la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente au changement climatique ou écologiquement durable.

- Risques de marché : changement de comportement des consommateurs (demande de biens et service réduite en conséquence du changement de préférence des consommateurs) ; augmentation des coûts de production liée à l'évolution des prix (énergie...), réévaluation de la valeur des actifs (réserves hydrocarbures, immobilier).
- Risques technologiques/politiques : coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions.
- Risques de réputation : changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (ex énergies fossiles).

► Risques de responsabilité

Correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

- L'exposition du risque de responsabilité peut être directe ou indirecte.
- Exposition directe : dans le cas d'un jugement rendant responsable un acteur pour avoir contribué aux conséquences du changement climatique, une responsabilité restant difficile à établir.
- Exposition indirecte : en considérant l'exposition d'un acteur à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.

(19) « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 » - Octobre 2021 France Assureurs

- Par ses activités d'assurance dommages, Crédit Agricole Assurances est directement exposé aux risques physiques liés aux conditions climatiques (tempêtes, inondations, cyclones, grêle, sécheresse, etc...). Ces risques peuvent notamment concerner les bâtiments d'habitation des particuliers comme les bâtiments professionnels ou agricoles, les véhicules ou les récoltes.
- Par ses activités d'investissement, Crédit Agricole Assurances est principalement soumis aux risques de transition, ce qui impacterait le modèle d'activité de certains investissements et pourrait ainsi peser sur leur valorisation. Faute de procéder à ces ajustements, l'arrêt ou la pénalisation réglementaire de certaines activités jugées trop polluantes ou trop émettrices de gaz à effet de serre pourrait entraîner la dépréciation des actifs associés.
- En ce qui le risque de responsabilité, il reste plus difficilement quantifiable à ce stade. Il est actuellement suivi de façon indirecte à travers l'exposition de CAA aux risques climatiques (via, par exemple, le suivi d'indicateurs d'exposition au charbon et aux énergies fossiles) et le respect des engagements Climat pris par Crédit Agricole Assurances.

Pour la prise en compte et le suivi de ces risques climatiques, un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise. En raison de la spécificité du risque de responsabilité rappelé précédemment, seule l'analyse et le suivi des risques physiques et de transition seront détaillées ci-après.

Ce dispositif de gestion des risques s'est d'ailleurs renforcé avec la mise en place par la fonction gestion des risques d'un tableau de bord des risques climatiques à destination des membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances. Ce livrable, élaboré à fréquence trimestrielle, intègre actuellement trois volets : les risques physiques, les risques de transition et le suivi des engagements.

A noter également, la structuration d'un plan de contrôles permanents (domaines de risques, objectif du contrôle, responsables du dispositif, statut du déploiement des contrôles, référence des pistes d'audit) et son déploiement permettent également de renforcer le dispositif de gestion des risques.

8.2. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques. Pour le groupe Crédit Agricole Assurances, les principaux risques physiques concernent l'activité assurantielle par son statut d'assureur et les zones d'investissements par son statut d'investisseur.

8.2.1. ASSUREUR

En tant qu'assureur, les risques physiques sont liés à l'activité d'assurances dommages. Au sein du groupe Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée, par son statut d'assureur, à des risques physiques liés aux conditions climatiques⁽²⁰⁾. Ces risques peuvent concerner le bâti, les véhicules ou les récoltes. Aujourd'hui, le groupe Crédit Agricole Assurances a la capacité, dans son activité d'assurance dommages, à appréhender le risque physique.

Pour gérer ces risques et contenir l'exposition du risque physique, un dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques est en place avec :

► L'identification et l'évaluation des risques physiques

- La quantification de ces risques repose notamment sur des simulations de scénarios généraux d'événements climatiques en utilisant à la fois la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans (paramètres définis par l'EIOPA) et une modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.
- Parmi les indicateurs calculés, on note le « coût as if » des événements climatiques passés sur les expositions du portefeuille de contrats en vigueur.

► La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques physiques

- En limitant l'impact des événements climatiques extrêmes via un programme de réassurance adapté en fonction de l'appétence aux risques de la gouvernance.
- En ajustant la modélisation de la tarification. L'évolution du risque physique est en effet intégrée à la tarification au fil du temps, en fonction des secteurs d'activité et zone géographique.
- En ajustant la modélisation du risque physique. La modélisation interne du risque physique (module aléa, module vulnérabilité, module de perte financière) permet d'évaluer la perte probable. L'évolution du risque physique est intégrée à cette modélisation.

► Le suivi et le pilotage spécifique de l'exposition aux événements climatiques

- Un suivi de l'exposition aux événements climatiques en distinguant : l'évolution annuelle des sommes assurées par type de contrat d'assurance et par zone géographique, le risque modélisé associé à ces sommes assurées, la diversification de ces risques.

(20) Ex : tempête, grêle, cyclone, inondations, sécheresse.

8.2.2. INVESTISSEUR

En tant qu'investisseur, le principal risque est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent être exposées à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique.

De plus, les risques liés au changement climatique diffèrent en fonction des classes d'actifs.

Par exemple, pour les actions, la performance économique serait sensible aux impacts climatiques. Pour les obligations les titres Souverains seraient sensibles à la politique fiscale liée aux défis climatiques. Les Corporates seraient affectés sur leur solvabilité.

Emetteurs publics

- Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux Souverains & Assimilés des marchés développés où le risque physique de changement climatique est moins susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la dette souveraine.

Emetteurs Corporates

- Les investissements du groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique. L'analyse des risques dits « physiques » couvre une partie de notre portefeuille d'actifs : l'immobilier (les commerces et les bureaux) et les infrastructures énergétiques principalement localisées en France.

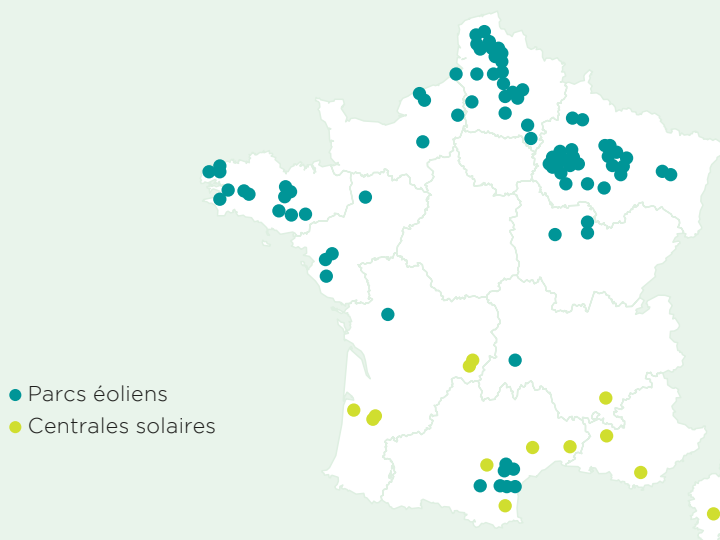
Immobilier

- Sur notre patrimoine immobilier de bureaux, notamment détenu en direct, principalement parisien (96%), trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous sol « anciennes carrières » et « Gypse antédunien ». De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.
- Concernant notre patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon (4%), sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.

Infrastructures

- La plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques notamment pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement). L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».

Ci-dessous une illustration des sites d'implantations pour l'éolien/solaire sur un de nos partenariats en France qui affiche une bonne visualisation du parc existant et du positionnement probable du pipeline, compte tenu des couloirs de vent et des zones d'ensoleillement.



8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Nous avons certains parcs éoliens concentrés notamment dans la région administrative Hauts-de-France qui incluent le Pas-de-Calais et la Somme. Les dossiers départementaux des risques majeurs nous permettent d'être informés des risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés : risques naturels et risques technologiques liés à l'activité humaine.

Dans cette région, les risques naturels identifiés sont les mouvements de terrain, les inondations, le risque littoral (érosion, affaissement de falaises, submersions marines) et les tempêtes (entre novembre et février).

En l'occurrence, dans le Pas-de-Calais, les mouvements de terrain peuvent être dus à la présence de cavités souterraines (naturelles ou non hors exploitations minières), de faille et d'argile. Les inondations se produisant par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de la nappe phréatique sont évalués et gérés par la mise en place d'un plan de prévention des risques inondation.

Quant au risque sismique identifié, ce département est à la fois classé en zone d'aléa de niveau 1 (très faible), en zone d'aléa 2 (faible) et pour quelques rares communes en zone d'aléa de niveau 3 (modéré).

Il y a également les risques miniers (zones identifiées, évaluées et cartographiées des anciennes concessions minières) et les risques technologiques qui concernent notamment le transport des matières dangereuses. La réduction de la vulnérabilité face à ces risques identifiés représente un enjeu économique et de sécurité publique.

8.2.3. ÉVALUATION PAR LE SCORE DE RISQUE PHYSIQUE

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole Assurances utilise notamment la méthodologie d'une des entités du Groupe Crédit Agricole pour calculer un indice global de risque physique en interne. CA CIB a développé une approche top-down qui combine les analyses sectorielle et géographique pour quantifier l'enjeu en matière de risque physique sur une échelle de 1 à 15.

Cette méthode combine des critères sectoriels et géographiques. Il s'agit d'une approche qui reste expérimentale. Son application conclut à un indice moyen de risque physique de 2,3 du portefeuille global de Crédit Agricole Assurances. Ce niveau est relativement faible et se situe dans la moyenne du secteur Assurances en France.



Cet indicateur permet de faire ressortir les zones géographiques où le risque physique est plus présent (France avec 46%, Italie 7% et Autres Europe de l'Ouest avec 28%).

CACI	Pacifica	Predica	Spirica	CAA Retraite	CAA	CALIE Lux	CA Life Greece	Mudum Seguros	CA Assicurazioni	CA Vita	CA Life Japan
2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,7	3,1	3,1	3,7

8.3. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques politiques et juridiques notamment liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climat et ESG. Particulièrement sur les risques de transition, l'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La politique ESG sur les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- ▶ ne pas investir dans des émetteurs ayant des pratiques inacceptables,
- ▶ ne pas investir dans des pratiques, qui, si elles ne sont pas inacceptables, font pour autant naître des risques extra-financiers et financiers significatifs : c'est la sélection ESG.

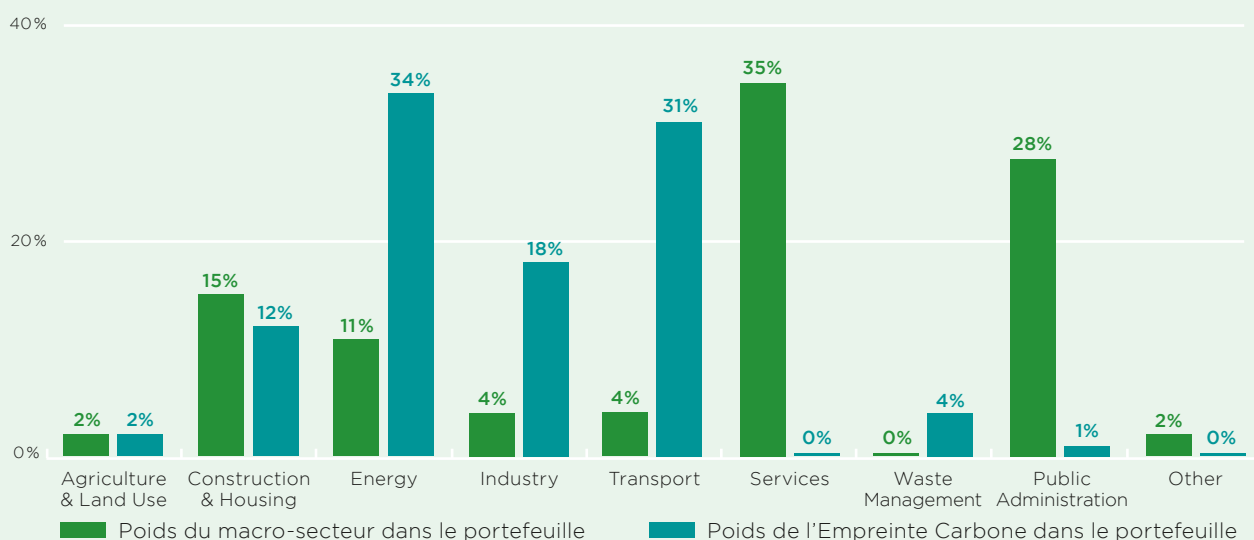
Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux de nos actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG-Climat nous apparaît trop important, nous n'investissons pas. Cela peut être le cas notamment dans la prise en compte des événements extrêmes liés au changement climatique.

Une controverse peut apparaître pour une entreprise que nous détenons en portefeuille. Nous identifions la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne nous semble pas adaptée, un désinvestissement

peut avoir lieu. Le changement et le risque climatique se sont imposés comme un des facteurs ESG les plus significatifs que l'investisseur institutionnel doit gérer dans le cadre de stratégie d'allocations d'actifs, s'agissant d'un risque systémique et local. Le suivi et l'analyse des risques de transition passent également par le calcul et le suivi d'indicateurs liés au climat. Plusieurs approches permettent d'identifier les risques de transition : Crédit Agricole Assurances appréhende l'alignement du portefeuille avec la trajectoire 2°C avec les différents scénarios de transition énergétique et des mesures de l'empreinte carbone (cf. Sections 5 et 6). Les facteurs environnementaux et climatiques ont des incidences relativement importantes en fonction des pays et des secteurs que ce soit par leur intensité carbone ou par la localisation de leurs actifs. Cela pourrait affecter la chaîne de valeur d'une entreprise (chaîne d'approvisionnement, exploitation et actifs, logistique et marché) et avoir un impact sur la performance financière. En l'occurrence, les secteurs de la chimie, de l'énergie, l'acier et ciment, les activités d'extraction, le transport et le secteur alimentaire sont les plus exposés aux risques environnementaux.

Nos investissements sont principalement réalisés en Europe et nous pouvons identifier ci-dessous notamment les macrosecteurs économiques de nos portefeuilles les plus émissifs en gaz à effet de serre en absolu avec la méthodologie Topdown de CA CIB (SAFE ex-P9XCA).

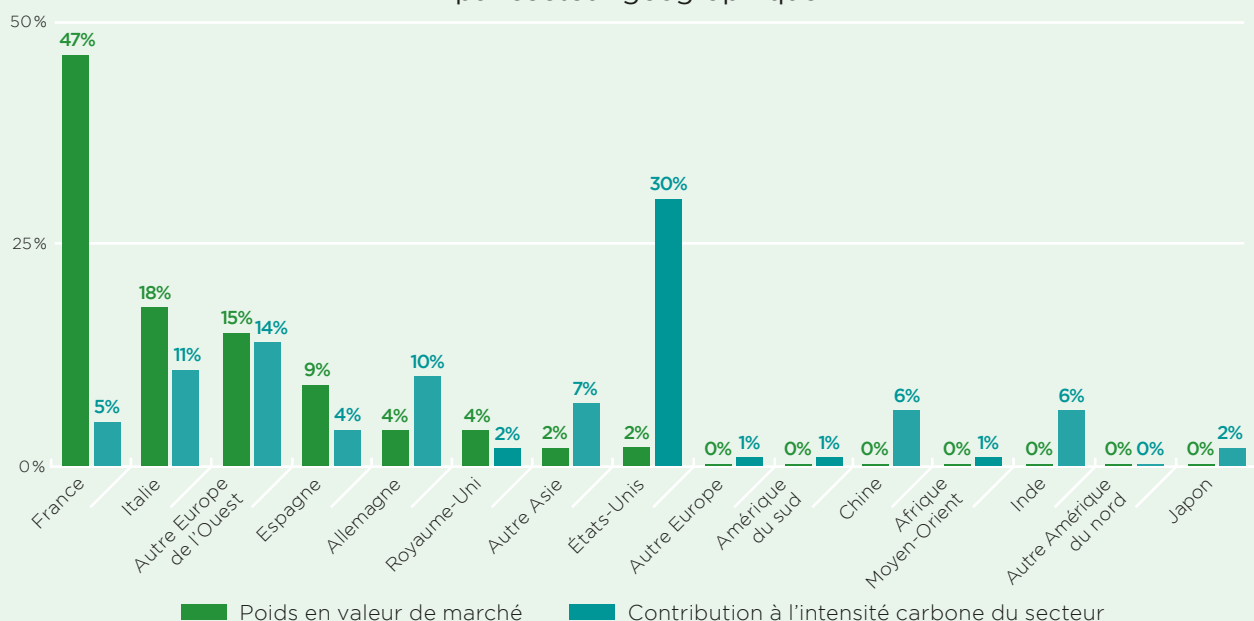
Contribution aux émissions carbone du portefeuille par macro-secteur économique



Source : Crédit Agricole Assurances

Les chiffres ci-dessus montrent une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs. Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques comme le montre le graphique suivant sur le secteur de l'énergie :

Répartition des investissements dans le macro-secteur de l'énergie par secteur géographique



Source : Crédit Agricole Assurances

L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole et notamment celle de la politique charbon permet de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les actifs immobiliers, les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisation et certification environnementale.

8.4. IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Bien que l'analyse des impacts négatifs potentiels des investissements puisse éclairer d'importants risques matériels, l'analyse de l'impact positif peut mettre en évidence des opportunités notamment si un investissement contribue à la réduction des émissions.

Nos principales opportunités en tant qu'investisseur institutionnel peuvent se résumer par le financement de projets d'énergies renouvelables (EnR), le financement d'entreprises innovantes dans la transition énergétique, les investissements en obligations vertes, les investissements en sustainability linked loans le financement d'infrastructures de transition, les investissements immobiliers à haute efficacité énergétique, les investissements en dettes immobilières à certification environnementale, les investissements en fonds de dettes finançant des projets verts.

IMMOBILIER

Sachant que le secteur immobilier en Europe représente environ 40% de la consommation totale d'énergie et 25% des émissions totales de GES, Crédit Agricole Assurances mise sur l'efficacité énergétique de ses investissements. En visant des actifs de haute qualité, conçus notamment selon les certifications environnementales, Crédit Agricole Assurances cible plus d'occupants potentiels.

En effet, de cette efficacité énergétique assurant aux futurs locataires, par exemple, des coûts moindres en consommation d'énergie, résulte un impact environnemental positif.

Par ailleurs, certains de nos partenaires se font évaluer par le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) pour valoriser leur prise en compte croissante des critères extra-financiers.

INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN CAPITAL ET EN DETTES)

En rééquilibrant le mix énergétique, le développement des énergies renouvelables favorise la baisse sur les prix de gros de l'électricité. De ce fait, la poursuite de ce développement nécessite de faciliter leur stockage et pourrait déclencher le prochain changement structurel dans l'industrie.

Par ailleurs, l'exposition réduite aux émissions de GES, signifiant une exposition réduite aux futures hausses de prix des combustibles fossiles, contribue à diminuer la sensibilité aux variations du coût du carbone.

8.5. ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES PHYSIQUES ET RISQUES DE TRANSITION

En 2020, le Groupe Crédit Agricole Assurances a participé à un exercice pilote de résistance aux risques climatiques, conduit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il vise à tester la résilience des établissements au risque climatique à horizon 2050.

Les portefeuilles sur lesquels les simulations sont conduites représentent 87% de l'activité Santé-Vie et 85% de l'activité Non-Vie du Groupe Crédit Agricole Assurances.

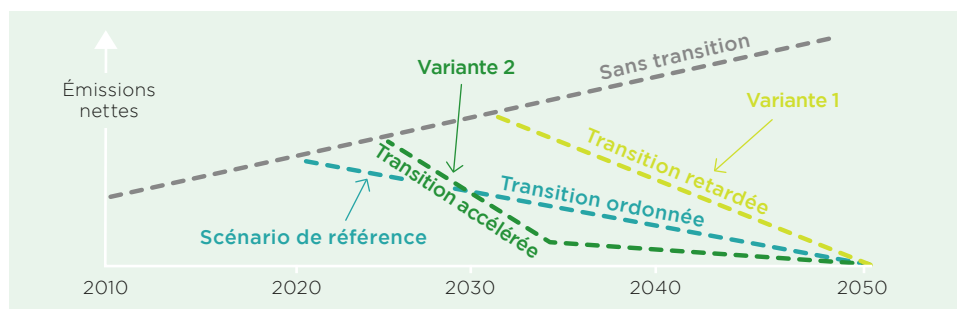
L'exercice prospectif, à horizon 30 ans, est construit sur la combinaison du scénario risque physique et de chaque scénario risque de transition :

1 scénario de risque physique

Basé sur les travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment du scénario RCP 8.5, traduisant une inefficacité des mesures prises pour contenir le changement climatique via une augmentation de la fréquence/intensité des catastrophes naturelles et une dégradation de l'environnement affectant la santé des habitants d'une région (dommages aux biens et santé-prévoyance).

3 scénarios de transition vers une économie bas carbone en 2050

Scénarios de transition ordonnée, accélérée et retardée : basés sur les travaux du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS - Network for Greening Financial System), différenciés par le calendrier et l'ampleur des mesures publiques prises pour atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris avec des impacts principalement financiers via la baisse de la valeur de marché de certains secteurs (pétrolier par exemple).



Source : ACPR



Cet exercice a permis de mettre en place des outils de mesure du changement climatique et de travailler sur la méthodologie applicable à ce type d'exercices prospectifs à horizon long terme demandés par le superviseur et de rendre compte des difficultés pratiques de mise en œuvre.

Les résultats des simulations ont montré des impacts qui restent relativement mesurés aussi bien à l'actif qu'au passif en raison notamment de l'exposition réduite sur les secteurs les plus carbonés du périmètre Epargne de Crédit Agricole Assurances et avec une dérive du ratio de sinistralité (« sinistres/primes ») maîtrisée sur les périmètre Non-Vie et Prévoyance.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances a l'objectif de participer au prochain exercice de résistance planifié en 2023.

En ce qui concerne les Risques relatifs à la biodiversité, les études sur les impacts sont reprises dans la section 7 du document.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET DE MESURES CORRECTIVES

DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS

La mise en place de la réglementation de la Loi Energie-Climat comporte de multiples challenges pour Crédit Agricole Assurances dans son organisation et dans ses productions. Le régulateur demande l'établissement d'un rapport individuel par entité pour les compagnies d'assurances vie. Ainsi pour le groupe Crédit Agricole Assurances, un rapport est réalisé pour les entités Predica, Spirica et Crédit Agricole Assurances Retraite (CAAR). Cette obligation nécessite de suivre la politique ESG, qui est une politique Groupe Crédit Agricole Assurances, sur les trois entités spécifiquement alors qu'elle est parfois uniquement suivie et mise en place sur les placements de Predica en raison de sa taille (cas des investissements dans les énergies renouvelables).

Pour l'établissement d'un rapport supplémentaire consolidé, Crédit Agricole Assurances doit pouvoir disposer des données sur l'ensemble des entités notamment les entités de l'international (Italie, Portugal, Pologne, ...) alors que les données ne sont pas forcément disponibles dans les systèmes internes ou à travers les mandats.

La contrainte présentée ci-dessus entre la consolidation et les rapports individuels se retrouve aussi sur les engagements de place. La NZAOA a été signée par le groupe Crédit Agricole Assurances en 2021 et les résultats des entités du groupe suivis en solo peuvent être différents par rapport au niveau du groupe en consolidé.

De plus, un effort de consolidation doit être opéré afin de concaténer des informations pouvant venir de différents horizons (sociétés de gestion, Entreprises en direct, cotés, non cotés, ...) et de différents processus internes.

En ce qui concerne les actifs réels et non cotés, nous pourrions tirer profit des travaux de nos partenaires tels que Amundi qui développe des méthodologies pour identifier les impacts négatifs ("Principal adverse impacts - PAI") de la réglementation SFRD - Disclosure.

Des réflexions et des travaux sont en cours pour la mise en place et l'amélioration d'indicateurs quantitatifs tels qu'ils existent sur le stock (cf. température du portefeuille, intensité carbone...) et sur le flux (% d'obligations vertes, % immeubles certifiés HQE...) avec notamment la prise en compte des Unités de Compte.

Notre adhésion aux différentes alliances Net Zero et tous les travaux de Place permettront de faire converger la performance économique et financière avec la performance socio-environnementale des acteurs économiques.

POLITIQUE D'EXCLUSION SECTORIELLE

Par ailleurs, des travaux Groupe Crédit Agricole sur les politiques sectorielles se poursuivent notamment dans le secteur des hydrocarbures sur des revues de seuils de critères, des définitions de périmètre. Aujourd'hui, le Groupe Crédit Agricole s'inscrit naturellement dans tous les engagements collectifs pris par les grandes institutions financières en soutenant les Alliances Net Zéro des différents métiers (banque, asset-management (Amundi) et assurance (Crédit Agricole Assurances)) ; en s'engageant dans des coalitions contre le réchauffement climatique, avec, dès janvier 2022, l'arrêt total de tout financement de projets liés à l'extraction de pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux. Des travaux opérationnels similaires à ceux réalisés sur le secteur du charbon sont en cours dans le groupe Crédit Agricole pour identifier ce qui est conventionnel et non conventionnel (considéré comme upstream, midstream, downstream...) ; le périmètre (sable, pétrole de schiste, forage en eaux profondes, pétrole et gaz issus de la zone Arctique) ; et les critères d'exclusions (seuils de CA pour les entreprises productrices, critères sur les réserves, critères relatifs aux infrastructures, relatifs aux activités d'exploration d'hydrocarbures, critères d'expansion).

NOTATION INTERNE ESG

Avec le déploiement de la notation interne ESG en 2022, notamment sur les actifs non cotés, Crédit Agricole Assurances a augmenté la part des investissements bénéficiant d'une note ESG, toujours dans l'objectif de couvrir une analyse ESG 100% des investissements à horizon 2025.

En 2023, notre analyse extra-financière interne va s'élargir aux autres classes d'actifs : nous finalisons le questionnaire sur le Private Equity en direct et nous démarrons les travaux sur les fonds de Private Equity. Des travaux sont en cours sur le traitement particulier des actifs immobiliers avec l'utilisation des certifications environnementales et de leur niveau de certification (very good, excellent...). Ensuite, nous envisagerons la prise en compte du critère du Diagnostic de Performance Énergétique (utilisé dans le cadre de la réglementation sur la taxonomie européenne). Nous envisageons de faire valider l'approche méthodologique sur l'immobilier dans l'un de nos groupes de travail de notation interne.

Dans la continuité de la mise en place du groupe de notation ESG interne, il est prévu la création d'un groupe de travail de politique de vote dont l'objectif est de renforcer la prise en compte du volet Gouvernance dans l'analyse ESG des investissements de Crédit Agricole Assurances. Cette politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement responsable et dans la politique d'engagement actionnarial. Des règles et des consignes seront établies. Ce renforcement passera d'abord par la formalisation d'une politique de vote notamment sur les participations stratégiques mettant notamment en exergue les points d'amélioration suivants : achats, émission de gaz à effet de serre, risque climatique, gouvernance (gestion des risques, contrôle interne), énergie, impact sur la biodiversité.

BIODIVERSITÉ

Depuis 2022, la France s'est fixée un échéancier et des objectifs concernant la TNFD : entre 2022 et 2024, les institutions financières et entreprises françaises sont invitées à s'intéresser aux travaux de la TNFD visant à harmoniser les standards de reporting s'agissant des impacts et risques relatifs à la biodiversité, puis à appliquer les recommandations de la TNFD (en 2023) en cohérence avec les obligations de reporting liées à la taxonomie européenne.

Sachant que les outils de mesure quantitative sont peu matures et disparates en fonction du fournisseur de données, il peut être difficile de quantifier des objectifs liés à la biodiversité et donc la stratégie est toujours en cours de définition. Le choix de l'outil de mesure de l'empreinte biodiversité sera arrêté dans le courant de l'année 2023.

PROPOSER AUX ASSURÉS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

Les parties précédentes ont concerné les actifs financiers en représentation des fonds propres et des fonds euros pour lesquels l'assureur choisit les supports d'investissement (dans le respect de la réglementation et des limites de risques internes). Crédit Agricole Assurances a voulu traiter de manière spécifique les actifs financiers en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte car c'est le client qui choisit ses supports d'investissement.

Indépendamment des fonds euros, les encours des contrats en unités de compte pèsent plus de 82 Md€ au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances. Leur impact en termes d'empreinte carbone et de risques extra-financiers ne peut pas être négligé.

Encours des UC par entité

Predica 55 122 M€	CAAR 3 400 M€	Spirica 6 067 M€	CALIE 8 000 M€	CA Vita 8 000 M€	CA Life Japan 1 200 M€	CA Zycie 162 M€
----------------------	------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------------	--------------------

Depuis les Accords de Paris sur le climat en 2015, l'investissement responsable a pris progressivement une place de plus en plus importante dans l'univers de fonds proposés dans les contrats.

De nouvelles réglementations sont venues renforcer cette démarche.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'offre d'investissements responsables des contrats d'assurance vie a été renforcée par la loi Pacte de 2019. Déjà dans l'obligation depuis deux ans de proposer au sein de leurs supports au moins une unité de compte (UC) ayant obtenu un label d'Etat de finance responsable, ISR, « vert » ou « solidaire », les assureurs sont maintenant tenus de proposer des produits adossés à un fonds solidaire, à un fonds bénéficiant d'un label ISR reconnu par l'Etat et à un fonds bénéficiant d'un label relatif au financement de la transition énergétique et écologique reconnu par l'Etat (label Greenfin).

Les caractéristiques de ces différents labels sont :

Le label ISR

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Il permet de choisir des placements responsables et durables. Il répond à des critères répartis en 6 thèmes définis par arrêté.



Le label Finansol

Le label Finansol, créé en 1997, est attribué par l'association professionnelle Finansol. Il garantit que l'épargne contribue au financement d'activités génératrices d'une forte utilité sociale et atteste qu'une information fiable, régulière et claire, est communiquée par l'établissement gérant le placement d'épargne solidaire.



Le label Greenfin

Le label Greenfin (anciennement label « TEEC ») a été créé fin 2015 au moment de la COP 21, par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il certifie les fonds finançant des entreprises contribuant à l'économie verte et excluant celles des secteurs nucléaires et des énergies fossiles.



En mars 2021, la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entrée en vigueur, classifiant les fonds en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG dans leur processus d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la réglementation SFDR niveau 2 est entrée en application et prévoit qu'à compter de cette date les fonds dits « article 8 » et « article 9 » devront s'engager sur un minimum d'investissements durables et le spécifier en annexe des prospectus des fonds.

À ce jour, aucune méthodologie commune et normalisée ne permet de qualifier un actif d'Investissement Durable. De nombreuses sociétés de gestion ont alors décidé d'adopter une approche prudente et de reclassifier la quasi-totalité de leurs fonds Article 9 en Article 8.

Article 8

- Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Article 9

- Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

Enfin de manière synthétique, nous communiquons au niveau de chaque Guide des Supports, les pourcentages globaux des fonds relevant de chaque article 8 et 9 ainsi que le pourcentage global des fonds labellisés.

De la même façon nous précisons si les fonds bénéficient d'un label (ISR, Greenfin ou Finance Solidaire).

En 2022, comme en 2021, de nombreux fonds ont fait l'objet de démarches pour faire évoluer leur gestion et obtenir un label. Les encours des fonds labellisés sur nos contrats ont fortement augmenté, tant en raison de la labellisation de certains fonds que grâce à la collecte réalisée.

A fin 2022, les contrats en unités de comptes détenus dans les contrats des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances comprennent :

	Groupe CAA	Predica	Spirica	CA Vita	CALIE	CA Zycie	Mudum Seguros
Label ISR	23 500 M€	21 650 M€ (dont 8 700 M€ ISR immo)	1 762 M€		33,6 M€		
Label Greenfin	54,5 M€	41 M€	13,5 M€				
Label Finansol	185 M€	106 M€	79 M€				
Investissements thématiques	5 000 M€			4 800 M€		166 M€	

Les encours UC de Predica (+92% gérés par des sociétés de gestion du Groupe Crédit Agricole soumises aux mêmes règles sectorielles et normatives que sur les fonds euros) représentant les fonds relevant de l'article 8 représentent 29,29 Md€ et ceux relevant de l'article 9 représentent 0,74 Md€.

Par ailleurs, Predica propose dans ses contrats depuis 2020, des produits structurés à impact positif sous le format de green bonds et de social bonds, représentant 1,03 Md€ en 2022 dans les fonds UC.

En 2022, la commercialisation du Contrat Solidaire dans 24 caisses régionales a permis de générer une collecte de 4,89 M€. L'encours au 31/12/2022 est de 34,26 M€, en progression de +8,31% par rapport à fin 2021.

En 2022, Contrat Solidaire a été inscrit dans le plan d'animations à destination des caisses régionales et ce contrat a été mis en avant durant la semaine de la finance solidaire (du 7 au 14 novembre 2022).

À compter de 2022 et jusqu'à 2025, Contrat Solidaire propose la participation aux bénéfices préférentielle permettant d'attribuer un taux de participation aux bénéfices supplémentaire aux contrats détenant une part minimum d'unités de compte au 31 décembre.

Pour la 10^e année consécutive, Contrat Solidaire a obtenu le renouvellement du label Finansol.

Tous les supports en unité de compte de Contrat Solidaire sont classés « article 8 » ou « article 9 » et le support Euro solidaire est classé « article 8 » au sens du règlement SFDR.

Caractéristiques clés des supports du contrat solidaire

Tous les supports (support en euros et supports en unités de compte) sont solidaires, c'est-à-dire qu'entre 5% et 10% de l'actif de ces fonds sont investis dans des véhicules investissant dans des entreprises solidaires.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont au cœur des préoccupations de Spirica qui propose une large gamme de supports en unités de compte labellisés et qui a créé, via une méthodologie et une sélection spécifique, une Gamme Développement Durable. L'année 2022 fut encore une année riche en réalisations chez Spirica.

VOLET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Depuis 2022, les annexes financières de tous les contrats assurés par Spirica précisent si les supports bénéficient d'un ou plusieurs labels ; et elles indiquent également à compter de 2023 si les supports sont classés article 8 ou article 9 au sens de la réglementation SFDR.

A fin 2022, la proportion des supports labellisés et des supports classés article 8 et article 9 selon SFDR par rapport au nombre total de supports listés dans les annexes financières des contrats Spirica se décline telle que :

- Part des UC labellisées (ISR, GreenFin, Finansol) sur la totalité des UC référencées chez Spirica au 31/12/2022 : 20,61% représentant environ 30% des encours
- Part des UC « article 8 » et « article 9 » SFDR sur la totalité des UC référencées chez Spirica au 31/12/2022 : 53,68%, dont 42,83% d'UC « article 8 » et 10,85% d'UC « article 9 »

VOLET OFFRE RESPONSABLE

Par ailleurs, depuis 2019, Spirica propose une Gamme Développement Durable. Cette gamme a pour objectif d'accompagner ses partenaires distributeurs dans la sélection d'Unités de Compte responsables en mettant en avant les supports qui, selon une méthodologie d'analyse élaborée par Spirica, offrent un rapport optimisé entre performance et prise en compte de critères extra-financiers.

En 2022, cette gamme a été actualisée : la méthodologie de sélection a été revue selon différents filtres. Parmi eux, le filtre « exclusion » a notamment permis d'inclure à la sélection uniquement des supports en unités de comptes classés « article 8 » ni « article 9 » au sens du Règlement SFDR.

La gamme Développement Durable a également été étoffée de nouvelles thématiques d'investissement.

Elle comporte désormais 48 supports (39 OPCVM et 9 UC Immobilières) classés dans deux sous-gammes :

- La Gamme Labellisée : uniquement des supports comptant au moins un label durable français (Label ISR, GreenFin et Finansol) – 27 supports sélectionnés.
- La Gamme Thématique : uniquement des supports investissant dans une thématique durable précise (par exemple : l'environnement, le développement humain, les infrastructures ou encore l'immobilier) – 21 supports sélectionnés.

En complément, Spirica propose régulièrement depuis 2020 plusieurs Produits Structurés à impact positif. Ainsi, trois Produits Structurés ont été proposés au cours de l'année 2022.

Ces Produits Structurés sont innovants et orientés vers une thématique responsable.

Parmi les sous-jacents de ces produits, ceux de type ESG sont privilégiés.

L'organisme émetteur du produit s'engage à employer un montant équivalent à 100% des encours collectés pour financer des projets à Impact Positif dans les domaines suivants :

- Catégories vertes : énergies renouvelables, constructions vertes, transports à faible émission de gaz à effet de serre, gestion et traitement des eaux, prévention et contrôle de la pollution, économie circulaire...
- Catégories sociales : création et préservation d'emplois grâce au financement des PME, progrès socio-économiques, logements à loyers modérés, accès à l'éducation et à la formation professionnelle, accès aux soins de santé...

CONCLUSION

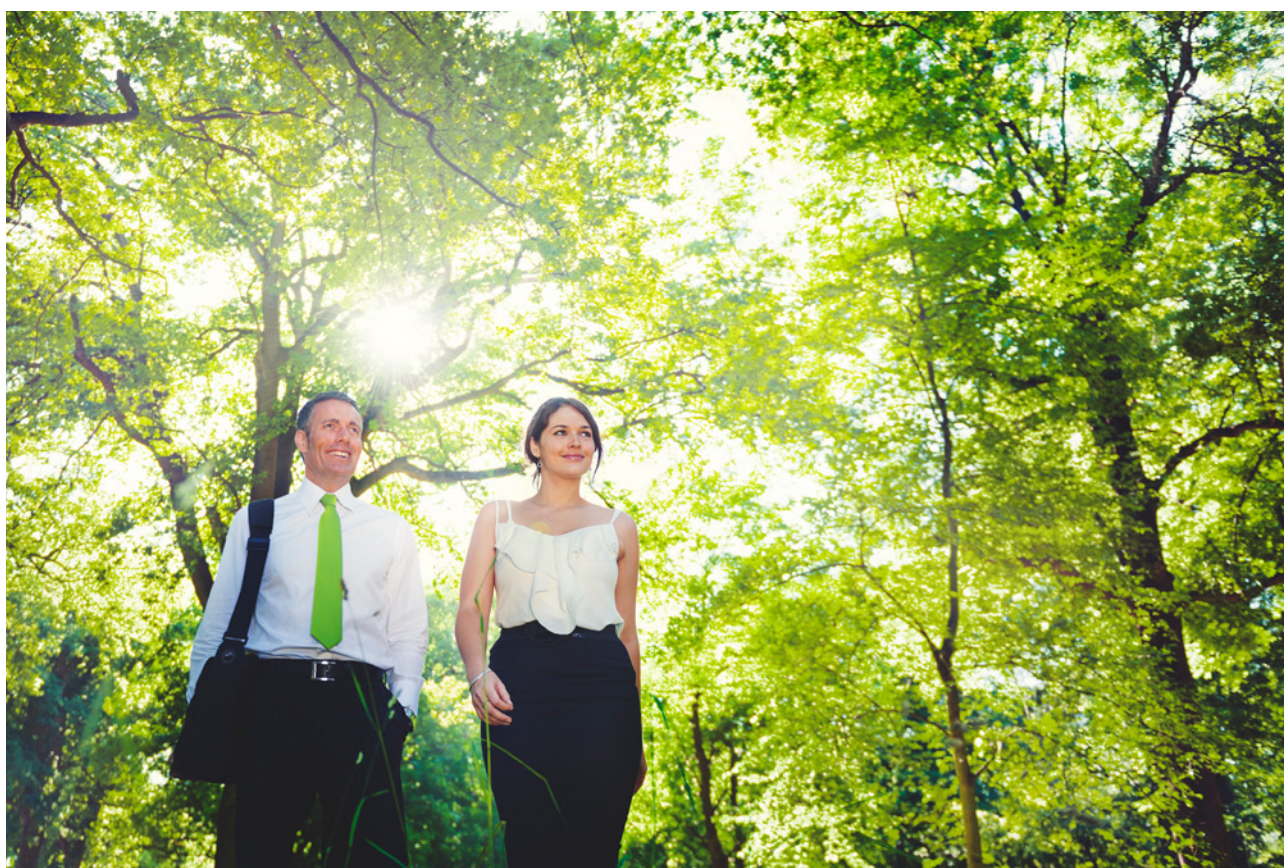
L'année 2022 a été rythmée par différents facteurs notamment économiques (inflation, hausse des taux) qui ont suivi la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 mais aussi par de nombreux bouleversements : guerre en Ukraine, crise énergétique et sur le plan climatique une année marquée par des événements climatiques importants avec un été 2022 emblématique des conséquences des changements qui s'aggravent : été le plus chaud après 2003, sécheresse plus généralisée, vagues de chaleur marines, incendies majeurs, orages etc. Ayant conscience des enjeux climatiques mais également des évolutions réglementaires, Crédit Agricole Assurances tient à accompagner les transitions sociétales, sur le long terme, au travers de ses métiers.

En réponse à son adhésion à la Net Zero Insurance Alliance (NZIA), Crédit Agricole Assurances a poursuivi sa dynamique de transition en 2022. Cela se traduit notamment par l'application d'une stratégie de gestion ESG sur plus de trois quarts des encours, la baisse de l'empreinte carbone de notre portefeuille, la continuité de la sortie du charbon d'ici 2030 et également une forte augmentation de notre contribution au développement de la capacité de production dans les énergies renouvelables, d'ici 2025.

Tous les éléments de contexte, caractérisant l'année 2022, sont le signe de nombreuses opportunités pour l'année 2023. C'est à travers cette vision, que Crédit Agricole Assurances continue d'avancer pour rester un acteur majeur de la transition énergétique et de l'investissement responsable sur différents champs, en faveur de la transition climatique et des transitions agricole et agro-alimentaire.

Dans la continuité du projet sociétal du Groupe, Crédit Agricole Assurances a su développer en 2022, des offres en réponse aux besoins d'enjeux liés à l'inclusion, combinant les éléments essentiels et la notion d'accessibilité pour nos clients.

Nous poursuivons ainsi un cap stratégique clair, grâce à notre raison d'être, celle de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.



ANNEXE 1

BILAN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs en représentation des fonds propres et des fonds euros (en Md€)	288	317	321	323	272
Périmètre de l'intégration ESG (en Md€)	142	151	152	238	207
Application du filtre ESG best-in-class Amundi en Md€)	131 (obligations d'entreprises)	137 (obligations d'entreprises)	137 (obligations d'entreprises)	219 (obligations et actions cotées souverains)	174,5 (obligations et actions cotées souverains)
Politique de vote (délégation Amundi)	1 131 AG	1 558 AG	2 276 AG	3 260 AG	3 173 AG
	14 650 résolutions, 61% des AG avec vote négatif.	19 480 résolutions, 53% des AG avec vote négatif.	27 257 résolutions, 70% des AG avec vote négatif.	34 824 résolutions, 65% des AG avec vote négatif.	35 011 résolutions, 21% des AG avec vote négatif.
	N/A	N/A	N/A	N/A	35 011 votes réalisés sur les enjeux ESG (100% sur total de votes réalisés)
	N/A	N/A	N/A	N/A	162 votes réalisés sur les enjeux environnementaux (0% sur total de votes réalisés)
	N/A	N/A	N/A	N/A	3 084 votes réalisés sur les enjeux sociaux (9% sur total de votes réalisés)
	N/A	N/A	N/A	N/A	31 765 votes réalisés sur les enjeux de qualité de gouvernance (91% sur total de votes réalisés)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs et métriques					
Part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG, dans le montant total des encours gérés	N/A	N/A	N/A	N/A	76 %
Risque de transition Empreinte carbone	Approche global P9XCA : 87 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 289 Md€.	Approche global P9XCA* : 84 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 317 Md€.	Approche global P9XCA : 82 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 318 Md€.	Approche global SAFE : 82 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 318 Md€.	Approche globale SAFE : 95 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 288 Md€.
	Corporates Amundi : 160 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 121 Md€ (42 % du ptf).	Corporates Amundi : 128 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 114 Md€ (36 % du ptf).	Corporates Amundi : 116 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 125 Md€ (40 % du ptf).	Corporates Amundi : 84 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 127 Md€ (60 % du ptf).	Corporates Amundi : 91 tonnes EqCO ₂ (scopes 1+2+3) par million d'euros investi sur une base notable de 144 Md€ (52 % du ptf global).
	Souverains Amundi** : 229 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 76,8 Md€ (38 % du ptf).	Souverains Amundi : 221 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 84 Md€ (26 % du ptf).	Souverains Amundi** : 348 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 75 Md€ (25 % du ptf).	Souverains Amundi : 235 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 71 Md€ (22 % du ptf).	Souverains Amundi : 293 tonnes EqCO ₂ par million d'euros investi sur une base de 57 Md€ (21 % du ptf global).
Indice moyen global Risque physique (SAFE)	2,36	2,34	2,35	2,34	2,1
Moyens internes déployés	N/A	N/A	N/A	N/A	8 % des ETP concernés sur le total des ETP, soit 180 personnes.
	N/A	N/A	N/A	N/A	3 prestataires externes et fournisseurs de données sollicités.
Stratégie d'alignement en corrélation avec l'Accord de Paris ou la stratégie bas-carbone	N/A	N/A	N/A	N/A	Objectif de 72 tonnes EqCO ₂ à horizon 2025 avec 61 tonnes EqCO ₂ en 2022 (scopes 1+2) sur 52 % des encours.
	N/A	N/A	N/A	N/A	45 % des encours, avec 2,71° degrés en 2022.
	N/A	N/A	N/A	N/A	100 % du portefeuille couvert par la stratégie d'investissement, à horizon 2030.
	N/A	N/A	N/A	N/A	2 % des encours gérés et détenus sur le charbon (sur 13 Md€) soit 0,1 % du portefeuille global.

* Réajustement méthodologique CA CIB + revue du périmètre en 2019 à prendre en compte.

** Changement de méthodologie en 2018 et en 2020 pour les souverains.

	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateurs et métriques					
Stratégie d'alignement en corrélation avec l'Accord de Paris ou la stratégie bas-carbone	N/A	N/A	N/A	N/A	50 % des encours gérés et détenus sur les hydrocarbures conventionnels (sur 13 Md€) soit 2,3 % sur le portefeuille global (gaz, pétrole, charbon).
Objectifs de long terme liés à la biodiversité	N/A	N/A	N/A	N/A	Près de 122 Md€ couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité, soit 42 % des encours totaux.
Actions pour la transition écologique et énergétique					
Immobilier vert	3,5 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (46 % des surfaces de bureau).	3,9 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (51 % des surfaces de bureau).	7 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (40 % de surface certifiée).	11 Md€ en valeur d'expertise (42 % de surface certifiée).	12,3 Md€ en valeur d'expertise (50 % de surface certifiée).
Infrastructures vertes (en capital et dettes)	0,96 Md€ investis en ENR (10 % des capacités installées en France soit 1 700 MW). Co-génération : production de 558 MW soit 20 % des capacités installées en France.	En capital : 0,92 Md€ investis en ENR (10 % des capacités installées en France soit 2,4 GW). Co-génération : production de 521 MW En dettes : 0,233 Md€ investis dans des projets en ENR.	1,7 Md€ dans les ENR soit près de 5 GW de puissance de production. Co-génération : production de 576 MW.	En capital : 2,7 Md€ pour 8,5 GW de capacités installées. En dettes : 1,4 Md€ pour 3,3 GW de capacités installées.	En capital : 4,4 Md€ pour une contribution à 11,8 GW de capacités installées.
Obligations vertes (en Md€)	3	5,2	6,3	8	10
Informations relatives aux combustibles fossiles % des encours relevant du secteur des combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	N/A	6,6 Md€ soit 2,4 % des 272 Md€
Actifs en représentation des contrats en unités de compte					
Encours UC Global	60 Md€	73 Md€	73 Md€	86,6 Md€	82 Md€
Label ISR	115,5 M€	0,3 Md€	2,2 Md€	15,2 Md€	23,5 Md€
Label Greenfin		0,2 Md€	0,0185 Md€	52 M€	54,5 M€
Label Finansol	27 M€	0,1 Md€	0,046 Md€	125 M€	185 M€
Investissement responsables	1 Md€	1,8 Md€	2,4 Md€ dont 994 M€ en fonds labellisés	2,7 Md€	5 M€

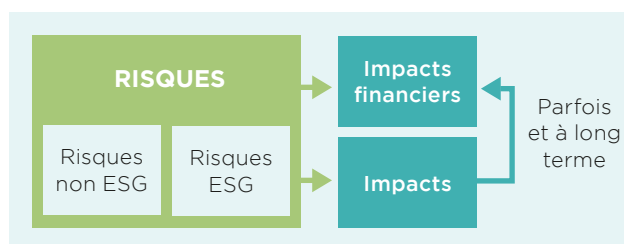
ANNEXE 2

DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG

DÉFINITIONS

Risques et impacts

Afin de clarifier ces notions Crédit Agricole Assurances considère que des décisions (ou risques) de nature « NON ESG » (ex : stratégie de financement, développement de nouveaux produits, partenariats...) et des décisions d'ordre ESG (ex : attention forte portée à la pollution des sols, recherche d'une gouvernance équilibrée, d'un bon équilibre hommes-femmes...) peuvent conduire à des impacts financiers et/ou non financiers (ou extra-financiers) (ex : réputation, juridiques...). Certains impacts non financiers à court terme peuvent d'ailleurs générer des impacts financiers à moyen-long terme (ex : image dégradée de la société). En effet, il est parfois difficile de quantifier les impacts financiers de certains événements à moyen-long terme.



Il y a aussi les notions de risques physiques et de risques de transition :

Risques physiques

Il s'agit d'impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques (augmentation de températures moyennes, élévation du niveau des océans...)

Risques de transition

Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un non-alignement avec la Transition Énergétique et Écologique. Ces risques sont principalement de trois natures : risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE ; risque réglementaire, risque de coût lié à l'évolution des prix des ressources énergétiques et naturelles.

Intégration des critères ESG (Environnement Social Gouvernance)

Il s'agit d'un investissement intégrant au moins l'un des trois aspects suivants : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G).

ISR (Investissement Socialement Responsable)

Il s'agit d'un investissement intégrant de manière jointe les trois aspects E, S, G et circonscrit à un véhicule d'investissement (le fonds est complètement ISR ou non). L'ISR est donc plus restrictif que l'ESG et est inclus dedans (un produit ISR est nécessairement ESG). Il y a aussi le label ISR.

Produit solidaire

Un produit solidaire est un placement dont tout ou partie de l'argent est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Pour le canton solidaire (ou pour un fonds solidaire), 5 à 10% des fonds servent à financer des entreprises solidaires ou des projets d'économie solidaire comme par exemple : aide à l'insertion, habitat social, microcrédit, etc. Un fonds solidaire peut lui aussi être un produit ISR s'il intègre les 3 piliers ESG.

Produit de partage

Un produit de partage permet à l'investisseur de céder tout ou partie (25% minimum) du rendement financier de son placement à des œuvres caritatives, des associations ou des ONG. Un fonds de partage peut être également un produit ISR s'il intègre dans ses choix de gestion les trois critères ESG de l'ISR.

RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

TCFD

La Task force on Climate-related Financial Disclosures est mise en place par le Conseil de stabilité financière du G20 pour pousser les entreprises à être transparents sur leurs risques financiers. Le groupe de travail élabore des informations sur les risques financiers liés au climat, que les sociétés pourront utiliser pour informer les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et les autres parties prenantes. Le groupe de travail examine les risques physiques, de responsabilité et de transition liés au changement climatique, ainsi que ce qui constitue une information financière efficace dans tous les secteurs. Les travaux et les recommandations du groupe de travail aident les entreprises à comprendre ce que les marchés financiers veulent de l'information afin de mesurer les risques liés au changement climatique et d'y faire face, et encouragera les entreprises à aligner leurs informations sur les besoins des investisseurs.

TEE

La Transition Énergétique et Écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.

Article 173 LTECV

Il définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels, concernant leur prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans les opérations d'investissement. (Novethic)

Article 29 LEC

Il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. (Ecologie.gouv)

Asset Management

Il s'agit d'une activité financière qui a pour objectif de créer, gérer, faire fructifier et maximiser les bénéfices de produits ou placements financiers confiés par des entreprises ou des investisseurs particuliers. (absparis)

Biodiversité

A été obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Elle désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. (Novethic)

BREEAM

Système de validation et de certification pour un environnement bâti durable, pour atteindre les objectifs ESG, de santé et de zéro émission nette. (bregroup)

CDB

La Convention Internationale sur la Biodiversité ou Convention sur la Diversité Biologique rassemble, sous l'égide des Nations-Unies, 194 pays qui participent aux négociations internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pays signataires se sont engagés à conserver l'équilibre écologique de la planète tout en conservant une croissance du développement économique. (Novethic)

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Vise à favoriser la transition vers une économie mondiale durable, tenant compte de la justice sociale et de la protection de l'environnement. Elle remplacera bientôt la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de transparence des entreprises. (Novethic)

Déclaration de Glasgow

La Déclaration de Glasgow est un catalyseur pour répondre au besoin d'accélérer de toute urgence l'action climatique dans le tourisme et obtenir des engagements solides à l'appui des objectifs mondiaux visant à réduire les émissions de moitié au cours de cette décennie et atteindre zéro émission nette le plus tôt possible avant 2050. (UNWTO)

Empreinte carbone

L'empreinte carbone est un indicateur qui permet de mesurer l'impact d'une action ou d'une activité sur l'environnement. Pour le faire, on se base sur la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise lors de cette action ou activité, qu'il s'agisse d'une personne, d'une organisation, d'une entreprise, d'un État ou encore d'un objet ou d'un procédé. (Leshorizons)

Érosion de la biodiversité

L'érosion de la Biodiversité se traduit notamment par l'augmentation du taux d'extinction d'espèces, par le déclin des populations de certaines d'espèces, par la dégradation des habitats naturels. Elle résulte principalement de la destruction et de la fragmentation des milieux naturels, de leur pollution, de la surexploitation d'espèces sauvages, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, mais également du Changement climatique. (Notre-environnement.gouv)

Exclusion normative

Dans le cadre d'un investissement responsable, l'investisseur peut être amené à exclure certains types d'investissement de leurs portefeuilles pour cause de non-respect de certains principes éthiques ou moraux, mais aussi de normes internationales. (Novethic)

Exclusion sectorielle

Dans le cas de l'exclusion sectorielle, il est question d'exclure des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires, considérée comme significative, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement d'exclusions éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. (Novethic)

HQE

La certification HQE traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère. Quel que soit le territoire, HQE est aussi une feuille de route stratégique, gage de maîtrise des coûts et des délais lors de la construction, de contrôle des charges et des risques lors de l'exploitation et de différenciation lors de la location ou de la vente. (HQEGBC)

LEED

La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est une certification environnementale d'origine nord-américaine visant à promouvoir la haute qualité environnementale des bâtiments. Développée par le US Green Building Council, elle vise à mesurer et réduire l'impact environnemental des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Conçue pour répondre à la pluralité des projets de construction et leurs spécificités, elle concerne différentes typologies d'actifs. (Greenaffair)

Net Zero Asset-Owner Alliance (NZAOA)

Elle rassemble 33 investisseurs institutionnels qui s'engagent à avoir des portefeuilles d'investissement « zéro émissions » d'ici 2050 et à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en dialoguant avec les entreprises et les institutions publiques. La NZAOA vient de publier son « Inaugural 2025 Target Setting Protocol » qui fournit des lignes directrices à ses membres sur la façon de préparer et de présenter leurs objectifs pour 2021-2025, ainsi que sur les rapports annuels liés aux objectifs. (Reclaimfinance)

Net Zero Insurance Alliance (NZIA)

La Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), convoquée par les Nations Unies, est un groupe de 30 assureurs et réassureurs de premier plan représentant environ 15% du volume mondial des primes à l'échelle mondiale. Les membres se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, ce qui correspond à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. (UNEPFI)

Obligation verte

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition, plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. (Ecologie. gouv)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Il s'agit d'intermédiaires financiers qui donnent, à leurs souscripteurs, la possibilité d'investir sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement (marchés financiers et monétaires étrangers, actions non cotées, ...). L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, sociétés, etc.) en vue d'acquérir des actifs financiers. (Insee)

Pacte Mondial

Il offre à ses adhérents un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. (Pactemondial)

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les six Principes pour l'investissement responsable offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans la pratique de l'investissement. (UNPRI)

Private Equity

Le Private Equity, littéralement capitaux propres privés ou non cotés, consiste à acheter des actions d'entreprises non cotées en Bourse. Cet investissement se réalise directement ou via des sociétés ou des fonds. Les titres n'étant pas cotés sur les marchés financiers, on dit souvent que le Private Equity permet d'investir dans l'économie dite réelle. (CPFB)

Scope 1

Le scope 1 couvre toutes les émissions directes résultant des activités d'une entreprise, qu'elles soient liées à la combustion ou aux processus. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées directement dans l'atmosphère par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

Scope 2

Le champ d'application 2 couvre toutes les émissions indirectes liées à l'électricité consommée par une entreprise. Autrement dit, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite de la production d'électricité utilisée par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

Scope 3

Le champ d'application 3 couvre toutes les autres émissions indirectes. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite d'activités ou à l'achat produits/services qui ne sont pas détenus ni contrôlés par l'entreprise. (Wearegreen)

Taskeforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

Il s'agit d'un groupe de travail qui propose de fournir un cadre aux institutions financières et aux entreprises pour identifier et rendre compte de l'ensemble des risques liés à la nature, dont la biodiversité.

Taxonomie

La proposition de taxonomie européenne des activités durables est un dispositif qui se veut central dans le plan d'action pour la finance durable. Son objectif premier est de créer un langage communautaire puis international pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. (Novethic)

Transition énergétique

La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. (Novethic)

Unité de compte

L'unité de compte est le nom donné aux différents supports d'investissement utilisés dans un contrat d'assurance-vie « multisupport ». Contrairement au fonds en euros qui en constitue l'autre volet, le capital n'est pas libellé en euros mais en parts dont la valeur fluctue en fonction des marchés boursiers. (Capital)

LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG

Méthodes d'exclusions

Deux types d'exclusions existent :

Les exclusions normatives (« conduct based »)

Il s'agit d'exclure des entreprises pour se conformer à des traités internationaux (ex : conventions de l'OIT sur les pires formes du travail).

Dans certains cas, il peut être difficile de définir la liste des entreprises exclues : à partir de quel pourcentage de ses activités considère-t-on que l'entreprise est impliquée ? Il est parfois difficile d'avoir l'information sur les activités de la société (ex : armements, marchés d'Etat). D'où l'émergence de sociétés de notation extra-financières spécialisées dans certains domaines (ex : Ethix pour les armements controversés).

Les exclusions sectorielles (« product based »)

Il s'agit d'exclure toutes les entreprises participant à une activité donnée : jeu, tabac, alcool, charbon...

La sélection ESG

Il ne s'agit pas cette fois-ci d'exclure un secteur ou une activité dans sa quasi-totalité, mais d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques selon des périmètres définis ex-ante.

Best-in-Class

On définit en amont un certain nombre de secteurs économiques (en général il s'agit des secteurs définis par les fournisseurs d'indices actions comme MSCI) et dans chaque secteur sont rejetés environ le même pourcentage d'émetteurs (ceux ayant les moins bonnes notes ESG).

Best-in-Universe

On ne définit pas en amont des catégories. On prend tout l'univers d'investissement et l'on exclut, sur la base d'un certain nombre de critères communs, les émetteurs ayant la moins bonne note ESG.

Best-effort

On ne retient que les émetteurs ayant montré les meilleurs dynamiques de progrès sur la base de critères RSE (en général combiné à un best-in-class puisque le progrès est relatif selon les secteurs).

Thématiques ESG

La thématique ESG consiste à investir dans des activités ayant des impacts extra-financiers positifs comme par exemple les énergies renouvelables

Naturellement, les entreprises ou les projets sélectionnés

doivent également avoir une note ESG suffisante (notion de filtre à nouveau). En effet, on pourrait produire des panneaux solaires dans de piètres conditions environnementales (non maîtrise des déchets) et sociales (travail dans des conditions inacceptables).

Engagement

Lorsqu'un investisseur dispose d'une part significative du capital d'une société, et a fortiori lorsqu'il dispose d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, il peut influencer la direction générale de l'émetteur afin de faire évoluer de manière positive les pratiques RSE de la société. L'investisseur recommande des actions, propose des pistes mais ne remplace pas la direction générale pour la mise en œuvre des recommandations (il faut éviter le micro-management). L'investisseur doit naturellement souvent s'entendre avec les autres actionnaires pour les préconisations. Il peut agir via une politique de vote et la mise en œuvre de votes lors de résolutions en assemblées générales.

La réputation de l'investisseur est d'autant plus en jeu qu'il dispose d'un contrôle fort sur la société.

Notons que l'exclusion répétée d'un émetteur par plusieurs grands investisseurs (et surtout si cette exclusion est rendue publique par eux) peut le conduire à réfléchir et à modifier ses pratiques RSE. Néanmoins, certains émetteurs ne veulent même pas donner la moindre information sur leurs pratiques RSE (sauf celles qui sont d'ordre légal). L'exclusion n'a donc aucun effet sur leurs pratiques. L'exclusion protège l'investisseur contre des risques extra-financiers, financiers et de réputation mais n'améliore pas la situation de l'émetteur.



ANNEXE 3

LE FILTRE BEST-IN-CLASS D'AMUNDI

Rationalité du filtre Best-In-Class

Les problèmes et le degré d'avancement en termes de RSE sont principalement liés au secteur d'activité. L'approche recherchée ne visera donc pas un classement global des émetteurs en matière d'ESG mais autant de classements qu'il existe de secteurs pertinents en terme de RSE. Chacun de ces secteurs bénéficie donc de son propre classement ESG de ses émetteurs.

Eléments techniques

36 critères sont évalués, dont 15 sont communs à tous les secteurs et 21 spécifiques.

Sur ces critères, les données proviennent de 4 agences de notations extra-financières (Vigeo, MSCI, Oekom, Sustainalytics) avec un contrôle qualité d'Amundi.

Les poids des critères ne sont pas les mêmes selon les secteurs. Ainsi, on ne compare pas la consommation d'énergie d'un assureur avec celle d'un sidérurgiste. L'environnement aura un poids allant de 7% à 44% selon le secteur, le social de 9% à 56% et la gouvernance de 25% à 60%.

Plus de 5 500 émetteurs sont notés (sociétés cotées principalement). Cela représente 100% de l'indice actions monde MSCI et 98% de l'indice obligataire Barclays Global Corporate. Quelques émetteurs plus petits ou non cotés sont également analysés à la demande des gérants d'Amundi, de Crédit Agricole Assurances ou d'autres clients d'Amundi.

Amundi effectue un suivi actif auprès de 300 émetteurs représentant les plus grosses lignes des portefeuilles et/ou des grands indices. Comme sur le plan financier, l'absence d'informations ou le refus d'en communiquer est sanctionné par une mauvaise note. Pour autant, un ajustement est effectué afin de ne pas pénaliser inutilement les petites sociétés dont les moyens de communication sont par essence plus limités. Suivi actif ou non, Amundi reste comptable des notes attribuées aux émetteurs. C'est la note d'Amundi.

Les notes ESG suivent, au sein de chaque secteur, une distribution de type Gaussienne avec un classement alphabétique (A-B-C pour les bons ; D pour les moyens ; E-F pour les mauvais).

Les émetteurs notés G sont exclus de tous les portefeuilles (ils sont en dehors de la gaussienne).

Critères pour être qualifié de fonds ISR Best-In-Class selon Amundi

4 conditions doivent être remplies :

- Pas d'acquisition d'émetteurs notés F et E. En cas de dégradation, il est toléré au maximum 5% d'émetteurs notés F et E (tous les pourcentages sont calculés sur la base des valeurs de marché) pour les portefeuilles de type « buy & hold » (assurances).
- De même, il est toléré qu'il y ait 5% au maximum d'émetteurs n'ayant pas de note ESG.
- La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'indice ou de l'univers de référence.
- La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à C en absolu.



ANNEXE 4

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (PRI)

Source : <https://www.unpri.org/>

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects ESG par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

- ▶ Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement.
- ▶ Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires.
- ▶ Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- ▶ Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- ▶ Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité.

- ▶ Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Les principes pour l'investissement responsable s'adressent à trois types de signataires potentiels :

- ▶ Les propriétaires d'actifs, également appelés Asset Owner, qui sont des organisations qui représentent des propriétaires d'actifs. Ce sont par exemple des fonds de pension ou des compagnies d'assurance.
- ▶ Les gestionnaires de portefeuilles d'investissement (Investment Managers), qui sont des sociétés de gestion d'investissement au service de marchés institutionnels qui gèrent des actifs en tant que fournisseurs de parties tiers.
- ▶ Les services professionnels partenaires, qui sont des sociétés qui proposent des produits aux propriétaires d'actifs et aux gestionnaires d'investissement.

Les investisseurs qui signent ces principes s'engagent à les appliquer dans la mesure où ils sont compatibles avec leurs responsabilités fiduciaires.





ANNEXE 5

LE PACTE MONDIAL (UN GLOBAL IMPACT)

Source : <https://www.unpri.org/>

Le Pacte Global s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Une collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies a permis de développer des outils aidant les entreprises à la mettre en œuvre, ainsi que les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011.

Le Pacte se réfère à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle une collaboration étroite s'est instaurée. La Déclaration proclame huit conventions

fondamentales dans les quatre domaines déclinés dans les principes ci-dessus.

Le Pacte s'appuie sur certains principes de La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, tel le principe de précaution, et sur le chapitre 30 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio qui précise le rôle des entreprises dans le développement durable.

Le principe contre la corruption renvoie à La Convention des Nations Unies. Une collaboration avec Transparency International s'est nouée à ce sujet.

►► Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

►► Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants.

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

►► Environnement

P7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

P8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

P9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

►► Lutte contre la corruption

P10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ANNEXE 6

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE CALCUL D'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES SOUS GESTION

Crédit Agricole Assurances délègue en grande partie à Amundi ses portefeuilles de gestion.

Parmi les indicateurs mis au point, Crédit Agricole Assurances privilégie celui avec les émissions carbone en million d'euros investis.

Indicateurs par AMUNDI	Mesure des émissions des entreprises	Mesure des émissions des pays
Source	Amundi s'appuie sur le fournisseur de données Trucost pour mesurer l'empreinte carbone.	Approche de comptabilité carbone fondée sur la consommation (Consumption Based Carbon Accounting, CBCA).
Périmètre	Emissions annuelles (exprimées en tonnes équivalent CO²) des entreprises (actions et des obligations émises par les émetteurs notés privés et publics). Elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO². Définition des scopes : ► Scope 1 : ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. ► Scope 2 : l'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur. ► Scope 3 : l'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.	Emissions basées sur la consommation (utilisation finale des biens et services) qui comprend à la fois les émissions nationales directes et les émissions indirectes (importées et exportées). Il peut s'agir de la dette publique, du PIB.
Calculs	$= \frac{\sum_{i=1}^n \text{Montant investi dans l'entreprise } i \text{ (action ou dette en M€)} \times \text{Emissions de l'entreprise } i}{\text{Valeur d'Entreprise } i \text{ (actions+dette en M€) connue}} \div \text{Encours du portefeuille (M€)}$	$\sum_i^N$ Emissions du pays dans le portefeuille (tCO²e) / Encours du portefeuille noté (M€). Avec : Emissions du pays dans le portefeuille (tCO²e) = Part de participation (%) x Emissions du pays (tCO²e). Et Part de participation (%) = Montant investi dans le pays (M€) / Dette publique de l'entreprise (M€).

Source : Amundi

ANNEXE 7

LISTE DES INVESTISSEMENTS FAVORABLES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit de technologies « propres », c'est-à-dire très peu émissives en gaz à effet de serre. La taxonomie de ces technologies s'inspire de celles utilisées pour le Climate Bond Initiative⁽²¹⁾ et le label français de Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat (TEEC⁽²²⁾). Les technologies et types d'actifs comptabilisés par Crédit Agricole Assurances sont les suivants (financements en capital et en dettes) :

- ▶ Hydro-électricité.
- ▶ Production d'électricité par éoliennes. Production d'électricité par panneaux solaires.
- ▶ Production d'électricité par la force marémotrice. Production d'électricité par géothermie.
- ▶ Production d'énergie par biomasse, bioénergie.
- ▶ Technologies ayant une efficacité énergétique élevée (ex : cogénération) et/ou par destruction de déchets (ex : réseaux de chaleur).
- ▶ Immeubles ayant une consommation d'énergie particulièrement basse (ex : bâtiments à énergie positive, BEPOS).
- ▶ Moyens de transport offrant une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux technologies efficaces en place.
- ▶ Hors bâtiments et transport, tout nouveau processus industriel apportant une réduction très sensible des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux meilleures technologies existantes.
- ▶ Investissement en recherche et développement dans de tels processus même s'ils ne sont pas encore en phase d'exploitation industrielle.
- ▶ Technologies de séquestration du CO².
- ▶ Encours en green bonds (finançant tout ou partie des technologies et/ou actifs ci-dessus).



⁽²¹⁾ <https://www.climatebonds.net/>

⁽²²⁾ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-transition-energetique-et-ecologique-climat-souvre-aux-fonds-immobiliers>

ANNEXE 8

TRADUCTION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Approche d'ensemble

Des cibles de réduction d'émissions de GES existent au niveau mondial, européen et français. Elles sont souvent relatives à deux horizons : 2030 et 2050. Crédit Agricole Assurances retiendra l'horizon 2030. Les cibles de réduction de GES sont souvent établies par rapport aux niveaux de 1990. Il est donc important de connaître, par zone géographique, les efforts déjà réalisés entre 1990 et maintenant afin de définir, toujours par zone, les cibles entre maintenant et 2030. Pour évaluer les efforts déjà réalisés, Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les derniers bilans d'émissions de GES par pays liés à la consommation d'énergie (les derniers bilans datent de 2013).

L'objectif global de réduction des émissions de GES sur tout le portefeuille sera donc une moyenne des objectifs par zone géographique, pondérée par son poids en termes d'investissement sur chacune de ces zones.

Répartition géographique de nos investissements⁽²³⁾ ?

Crédit Agricole Assurances est investi dans de nombreux pays dans le monde, avec une pondération importante pour l'Europe et la France (respectivement 2/3 dont 1/3 environ et donc 1/3 pour le monde hors Europe).

Objectif par zone géographique entre 2013 et 2030 (sur la base des bilans carbone de la consommation d'énergie par pays)

De nouveaux objectifs seront proposés par la Commission Européenne d'ici juin 2021

Zone géographique	Objectif	Déjà réalisé (1990-2013)	Reste à faire (2013-2030)
Monde	Baisse de la température à 2° C entre 1880 et 2100.	Hausse de 54 % de 1990 à 2013 ⁽²⁴⁾	Baisse annuelle de 5,4 % ⁽²⁵⁾
Europe	Baisse de 40 % des émissions de GES entre 1990 et 2030 ⁽²⁶⁾	Baisse de 21,9 % de 1990 à 2013	Baisse annuelle de 1,9 %
France	Baisse de 40 % des émissions de GES entre 1990 et 2030 ⁽²⁷⁾	Baisse de 8,7 % de 1990 à 2013	Baisse annuelle de 2,4 %

Une pondération par tiers de ces 3 objectifs conduit à un objectif de réduction annuelle moyenne de 3,2 % de l'empreinte carbone pour tous ses portefeuilles d'investissement.

⁽²³⁾ Les objectifs nationaux sont basés sur les émissions émises sur le territoire (notion territoriale) et non sur les émissions dues à la consommation sur ce territoire ; cette dernière intégrant en effet les émissions générées indirectement par les produits importés (en plus) et exportés (en moins).

⁽²⁴⁾ Dont + 287,3 % pour la Chine et + 6,6 % pour les Etats-Unis.

⁽²⁵⁾ Si nous prenons aussi un objectif de réduction de 40 % entre 1990 et 2030.

⁽²⁶⁾ Baisse de 80 à 95 % de 1990 à 2050. Autres objectifs : au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2030.

⁽²⁷⁾ Baisse de 75 % de 1990 à 2050.

ANNEXE 9

ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le règlement européen Taxonomie définit une liste d'activités économiques avec des seuils de performance qui mesurent leur contribution à six objectifs environnementaux et demandent aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne.

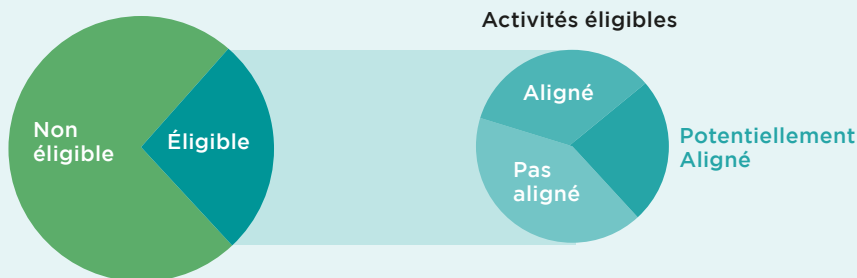
Pour être alignées avec la Taxonomie, ces activités économiques (7 macro-secteurs et 72 sous activités) doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un autre objectif, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.

Ces six objectifs environnementaux sont :

- ▶ atténuation du changement climatique ;
- ▶ adaptation du changement climatique ;
- ▶ utilisation durable et protection de l'eau et des ressources ;
- ▶ protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ▶ prévention de la pollution et contrôle ;
- ▶ transition vers une économie circulaire.

Étape 1

Comprendre le pourcentage des revenus de l'entreprise/du portefeuille provenant d'activités vertes éligibles.



Étape 2

Dans les activités éligibles, respecter et réussir les critères du test de contribution substantielle de classification de l'alignement de la taxonomie :

- ▶ Aligné : à partir de janvier 2022, les entreprises européennes de plus de 500 employés devront déclarer leur chiffre d'affaires, leurs capex ou leurs opex qui correspondent à la taxonomie.
- ▶ Potentiellement aligné : ensemble de tests de seuil basés sur des mesures métriques pour une entreprise pour démontrer qu'ils contribuent considérablement à l'atténuation du changement climatique.
- ▶ Pas aligné

Étape 3

Ne pas nuire de manière significative aux autres objectifs environnementaux par une évaluation de l'absence de dommage significatif (DNSH).

Étape 4

Respecter des critères minimaux en termes de droits du travail.

ANNEXE 10

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Pour plus d'information, se rapprocher de la société de gestion. Liste non exhaustive car information à date pendant la phase de rédaction du rapport. (classification selon la société de gestion).

Classification des OPC (fonds euros) SFDR « Article 8 » 18 Md€

Predica 15 Md€	CA Vita 1 Md€	Pacifica 0,652 Md€	Spirica 0,385 Md€	CAAR 0,348 Md€	CAA 0,196 Md€	CACI 0,171 Md€	CALIE Lux 0,016 Md€	CA Life Greece 0,011 Md€
-------------------	------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	------------------	-------------------	------------------------	-----------------------------

Classification des OPC (fonds euros) SFDR « Article 9 » 112 M€

Predica 95 M€	CA Vita 16 M€	CALIE Lux 0,859 M€
------------------	------------------	-----------------------

Classification des OPC (fonds euros) SFDR « Article 6 » 1,6 Md€

Predica 1 Md€	CA Vita 0,319 Md€	Pacifica 0,090 Md€	Spirica 0,042 Md€	CAAR 0,3103 Md€	CAA 0,016 Md€	CACI 0,010 Md€	CALIE Lux 0,002 Md€	CA Life Greece 0,0002 Md€	CA Life Japan 0,0002 Md€
------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	--------------------	------------------	-------------------	------------------------	---------------------------------	--------------------------------

Classification SFDR « Article 9 »

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
FR0011052844	CPR EUROL.PREM.I 3D	CPR Asset Management SA/France
FR0013534419	OBJECTIF CLIM ACT1CD	Amundi Asset Management SAS
FR0013536497	FONDS OBJ CLIMA OBL	HSBC Global Asset Management France SA
LU0945151065	50517 IEURADD	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU1049756668	AIMSCINAUI	Amundi Luxembourg SA
LU1688575783	APLEGROSENIEUHD	Amundi Luxembourg SA
LU1861134549	AMUNDI INDEX MSCI US	Amundi Luxembourg SA
LU2041866422	GRECO I I2	Amundi Asset Management SAS

Classification SFDR « Article 8 »

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
FR0007010897	GRD 3	Amundi SA
FR0007038138	AMU EUR LIQRAT SRI I	Amundi Asset Management SAS
FR0007039383	AMUND-PORT GOV4A	Amundi Asset Management SAS
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY IC	Natixis Investment Managers International SA/France
FR0007083886	GRD GLOBAL DISRUPTIV	Amundi-Lcl Triple Horizon AV Sept 2013
FR0007435920	AM E LI ST SRI IC	Arabelle Investissements Sicav
FR0010213348	GROUPAMA CONVERT.ID	Groupama Asset Management SA/France
FR0010213355	GROUPAM ENTR IC 4D	Groupama Asset Management SA/France
FR0010232298	BFT MONET CT ISR IC	BFT Investment Managers SA
FR0010236091	BFT CONVERT ISR I	BFT Investment Managers SA
FR0010251660	AM EUR LIQU IC	Arabelle Investissements Sicav
FR0010383448	ECHIQ CONV EUR-I	Financiere de L'Echiquier SA
FR0010413583	CPR CASH -I-	CPR Asset Management SA/France
FR0010440156	INVEST RESP S3 3D	Amundi Asset Management SAS
FR0010522193	CAMGES-CONV EU-I	BNP Paribas Asset Management France
FR0010527424	PREDIQUANT A2	CPR Asset Management SA/France
FR0010565457	DORVAL CONVICTION I	Dorval Asset Management SA
FR0010601898	SYCOMORE-SY PA-I	Sycomore Asset Management SA
FR0010613521	HUGAU OBLI 1-3 I	Hugau Gestion SAS
FR0010628644	AMUNDI CRED.EURO I2	Amundi Asset Management SAS
FR0010638676	BFT CRT OPP ISR I-C	BFT Investment Managers SA
FR0010796433	BFT CRED12 M ISR IC	BFT Investment Managers SA
FR0010816439	BFT CREDIT 6 M ISR I	BFT Investment Managers SA
FR0010827824	FDC A2 -P- 3D	CPR Asset Management SA/France
FR0010830844	AMUNDI EUSTB SRI I	Amundi Asset Management SAS
FR0010850503	FDC A3 P	CPR Asset Management SA/France
FR0010875237	GPAMA TRESOR.-M-3D	Groupama Asset Management SA/France
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PL IC	Natixis Investment Managers International SA/France
FR0010934042	CPR OBLIG 12M.I 3D	CPR Asset Management SA/France
FR0010979278	CPR MONETAIRE ISR I	CPR Asset Management SA/France
FR0010988105	FDC A1 -O- 3D	CPR Asset Management SA/France
FR0010988113	PREDIQ EURO A2 O	CPR Asset Management SA/France
FR0010988121	FDC PREDIQ.OPP.O 3D	CPR Asset Management SA/France

Classification SFDR « Article 8 » (suite)

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
FR0011001940	FDA 18 -O- 3D	Amundi Asset Management SAS
FR0011088657	AMU ULTRA SHTE B I-C	Amundi Asset Management SAS
FR0011486661	CPR MEZZO PART I	CPR Asset Management SA/France
FR0011522341	BBM V FLEX APC	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0012722890	BFT CRT OPP ISR I-CD	BFT Investment Managers SA
FR0013016607	AMU EU LIQRAT SRI I2	Amundi Asset Management SAS
FR0013016615	AM E LI ST SRI I2 C	Arabelle Investissements Sicav
FR0013065257	SG MONETAIRE PLUS I2	Societe Generale de Gestion SA
FR0013067790	BFT AUREUS ISR I2 C	BFT Investment Managers SA
FR0013084357	M CONVERTIBLES IC	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0013084365	M CONVERTIBLES ID	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0013095312	AM EUR LIQU I2C	Arabelle Investissements Sicav
FR0013183738	CPR Convex ESG FCP I	CPR Asset Management SA/France
FR0013185535	LAZARD CONV GBL PC H	Lazard Freres Gestion SAS
FR0013232634	FDC PREMIUM	ACTIS Asset Management SA/France
FR0013296928	AME LI ST SRI LCLPC	Arabelle Investissements Sicav
FR0013400041	GRD 44 N4 PART CD	Amundi Asset Management SAS
FR0013455359	EUROPEAN CDT SRI I2C	Amundi Asset Management SAS
FR0013532736	CPR AMBITION FR SI	CPR Asset Management SA/France
FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR	CPR Asset Management SA/France
FR0014005XL2	AM EUR LIQ ST SRI Z	Arabelle Investissements Sicav
FR0014005XM0	AM EUR LIQ SRI Z C	Arabelle Investissements Sicav
FR0014005XN8	AM EUR LIQ RAT SRI Z	Amundi Asset Management SAS
IE00B58Z0670	MUZ SHRT DUR EUR	Muzinich & Co Ireland Ltd
IE00B68XV540	MUZ ENHNC HED-EUR	Muzinich Funds/Ireland
IE00B6X2VY59	ISHAR EUR CORPBD INT	BlackRock Asset Management Schweiz AG
IE00BDZRX292	NB-SH DR E-EURID	Neuberger Berman Asset Management Ireland Ltd
IE00BK1KH635	ALGEBRIS IG FINAN CR	Algebris Investments Ireland Ltd
IT0000390044	AcomeA PMITALIA ESG	AcomeA SGR SpA
IT00053231312	AMUNDI PRIMO INVESTI	#N/A Field Not Applicable
LU0119108156	39974 IEURC	Montpensier Finance SAS
LU0165129155	HSBC GI EUR HY ID	HSBC Global Asset Management UK Ltd
LU0194908405	43878 IEURADD	Amundi Luxembourg SA

Classification SFDR « Article 8 » (suite)

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
LU0194910997	39974 IEURADD	Montpensier Finance SAS
LU0211301337	AXA FIIS US COR AD	AXA Funds Management SA
LU0227127726	AXA WORLD-EUR CR SHR	AXA Funds Management SA
LU0263854407	P GR L I L INFR ID	MultiConcept Fund Management S.A.
LU0265107754	GS EM DEBT IDH	Goldman Sachs Asset Management Fund Services Ltd
LU0357533461	LOF CO BO EUR N UH	#N/A Field Not Applicable
LU0396332214	UBS-C GL EUR-IA3D	UBS Fund Management Luxembourg SA
LU0396332305	UBS-C GL EUR-IA3	UBS Fund Management Luxembourg SA
LU0401808935	DNCA IN CONVERT IC	Dnca Finance Luxembourg SA
LU0568614670	78686 IEURC	Amundi Luxembourg SA
LU0568620560	78823 A2EURC	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU0571100584	GF FD EUR CON BD IC	Groupama Asset Management SA/France
LU0613078699	39974 IUSDHC	Montpensier Finance SAS
LU0619623019	AMUND MM SH USD OVC	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU0623725164	MAN CONVERTIBLES GLO	Waystone Management Co Lux SA
LU0655939121	PICTET-G EM-HIDY	Pictet Asset Management Europe SA
LU0658025464	AXA-EU SH D-AEURI	AXA Funds Management SA
LU0689233525	MIRABAUD SUST CONVER	Mirabaud Asset Management Europe SA
LU0755947719	84164 IUSDADD	Amundi Luxembourg SA
LU0907330871	37472 IEURADD	Amundi Luxembourg SA
LU0907912652	87438 IEURADD	Amundi Singapore Ltd
LU0940717126	UBAM GL CON BD IC	UBP Asset Management Europe SA
LU0987191722	AMUNDI-GL AGG BND-I	Amundi Luxembourg SA
LU1397126415	LIST INFR USD I DIS	Credit Suisse Fund Services Luxembourg SA
LU1417285472	Pictet-EUR Short Ter	Pictet Asset Management Europe SA
LU1571052130	LYX \$ FLR EUR MH-D	Lyxor International Asset Management SAS
LU1670724704	M G OPT IN EURCA	M&G Luxembourg SA
LU1681041031	AMFRUSDCESGDRHE	Amundi Luxembourg SA
LU1681041114	AMFRECOR13DREUR	Amundi Asset Management SAS
LU1829218319	LYX BARC FLR 0-7	Lyxor International Asset Management SAS
LU1882453746	5891 I2USDQDD	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU1883863935	5933 I2USDQDD	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU1998921008	37785 XEURC	Amundi Luxembourg SA

Classification SFDR « Article 8 » (suite)

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
LU2059756598	AIMESUETFDREUR	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU2059756754	AIMEMSUETFDRUSD	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU2159007975	UBS LUX CONV GB IA1H	UBS Fund Management Luxembourg SA
LU2269164310	AMINMSCIJPSPH	Amundi Luxembourg SA/Luxembourg
LU2359308389	AMUNDI CASH USD ZC	Amundi Luxembourg SA

Classification « Article 6 »

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
ES0116008006	CA BP PRIME CONSERVADOR, FI	Bankoa Gestion SA SGIIC
ES0171962006	CA SELECCION ESTRATEGIA 20, FI	Bankoa Gestion SA SGIIC
FR0007025275	GRD 2	Amundi-Lcl Triple Horizon AV Sept 2013
FR0010199075	BATI ACT.INVESTIS.	SMA Gestion SA
FR0010222604	BFT OPPORTUNITES	BFT Investment Managers SA
FR0010234351	ODBHPRACEUCIEUR	Oddo BHF Asset Management SAS
FR0010487512	HAAS EPA PATRI-C	Tailor Am SAS
FR0010587931	GRD 20	Amundi-Lcl Triple Horizon AV Sept 2013
FR0010963322	HAAS EPARGNE 365	Tailor Asset Management
FR0010998385	FDA 14 PART O	Amundi Asset Management SAS
FR0011056118	FDA 7 O 3D	Amundi Asset Management SAS
FR0011404425	ECHIQUEUR VALUE EURO	Financiere de L'Echiquier SA
FR0011731793	HAAS EPA PATRI-I	Tailor Am SAS
FR0012264802	SL-SLGP PRIG PER	SwissLife Gestion Privée SA/France
FR0013173408	ODBHHR2023CIEUR	Oddo BHF Asset Management SAS
FR0013441391	CA-EDRAM OPPORT P	Edmond de Rothschild Asset Management France SA
FR0050000142	BFT EQUITY PROTECT 2	Amundi Asset Management SAS
FR0050000159	BFT EQUITY PROTEC 44	Amundi Asset Management SAS
IE0002942237	Federated Hermes S-T	Hermes Fund Managers Ireland Ltd
IE00B073NJ12	PIMCO GB INSEURHDI	PIMCO Global Advisors Ireland Ltd
IE00B0M63730	iShares MSCI AC Far	BlackRock Asset Management Schweiz AG
IE00B3RBWM25	VANG FTSE AW USDD	Vanguard Group Ireland Ltd
IE00BD4H6437	HSBC GLF AUSTRALIAN	HSBC Investment Funds Luxembourg SA/Luxembourg
IE00BDT6FP91	SPDR Refinitiv Globa	State Street Global Advisors Ltd/United Kingdom



Classification « Article 6 » (suite)

ISIN	Libellé de l'émission	Société de gestion
LU0432931250	HSBC GI G DT TR LHD	HSBC Global Asset Management UK Ltd
LU0607987889	N1 US CORPO BD HAI D	Nordea Investment Funds SA
LU0804734944	UBS (Lux) BFConvert	UBS Fund Management Luxembourg SA
LU0996181326	AIMSCIWOIU	Amundi Luxembourg SA
LU1169822001	UBS ETF MSCI Japan E	UBS Fund Management Luxembourg SA
LU1390062245	LYX EUR2-10 EXP-A	Lyxor International Asset Management SAS
LU1496798718	SCHRODER ISF GLB CON	Schroder Investment Management Europe SA
LU1572142252	Vontobel EM Debt AHI	Vontobel Asset Management SA/Luxembourg
LU1670720462	MG (LUX) GLOBAL MA	M&G Luxembourg SA
LU1681038599	ANASD100ETDHEUC	Amundi Luxembourg SA
LU1681039134	AMUNDI JPX-NIK40	Amundi Luxembourg SA
LU1681045370	ASCIEMARETFEURC	Amundi Luxembourg SA
LU1681047400	AEUSTOX50ETUSDC	Amundi Asset Management SAS
LU1681049109	ASP500ETDAHEURC	Amundi Luxembourg SA
LU1859347210	MFSMF EM M DBT I2H	MFS Investment Management Co LUX Sarl
LU2264145256	SISF GBL CONV IZ CAP	Schroder Investment Management Europe SA